

DICTIONNAIRE
des migrations
internationales

APPROCHE GÉOHISTORIQUE

SOUS LA DIRECTION DE
GILDAS SIMON

DICTIONNAIRE des migrations internationales

APPROCHE GÉOHISTORIQUE

*Ouvrage publié avec le concours de la Fondation
de l'Université de Poitiers et de Migrinter
(Migrations internationales, espaces et sociétés
UMR 7301 CNRS, Université de Poitiers)*



ARMAND COLIN

Coordonnateur scientifique : Thomas Lacroix (Migrinter)

Comité de rédaction : Cédric Audebert (Migrinter), Geneviève Cortes (Acteurs, Ressources et Territoires dans le Développement, Montpellier III), Nathalie Fau (Sociétés en Développement : Études Transdisciplinaires, Paris VII), Odile Goerg (Centre d'études en sciences sociales sur les Mondes africains, américains et asiatiques, Paris VII), Véronique Lassailly-Jacob (Migrinter), Hélène Le Bail (EU-Asia Institute, ESSCA, Boulogne-Billancourt), Yann Scioldo-Zürcher (Migrinter), Sylvain Souchaud (Unité de Recherche Migrations et Sociétés, Paris VII), Julien Thorez (Mondes iranien et indien), Aurélie Varrel (Centre d'étude de l'Inde et de l'Asie du Sud, CNRS Paris)

Cartographie : Olivier Clochard et Victoire Cottureau (Migrinter)

Illustration de couverture : © Paul Zinken/dpa/Corbis

Conception de la couverture : Lucile Jouret

Composition : Yves Tremblay

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Armand Colin, Paris, 2015

Armand Colin est une marque de
Dunod Editeur, 5, rue Laromiguière, 75005 Paris

ISBN : 978-2-200-25012-6

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Remerciements	9
Introduction	11
Vocabulaire	15
Liste des auteurs	17
L'UNION EUROPÉENNE ET SES BORDURES	23
Europe occidentale	24
Europe du Nord	104
Europe médiane.....	125
Europe des Balkans	176
L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE ET LE MOYEN-ORIENT	209
L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE	325
Afrique australe	327
Afrique centrale.....	363
Afrique de l'Est	394
Afrique de l'Ouest.....	428
L'AMÉRIQUE DU NORD	483
L'AMÉRIQUE LATINE	501
Amérique centrale et Caraïbes.....	503
Amérique du Sud	555
LA RUSSIE ET L'ESPACE POST-SOVIÉTIQUE	607
Russie	608
États du Sud-Ouest	620
Caucase et Asie centrale	633
L'ASIE DU SUD	665
L'ASIE DU SUD-EST	703
L'ASIE DE L'EST ET L'OCÉANIE	757
Asie de l'Est	758
Océanie	793
Liste des pays par ordre alphabétique.....	803
Documentation	807

*Cet ouvrage collectif est dédié
aux migrants du monde.*

Remerciements

Ce qui était initialement l'entreprise solitaire d'un géographe téméraire est devenu l'aventure scientifique de 150 contributeurs issus de nombreux pays et d'un large éventail des disciplines des sciences sociales. Sans leurs compétences et la connaissance approfondie de leurs terrains de recherches, apportées gratuitement pour l'avancement de la connaissance, cet ouvrage n'aurait pu couvrir l'ensemble de la planète, ni offrir une telle diversité des points de vue, la nouveauté de ses informations et de ses analyses ; nous leur disons un immense merci. L'équipe Migrinter, au sein de laquelle s'est constitué le Comité de Rédaction, a été le noyau institutionnel et amical de sa réalisation, grâce à l'appui sans faille de ses directeurs (K. Dorai, C. Audebert), mais aussi par les nombreuses contributions de ses membres et l'étendue de leurs réseaux mondialisés, par l'efficacité, le dévouement de son administration, de ses services de documentation et d'édition (A. Brosset, A. Brunaud, G. Dubus, M. Hamaidi, C. Tardif). Nous voulons associer à ces remerciements Marie-Françoise Valette, Yasmina et Rachida Djahra qui ont relu une partie des épreuves, de J.-C. Khalifa de la Maison des Langues pour la qualité de ses traductions, ainsi que les personnels de la MSHS et de la Bibliothèque universitaire, le Service du Partenariat et de Valorisation de la Recherche. L'appui financier de l'Université de Poitiers a rendu possible, dans le cadre de sa Fondation, l'édition de ce volume de 800 pages et donc son accès à un plus large public. Nos remerciements s'adressent particulièrement à Yves Jean, Président de l'Université et à Henri de Pracomtal, Président de la Fondation. Nous sommes particulièrement redevables à Laurent Berton qui a soutenu ce projet en 2010 au Comité éditorial d'Armand Colin et à Anne-Sophie Bourg, qui a pris le relais depuis, et défendu cet ouvrage contre vents et marées. Sa patience a été mise à rude épreuve au fur et à mesure que le dictionnaire élargissait son aire géographique, gagnait en contributeurs et en volume, et que l'horizon de la parution semblait devoir reculer indéfiniment... Nous adressons aussi notre amicale reconnaissance à Hervé Martin, professeur émérite d'Histoire à l'Université de Rennes et à Dominique Royoux, professeur au Département de géographie de Poitiers. Nous pensons enfin à tous ceux qui ont manifesté leur intérêt pour ce projet et lui ont apporté leur appui d'une manière ou de l'autre, ils se reconnaîtront ici.

Le Comité de Rédaction

Merci du fond du cœur à Elisabeth, mon épouse, qui m'a appuyé tout au long de ma vie de chercheur et m'a apporté son soutien affectueux dans la longue réalisation de cet ouvrage collectif, en particulier, lors de la relecture des épreuves.

Gildas SIMON

Tous les droits d'auteurs de cet ouvrage seront versés directement à la Fondation de l'Université de Poitiers afin de financer une bourse destinée à un jeune chercheur sur le thème des migrations internationales, dans le cadre de l'équipe Migrinter CNRS-Université de Poitiers.

Introduction

Une aventure scientifique, multidisciplinaire et mondialisée

Vouloir réaliser un dictionnaire géohistorique des migrations internationales, et pour ce faire, visiter plus que revisiter (presque) tous les États du monde à travers le prisme de leur histoire migratoire depuis le xvi^e siècle jusqu'à nos jours pouvaient sembler un défi impossible à relever (près de 200 États, présence de « trous noirs de la connaissance »). Pourtant, l'équipe Migrinter (CNRS/Université de Poitiers) a décidé de se lancer dans cette aventure, pour deux raisons principales. La première tient à l'importance prise par ce sujet au cœur de la vie sociale et politique sur tous les continents et au foisonnement de la production scientifique sur ce thème.

Plus précisément, au-delà du constat, ce sont les problématiques innovantes, développées par une nouvelle génération de chercheurs, dans des champs géographiques éloignés des pôles de recherche occidentaux, dans une sorte de mondialisation de la recherche migratoire, qui ont été l'élément déterminant pour ouvrir cet immense chantier. Le projet a recueilli l'intérêt et parfois même l'enthousiasme des contributeurs. Grâce aux réseaux de chercheurs développés autour du noyau de Migrinter, il était devenu possible de couvrir presque tous les États de la planète. Au total, la constitution d'une vaste équipe (150 contributeurs, 190 États couverts), internationale et multidisciplinaire (géographes, démographes, historiens, sociologues, anthropologues, politologues), réunissant des chercheurs expérimentés et des jeunes chercheurs, a permis d'apporter une très grande diversité d'angles, d'éclairages, de points de vue.

Une autre motivation s'ajoute, celle de fournir au public les moyens de mieux appréhender ces questions qui reviennent de manière récurrente sous les feux de l'actualité (en 2014, réfugiés de Syrie et d'Irak, migrations et naufrages en Méditerranée, déplacements massifs en Centre-Afrique, conflit et nettoyages ethniques en Ukraine) ; au-delà de la compassion ou d'autres sentiments, cet outil permet de comprendre les raisons profondes de ces mouvements de populations et de sortir de la langue de bois habituelle, des poncifs, de l'amalgame (les pays d'origine pris comme un ensemble homogène) et de l'instrumentalisation politique.

Ce dictionnaire ne pourra, certes, répondre à toutes les questions posées par ce thème d'une grande complexité, mais à travers la plongée dans le temps long, par la comparaison rendue possible entre les espaces, les époques, l'émigration et l'immigration, il espère apporter au lecteur les éléments de compréhension, d'intelligibilité, qui pourront lui permettre de constituer sa propre analyse, son propre jugement.

L'État, un acteur toujours pertinent dans la mondialisation

Sur le plan de l'échelle d'analyse, prendre l'État comme espace de référence pouvait sembler inadéquat, voire un peu dépassé, à l'époque de la constitution de vastes ensembles régionaux, et *a fortiori*, de la mondialisation, dont les effets sont réels sur la déterritorialisation des appartenances et la dématérialisation des relations, sans bouleverser pour autant l'organisation régionale et mondiale des flux et des systèmes migratoires.

Introduction

Ainsi, même au sein de l'Union européenne, doit-on constater que la détermination des politiques migratoires et des politiques d'intégration demeure l'apanage des États. Ce domaine constitue toujours l'un des lieux symboliques où la souveraineté nationale résiste le plus fortement au processus même de la communautarisation.

Éclairer hier pour rendre l'aujourd'hui des migrations internationales plus compréhensible

L'inscription dans le champ historique est essentielle car, en dépit des apparences, le domaine des mobilités est souvent un système à inertie (au sens physique du terme), fortement chargé de résonances, de mémoire (individuelle, familiale, collective) et donc apte à reproduire dans le temps long des comportements, des itinéraires, des routes migratoires déjà empruntées. Les espaces migratoires d'aujourd'hui peuvent correspondre à des systèmes territoriaux très anciens apparemment disparus (Afrique subsaharienne). L'imaginaire collectif des sociétés, des peuples, conserve très longtemps les représentations des migrants, de l'ailleurs, de l'étranger (aux deux sens du terme), de l'Autre, perceptions qui continuent à fonctionner alors que le contexte migratoire a totalement changé (on pense aux invasions barbares en Europe, d'où sont nés, pourtant, nombre d'États-nations actuels).

Sans remonter aux origines, il est apparu nécessaire de sonder tout ce passé sur les deux plans complémentaires de l'émigration et de l'immigration. Le dictionnaire propose, en effet, pour chaque pays, une double lecture (immigration, émigration), là où l'on ne perçoit habituellement qu'une seule face, qui semble désigner pour toujours sa fonction et son destin migratoire. L'approche historique démontre, au contraire, qu'à part de rares exceptions, tous les pays du monde exercent ou ont exercé, parallèlement ou de manière alternée au cours du temps, l'une et/ou l'autre fonction, ce que certains peuples confrontés aujourd'hui à l'immigration semblent avoir oublié.

Cet ouvrage démarre symboliquement aux « Grandes Découvertes » (selon le vocabulaire occidental), au moment où les circulations s'accélérent, reliant désormais les continents en ouvrant les horizons de la première mondialisation. Les effets de l'ouverture de l'espace, ceux de la colonisation menée par les puissances maritimes européennes ont été considérables et se font sentir jusqu'à nos jours, avec le drainage des populations des anciennes colonies vers leurs anciennes métropoles. Entre continuités et ruptures, l'extraordinaire diversité de l'histoire migratoire des États du monde révèle tout à la fois, la vie ordinaire des sociétés et les événements majeurs qui viennent les perturber ou les bouleverser : colonisations, impérialismes, montée des nationalismes, conflits mondiaux, effets des crises économiques, décolonisation et accession à l'indépendance, communisme, guerre froide et post-communisme, jusqu'aux effets imprévus des révolutions arabes. Des articulations s'affirment dans l'espace et dans le temps : ainsi, entre esclavage, traite, *engagisme* et migrations de travail actuelles ; entre révolutions et migrations, et sur bien d'autres plans encore.

Organisation de l'ouvrage

Au défilé alphabétique, nous avons préféré un ordre qui fasse sens dans la lecture de l'espace migratoire mondial, et qui soit en cohérence avec l'organisation économique du monde et les principales aires culturelles et sociopolitiques. Il s'agit des grands ensembles ou systèmes migratoires régionaux, à l'intérieur desquels s'organisent et se réalisent les principaux flux de populations : l'Union européenne et ses bordures, l'Afrique septentrionale et le Moyen-Orient, l'Afrique subsaharienne, l'Amérique du

Nord, l'Amérique latine, la Russie et l'espace post-soviétique, l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est, l'Asie de l'Est et l'Océanie. À l'intérieur de chaque ensemble, introduit par un texte bref et par une carte de localisation des États, l'ordre est alphabétique, mais peut, selon les cas (Europe, Amérique latine, Afrique subsaharienne), se décliner en sous-espaces. Le volume accordé à chaque État tient compte de plusieurs critères : son poids démographique, l'importance des populations migrantes actuelles, la richesse de son histoire migratoire et, naturellement, l'état de la connaissance, elle-même très inégale selon les pays.

Chaque notice possède un repérage initial statistique pour 2013 (population, superficie, IDH), ainsi qu'un système de renvois vers les États avec lesquels le pays traité a été ou reste encore en lien par la migration. L'index alphabétique des pays est placé à la fin du dictionnaire. L'ouvrage, qui est centré sur l'histoire des mouvements de populations par pays, peut aborder dans certains articles des thèmes importants mais connexes comme celui de l'intégration, du multiculturalisme, situés en aval des migrations, mais dont l'étude procède d'autres approches que celles adoptées ici.

Gildas SIMON

N.B. La bibliographie de chaque pays (soit 1 500 références environ au total) ainsi que plusieurs cartes en couleurs et quelques articles sont accessibles sur le site d'Armand Colin : www.armand-colin.com

Une fiche documentaire avec une bibliographie sommaire sur les aspects généraux des migrations, les revues scientifiques, les sites et les bases documentaires est disponible à la fin de cet ouvrage.

Vocabulaire

Champ migratoire, espace migratoire : espace pratiqué par les migrants et structuré par l'ensemble de leurs flux ; dans le cas de migrations internationales, il englobe partie ou totalité de l'espace du pays d'origine, du pays de résidence et, le cas échéant, du pays de transit.

Diaspora : le terme diaspora (du grec *dispersion*) apparaît dans la Bible en référence à l'expulsion des Juifs d'Israël et à leur dispersion en Méditerranée. Il acquiert au xx^e siècle son acception classique pour qualifier la migration d'un peuple qui, à la suite d'un événement traumatique, entretient, au fil des générations, un lien réel ou mythique avec son lieu d'origine (diaspora arménienne). Il est étendu, depuis les années 1980, aux phénomènes locaux d'hybridation culturelle et de réseaux maintenus par les groupes par-delà leur dispersion (diaspora noire issue de l'esclavage). La diaspora désigne, actuellement, tout groupe migratoire qui conserve des liens familiaux, commerciaux, culturels ou politiques avec leur pays d'origine et les autres pays d'installation ; elle se distingue par une conscience d'appartenance commune qui transcende les appartenances nationales.

Émigré : personne ayant quitté son pays de naissance.

Étranger : personne qui ne possède pas la nationalité du pays où il réside.

Immigré : personne née dans un autre pays que celui où elle réside depuis sa naissance (*foreign born*). En France, personne « née étrangère dans un pays étranger ».

Intégration : phénomène graduel, par lequel les nouveaux arrivants s'incorporent à la vie économique, sociale, civique, culturelle du pays d'immigration. Ce vocable courant recouvre, en réalité, un concept flou, à géométrie variable dans le temps et dans l'espace ; chaque pays, chaque société, chaque culture reconstruit en permanence sa propre conception de l'intégration. Ce processus, individuel autant que social, où les problématiques migratoires rencontrent celles des dynamiques de la société d'accueil, joue un rôle important sur le devenir des migrants, mais il exige du temps et déborde, parfois, sur les générations suivantes issues de l'immigration pour s'inscrire dans le temps long de l'évolution des mentalités collectives. Cette question n'est pas l'objet principal du dictionnaire.

Migrant international : personne changeant de pays de résidence pour une durée de séjour d'au moins un an (définition des Nations unies).

Réfugiés : selon la Convention de Genève (1951), le terme « réfugié » « s'applique à toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ». L'emploi du terme dans le dictionnaire déborde largement ce strict cadre juridique.

Remises : transferts financiers réalisés par les migrants vers leur pays d'origine (angl. : *remittances*).

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes entrées dans le pays, au cours d'une période donnée, et le nombre de celles qui en sont sorties.

Système migratoire régional : expression qui désigne l'articulation dynamique des flux et des champs migratoires à une vaste échelle géographique (continent, sous-continent, vaste ensemble d'États).

Transnational : terme qui met l'accent sur le fonctionnement transfrontières des migrants (circulation, flux humains, financiers, culturels...).

Liste des auteurs

ADJEMIAN Boris, Historien, Conservateur de la bibliothèque Nubar, chercheur affilié à l'Institut des Mondes africains (IMAF) Paris.

AL HUSSEINI Jalal, Sociologue, chercheur associé à l'Institut français du Moyen-Orient (IFPO), Amman (Jordanie).

ANH NGOC Hoang, Maître de conférences, Sciences de l'Information et de la Communication, Université catholique de l'Ouest, membre associé du GRIPIC (Groupe de recherches interdisciplinaires sur les processus d'information et de communication).

ARAB Chadia, Géographe, chargée de recherche au CNRS (UMR ESO 6590), Université d'Angers.

ASAL Houda, Historienne et sociologue, post-doctorante à l'Université McGill (Montréal, Canada), associée au Centre Maurice Halbwachs, ENS-EHESS Paris.

AUDEBERT Cédric, Géographe, chargé de recherche au CNRS, directeur de l'UMR Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers.

AUREGAN Xavier, Géographe, enseignant PRAG à l'Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense, post-doctorant Institut français de géopolitique-Université Paris VIII (CRAG).

AVALOS Betania, Sociologue, Université du Chili, analyste à l'Instituto Nacional de Estadística (Chili).

BABY-COLLIN Virginie, Géographe, maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille, membre de l'UMR CNRS TELEMME (7303).

BAUJARD Julie, Anthropologue, membre de l'Institut de recherches asiatiques (IrAsia), CNRS/Université d'Aix-Marseille (UMR 7306), et du Centre d'Études de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS), CNRS/EHESS (UMR 8564), Paris.

BEL-AIR Françoise DE, Sociologue-démographe, Part-time Professor Migration Policy Centre, Institut universitaire européen (EUI), Florence (Italie), et coordinatrice scientifique du projet Gulf Labour Markets and Migration (GLMM), MPC / Gulf Research Centre, Genève (Suisse).

BINAISA Irène, Sociologue, International Migration Institute, Oxford.

BERGEON Céline, Géographe, maître de conférences à l'Université de Poitiers, Migrinter (UMR CNRS 7301).

BERGOUIGNAN Christophe, professeur de démographie à l'Université de Bordeaux, COMPTRESEC (UMR 5114).

BERNARDIE-TAHIR Nathalie, Géographe, professeure à l'Université de Limoges, GEOLAB (UMR 6042).

BERTHOMIÈRE William, Géographe, directeur de recherche CNRS/Migrinter (UMR 7301), Université de Poitiers.

BERTRAND Gilles, Politiste et internationaliste, maître de conférences, co-responsable du master « Politique internationale » à l'Institut d'études politiques de Bordeaux, chercheur au Centre Émile-Durkheim (UMR 5116).

BERTRAND Marine, Doctorante en anthropologie, Université de Poitiers et Universitat Rovira i Virgili (Tarragone, Espagne).

BLANC Guillaume, Post-doctorant en histoire environnementale, Musée du quai Branly, chercheur associé à l'IMAF (UMR CNRS-Paris I, 8171).

BOUBAKRI Hassan, Géographe, professeur à l'Université de Sousse (Tunisie).

BOUTÉ Vanina, Anthropologue, maître de conférences à l'Université de Picardie, Centre Asie du Sud-Est (UMR 8170), CNRS-EHESS.

BOYER Florence, Géographe, chargée de Recherche IRD, Unité de recherches Migrations et Sociétés (URMIS), Université Paris VII.

BRIDONNEAU Marie, Enseignante-chercheuse en géographie, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense, LAVUE (UMR CNRS 7218), Équipe Mosaïques.

BRONNIKOVA Olga, Docteur en géographie, Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), Paris, Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers.

BROUILLETTE Martine, Doctorante en science politique, Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers.

BRUSLÉ Tristan, Géographe, chargé de recherche CNRS, Centre d'études himalayennes (CEH UPR299), Paris.

CAMPBELL Eugene K., Démographe, expert sur les migrations, chercheur indépendant, International Migration Institute, Oxford.

CHANTAVANICH Supang, Sociologue, professeure émérite en sociologie et directrice de l'Asian Research Center for Migration, Université Chulalongkorn de Bangkok (Thaïlande).

CHAREF Mohammed, Géographe, professeur à l'Université d'Agadir (Maroc).

Liste des auteurs

CHAUVIN Emmanuel, Géographe, doctorant, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, PRODIG (UMR 8586).

CHAUVIN Mailys, Géographe associée à LAM (Les Afriques dans le Monde), UMR 5115 du CNRS, Institut d'études politiques de Bordeaux.

CHIKANDA Abel, Post-doctorant, Balsillie School of International Affairs, Waterloo (Ontario, Canada).

CLOCHARD Olivier, Géographe, chercheur, Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers.

COBBE Jim, Économiste, professeur émérite de l'Université d'État de Floride (Tallahassee 32306).

COLIN Sébastien, Géographe, maître de conférences, Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), Paris, chercheur en détachement au Centre d'Études français sur la Chine contemporaine (CEFC), Hong Kong.

CONDEVAUX Aurélie, Géographe, doctorante Migrinter (UMR 7301), ATER, Université de Tours.

CORBIANEU Clément, Géographe, doctorant, Université Lyon II, Environnement Ville Société (UMR CNRS 5600).

CORTES Geneviève, Géographe, professeure à l'Université Paul Valéry de Montpellier, ART-Dev (UMR 5281).

COTTEREAU Victoire, Géographe, doctorante Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers.

COUNILH Anne-Laure, Géographe, doctorante Migrinter (UMR 7301), Poitiers.

CUNIN Élisabeth, Sociologue, chargée de recherches, IRD URMIS Paris VII.

D'AMATO Gianni, Politiste, professeur à l'Université de Neufchatel, directeur du Forum Suisse pour l'étude des migrations (Genève).

DARLEY Mathilde, Politiste, chargée de recherche au CNRS, CESDIP de Guyancourt et Centre Marc Bloch de Berlin (Allemagne).

DARMAS Marcin, Sociologue, maître de conférences au Centre de civilisation française et d'études francophones de l'Université de Varsovie (Pologne).

DESLAURIER Christine, Historienne, chargée de recherche à l'IRD, IMAF-Institut des mondes africains (UMR 8171 du CNRS, UMR 243 de l'IRD), Bordeaux.

DEVIENNE Marie-Sybille, Historienne, professeur et directrice du CPEI INALCO, Paris.

DORAI Kamel, Géographe, chargé de recherche au CNRS, Institut français du Proche-Orient, Amman (Jordanie), chercheur associé à Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers.

ENTZIGER Han, Sociologue, professeur émérite de l'Université Erasmus Rotterdam (Pays-Bas).

FARET Laurent, Géographe, professeur à l'Université Paris VII-Denis Diderot, directeur du SEDET.

FAU Nathalie, Géographe, Université Paris VII-Denis Diderot, maître de conférences, laboratoires Centre d'études en sciences sociales sur les mondes africains, américains et asiatiques (CESSMA) et Institut de Recherche sur l'Asie du Sud-Est Contemporaine (IRASEC).

GAIMARD Maryse, Démographe, professeur à l'Université de Bourgogne, Dijon, chercheur au Centre Georges Chevrier (UMR CNRS 7366).

GAUTREAU Pierre, Enseignant-chercheur en géographie de l'environnement, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne, PRODIG (UMR 8586).

GILLE-BELOVA Olga, Politiste, maîtresse de conférences en civilisation russe à l'Université Bordeaux III-Montaigne, chercheuse à EEE (EA 7314).

GOERG Odile, Professeure d'histoire de l'Afrique contemporaine à l'Université Paris VII-Denis Diderot, Centre d'étude en sciences sociales sur les mondes africains, américains et asiatiques (CESSMA).

GONIN Patrick, Géographe, professeur à l'Université de Poitiers, membre de Migrinter.

GOODMAN Adam, Historien, Miller Center National Fellow, doctorant à l'Université de Pennsylvanie (États-Unis).

GOREAU-PONCEAUD Anthony, Géographe, maître de conférences à l'Université Bordeaux IV, ADESS CNRS (UMR 5185).

GOUSSEFF Catherine, Historienne, directrice de recherche au CNRS, Centre d'étude des mondes russe, caucasien et centre européen (CERCEC), EHESS-CNRS, Paris.

GRADVOLD Paul, Historien, directeur du Centre de civilisation française et d'études francophones de l'Université de Varsovie (Pologne).

GREINER Clemens, Ethnologue et coordinateur scientifique du Global South Studies Center (GSSC), Université de Cologne (Allemagne).

GUEDJ Jérémy, Doctorant en histoire contemporaine, membre du Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine (CMMC), Université de Nice-Sophia-Antipolis.

GUÉRAICHE William, Géographe, professeur associé au College of Medias and Mass Communication (Émirats arabes unis).

GUETCHEVA Nikoleta, Géographe, collaboratrice scientifique aux Hautes études de gestion, Genève (Suisse).

GUILLAUME Jacques, Géographe, professeur émérite de l'Université de Nantes, UMR CNRS LETG-Géolittomer.

GUILLOU Anne-Yvonne, Anthropologue, chargée de recherche CNRS, Centre Asie du Sud-Est (UMR CNRS-EHESS), Paris.

HACHIMI ALAOUI Myriam, Sociologue, maître de conférences à l'Université du Havre (IDEES UMR 6266), chercheuse associée de l'équipe ERIS du Centre Maurice Halbwach (UMR 8097).

HILY Marie-Antoinette, Sociologue, membre de Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers, co-directrice de la *Revue européenne des migrations internationales*.

HOHMANN Sophie, Sociologue, chercheur associé au CERCEC (CNRS/EHESS), Paris, chercheur sur le projet européen CASCADE (Exploring the Security-Democracy Nexus in the Caucasus).

HOLLEY Peter, Anthropologue, Ceren, Swedish School of Social Science, Université d'Helsinki (Finlande).

HOREL Catherine, Historienne, directrice de recherche au CNRS, S-IHRICE (UMR 8138), Université Paris I-Panthéon-Sorbonne.

HUETZ DE LEMPS Xavier, Enseignant-chercheur en histoire contemporaine, professeur à l'Université de Nice-Sophia-Antipolis, chercheur au Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine (MMC).

IVANOFF Jacques, Ethnologue, chargé de recherche au CNRS, Institut de recherches sur l'Asie du Sud-Est Bangkok, Musée de l'Homme (Éco-Anthropologie et Ethnobiologie UMR 7206).

KAMDEM Pierre, Géographe, maître de conférences à l'Université de Dschang (Cameroun), Unité de Recherches sur les Dynamiques Africaines (URDA), et membre de Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers.

KOTLOK Nathalie, Géographe, maîtresse de conférences à l'Université de Poitiers.

KRASTOVA Anna, Politiste, professeur à la Nouvelle Université bulgare de Sofia (Bulgarie), docteur *honoris causa* de l'Université Lille III.

KUNTH Anouche Historienne, chargée de recherche, Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers.

LACAZE Gaëlle, Ethnologue, maître de Conférences-HDR, Institut d'ethnologie, Faculté de sciences sociales (UMR 7536-DynamE), MISHA-Université de Strasbourg.

LACROIX Thomas, Géographe, chargé de recherche, Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers.

LAFLEUR Jean-Michel, Sociologue, chercheur qualifié du FRS-FNRS, directeur-adjoint du Centre d'études de l'ethnicité et des migrations (CEDEM), Université de Liège (Belgique).

LAGERSPETZ Mikko, Sociologue, professeur à l'Åbo Akademi University de Turku (Finlande).

LASSAILLY-JACOB Véronique, Géographe, professeur émérite de géographie à l'Université de Poitiers.

LAVERGNE Marc, Géographe, Directeur de recherche au CNRS, GREMMO, Université Lyon 2.

LE BAIL Hélène, Politiste, maître de conférences, EU-Asia Institute-ESSCA, Département des Affaires internationales, Paris.

LE GALL Julie, Géographe, maître de conférences à l'ENS de Lyon (UMR 5600 EVS-équipe Biogéophile).

LEPETITCORPS Colette, Sociologue, doctorante, Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers.

LESSAULT David, Géographe, chargé de recherche, Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers.

LOUËR Laurence, politologue, chargée de recherches, SciencesPo, Centre d'études et de recherches internationales (CERI), CNRS, Paris.

LOUNGOU Serge, Maître-assistant en géographie politique, Centre d'études et de recherches en géosciences politiques et prospective (CERGEP), Université Omar-Bongo (Gabon).

LUIZARD Pierre-Jean, Historien, directeur de recherches au CNRS, Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (GSRL-UMR 8582 CNRS/EPHE), Paris.

MA MUNG Emmanuel, Géographe, directeur de recherche, Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers.

MAGNAN PENUELA Marion, Sociologue, Institut des Amériques, Paris.

MAGRIN Géraud, Géographe, professeur à l'Université Paris I-Panthéon Sorbonne.

MANDE Issiaka, Historien, professeur au Département de science politique de l'Université du Québec (Montréal), membre du Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société (CIRDIS).

MARTINIELLO Marco, Sociologue, directeur de Recherche au FRS-FNRS, directeur du Centre d'études de l'ethnicité et des migrations (CEDEM), Université de Liège (Belgique).

Liste des auteurs

MARY Kevin, Géographe, doctorant, Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers.

MEDINA Lucile, Géographe, maître de conférences à l'Université Paul-Valéry-Montpellier III, ART-DEV (UMR 5281).

MEINHARDT Heiko, Politiste, Dr. phil., docteur en sciences politiques (université de Hambourg), consultant international.

MICHALON Bénédicte, Géographe, chargée de recherche, Université Bordeaux IV, ADESS/CNRS (UMR 5185).

MIRET Naïk, Géographe, maîtresse de conférences, Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers.

MONSUTTI Alessandro, Anthropologue, professeur adjoint, Institut des hautes études internationales et du développement, Genève (Suisse).

MONTEIRO Joachim, Économiste et expert en droits humains, chargé de Projet Recherche et Développement au sein de l'ONG Appui au Développement autonome, membre individuel auprès de l'AEDH.

MORENO ALEGRET Ricard, Géographe, professeur associé à l'Université autonome de Barcelone (Espagne).

MUGISHO Aline, Politiste, chercheur à l'African Center for Migration and Society, University of Witwatersrand Johannesburg (Afrique du Sud).

NAMONT Jean-Philippe, Historien, professeur agrégé en lycée, chargé de cours à l'Institut catholique de Paris, chercheur collaborateur régulier de l'UMR IRICE (Identités, Relations internationales et civilisations de l'Europe) CNRS/Université Paris I-Panthéon-Sorbonne.

NEYA Sihé, Géographe, doctorant, Université Paris I-Panthéon-Sorbonne (UMR 8586 PRODIG).

NGUEMA ENGO Paul, Géographe, département de géographie GREDS, IRSH/CENAREST/Libreville (Gabon).

NIANG NDIAYE Marème, Géographe, doctorante, Université Paul-Valéry-Montpellier III (ART-DEV, UMR 5281).

NOLET Émilie, Anthropologue, maître de conférences à l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne (UMR 7041, ArScAn).

OLTMER Jochen, Historien, professeur à l'Institut de recherche sur les migrations et à l'Institut des études interculturelles/Institut für Migrationsforschung und Interkulturelle Studien (IMIS), Université d'Osnabrück (Allemagne).

OZKUL Derya, Sociologue, enseignant à l'Université de Sydney (Australie).

PAGES EL KAROUÏ Delphine, Géographe, maître de conférences à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), Paris.

PARENT Marie-Christine, Ethnomusicologue, doctorante, assistante de recherche et d'enseignement à l'Université de Montréal/Université de Nice-Sophia-Antipolis.

PEREIRA Victor, Historien, maître de conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Équipe d'Accueil ITEM.

PÉROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, Politiste, professeur à l'Institut français de géopolitique (IFG), Université Paris VIII, chercheur associé à Chatham House (Londres) et Global Fellow au Peace Research Institute Oslo.

PETIT Véronique, Démographe, professeur à l'Université Paris V-René Descartes (CEPED UMR 196).

PIANTONI Frédéric, Géographe, maître de conférences à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, CCEPED (UMR 196), Paris V-René Descartes-INED-IRD.

PINAULT Géraldine, Géographe, docteure en géographie-géopolitique, Institut français de géopolitique (IFG), Université Paris VIII-Vincennes Saint-Denis.

PLIEZ Olivier, Géographe, directeur de recherche au CNRS, Université de Toulouse, LISST (UMR CNRS 5193).

PRUNIER Delphine, Géographe, post-doctorante à l'IIIS-UNAM (Instituto de Investigaciones Sociales-Universidad Nacional Autónoma de México), chercheuse associée Centre d'études mexicaines et centraméricaines (CEMCA), Mexico (Mexique).

QUINTARD Mickael, Géographe, doctorant, Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers.

RADVANYI Jean, Géographe, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), co-directeur du Centre de recherches Russie-Eurasie (CREE), Paris.

REA Andrea, Sociologue, professeur à l'Université Libre de Bruxelles (Belgique), Groupe de recherche en Relations ethniques, migrations et égalité (GERME).

RIGONI Isabelle, Sociologue, maître de conférences, INS HEA, Grhapes, membre associée à Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers.

ROBIN Nelly, Géographe, chargée de recherches IRD, Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers, CEPED, UMR 196, Université Paris V-René Descartes-INED.

ROUSSEL Cyril, Géographe, chercheur à l'Institut français du Proche-Orient d'Amman (Jordanie), chercheur associé au Gremmo, Lyon.

ROYOUX Dominique, Géographe, professeur associé à l'Université de Poitiers, directeur de RURALITES (EA 2252).

SAKSELA-BERGHOLM Sanna, Sociologue, CEREN, Swedish School of Social Science, Université d'Helsinki (Finlande).

SANDRON Frédéric, Démographe, directeur de Recherche, IRD (UMR 196 CEPED), Paris.

SASSONE Susana, Géographe, chercheur Dra, Instituto Multidisciplinaria de Historia y Ciencias Humanas, Buenos-Aires (Argentine).

SCHMOLL Camille, Géographe, Université Paris VII-Denis Diderot (UMR Géographie-cités).

SEGATTI Aurélia, Politologue, professeure associée, African Centre for Migration & Society, University of the Witwatersrand, Johannesburg (Afrique du Sud), experte Migration de Main-d'œuvre, Bureau international du Travail (BIT).

SEMPERE Juan-David, Géographe, professeur titulaire de géographie, Université d'Alicante (Espagne).

SIMON Gildas, Géographe, professeur des Universités, Réseau Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers .

SIMON-LORIÈRE Hélène, Géographe, docteure, Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers.

SINTES Pierre, Géographe, maître de conférences en géographie, Université d'Aix-Marseille, ELEMME UMR CNRS (T 7303).

SOUCHAUD Sylvain, Géographe, chargé de recherche IRD, URMIS (UMR 205), Paris VII-Denis Diderot-IRD-CNRS.

SPIRE Amandine, Géographe, maître de conférences à l'Université Paris VII-Denis Diderot et au laboratoire CESSMA (UMR IRD 245).

SUPULE Inese, Sociologue, Baltic Institute of Social Sciences, Riga (Lettonie).

TAGLIONI François, Géographe, professeur à l'Université de La Réunion, CREGUR (UMR 8586 PRODIG).

TAPIA Stéphane DE, Géographe, directeur de recherche au CNRS, Département d'études turques de l'Université de Strasbourg.

TATI Gabriel, Démographe, chercheur en études urbaines et sur les migrations, maître de conférences, Associate Professor University of the Western Cape (Afrique du Sud).

THOLLET Hélène, Politiste, chargée de recherches au CNRS CERI-Sciences Po/CNRS, (UMR 7050), enseignante à SciencesPo Paris .

THOREZ Julien, Géographe, chargé de recherche au CNRS, Mondes iranien et indien (UMR 7528), Paris.

TOURNON Sophie, Historienne, Centre de recherches russe et euro-asiatique, Institut national des langues et civilisation orientales (IINALCO), Paris.

TRANAES Torben, Politiste, directeur de recherches CESIFO et IZA, Fondation Rockwool, Copenhague (Danemark).

VARREL Aurélie, Géographe, chercheuse à l'Institut français de Pondichéry (Inde), chargée de recherche au CNRS, membre du Centre d'étude de l'Inde et de l'Asie du Sud (CEIAS), Paris.

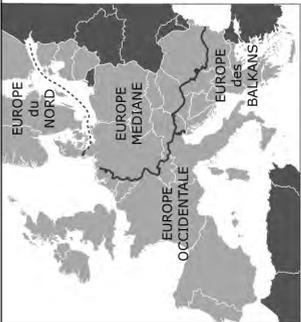
VENIER Philippe, Géographe, maître de conférences, Migrinter (UMR 7301), CNRS/Université de Poitiers.

VIGNE Christophe, Historien, doctorant, Université Paris VII-Denis Diderot, Laboratoire SEDET.

VIVET Jeanne, Géographe, Maître de conférences à l'Université Bordeaux III-Montaigne, Laboratoire LAM (Les Afrique dans le Monde).

WALDINGER Roger, Sociologue, *Distinguished Professor*, Université de Californie, UCLA, Los Angeles (États-Unis).

WALI WALI Christian, Géographe, enseignant-chercheur, maître-assistant (CAMES), CERGER, Université Omar-Bongo (Gabon).



L'UNION EUROPÉENNE ET SES BORDURES

Tout au long de l'histoire européenne, la construction des États et des nations s'est accompagnée d'une forte mobilité des populations, de manière pacifique ou violente, par diffusion lente ou exodes massifs, particulièrement après les nombreux conflits qui ont déchiré le continent. Si au XIX^e siècle et jusqu'en 1914, les pays européens sont à l'origine du mouvement d'émigration le plus massif des temps modernes, l'Europe devient, à partir de 1950, l'un des deux principaux pôles d'immigration économique au monde. En 2011, selon Eurostat, la *population immigrée, née à l'étranger* et résidant dans l'espace européen (l'UE à 27) est de 48,9 millions de personnes pour 504 millions d'habitants (9,7 % de la population totale, 13,5 % aux États-Unis, 20 % au Canada) ; le nombre de *ressortissants étrangers* est de 33,3 millions de personnes (6,6 % de la population totale). Si le tiers des migrants proviennent d'un autre pays de l'UE, les immigrants des « pays tiers » proviennent d'autres pays européens non membres de l'UE et des autres continents, dont les anciennes colonies des puissances d'Europe occidentale. La diversité des apports migratoires originaires du Sud est un rappel de l'héritage planétaire de la domination européenne et du système de relations coloniales mis en place depuis les Grandes Découvertes jusqu'à l'indépendance des colonies. Cependant, cette réalité migratoire de l'Europe ne doit pas masquer l'importance actuelle de l'émigration des Européens qui se développe à l'intérieur et à l'extérieur du continent, principalement vers les pays acteurs de la mondialisation.

L'Europe est une mosaïque d'États, possédant chacun une histoire migratoire singulière, et que le processus de la construction européenne est loin d'avoir unifiés. L'éventail des nationalités présentes dans les différents pays, les conceptions différentes de l'identité nationale, les représentations de l'Autre dans les mentalités collectives, ces éléments qui fondent les rapports entre l'État, la nation, le citoyen et l'étranger, laissent entrevoir les obstacles à l'élaboration d'une politique migratoire commune et à la définition d'un « vivre ensemble ». La gestion de cette question demeure l'un des lieux symboliques où la souveraineté nationale résiste le plus fortement au processus même de la communautarisation. Le principe de la liberté de circulation à l'intérieur de l'espace européen, initiée par le Traité de Rome (1957), a été réaffirmé et élargi à la lutte contre l'immigration clandestine par la Convention de Schengen (1985). La mise en place de l'« espace Schengen », son élargissement et son intégration au sein du droit de l'Union par le Traité d'Amsterdam (1997) constituent l'une des bases de la politique migratoire développée en Europe. Mais le champ d'application de Schengen, qui a évolué avec l'élargissement de l'Union, ne coïncide pas exactement avec celui de l'Union européenne : si le Royaume-Uni, l'Irlande, membres de l'UE, restent à l'extérieur de « Schengen », la Norvège et la Suisse, non membres de l'UE, s'y sont associés après le Traité d'Amsterdam.

La présentation du système migratoire de l'Union européenne et de ses bordures distingue quatre sous-ensembles qui ont chacun leur spécificité : l'Europe occidentale,

berceau de la construction communautaire, pièce majeure des échanges de l'UE et des espaces migratoires issus des ex-colonies ; l'Europe du Nord, fonctionnant depuis 1943 dans le cadre du « marché nordique de l'emploi » ; l'Europe médiane, dont l'espace migratoire historiquement dominé par l'Allemagne et l'Empire austro-hongrois, a été profondément bouleversé par les déplacements massifs de populations après les deux conflits mondiaux, et remodelé après la chute du Mur en 1991 et l'élargissement de l'Union ; l'Europe balkanique, longtemps marginalisée et soumise à l'influence ottomane, qui est en voie d'intégration dans l'espace européen depuis l'éclatement de la Yougoslavie. Au-delà du sens géographique, le terme de bordures englobe, ici, plusieurs cas de figure : les États non-membres de l'UE, évoqués plus haut, alors qu'ils participent de la Convention de Schengen ; les États des Balkans, où les processus d'adhésion à l'Union sont en cours et ceux du continent qui sont concernés par la politique européenne de voisinage (PEV) et dont les flux migratoires sont prioritairement orientés vers l'Ouest ; c'est le cas de la Moldavie, mais non du Bélarus et de l'Ukraine dont les mouvements restent – ou restaient jusqu'au conflit ukrainien –, polarisés par la Russie.

Gildas SIMON

EUROPE OCCIDENTALE

BELGIQUE

- **Pop. (2013) : 11 104 500 hab.**
- **Sup. : 30 528 km²**
- **IDH (2013) : 21^e/187**

Historiquement, un double déni gouverne les discours publics sur les flux migratoires. La Belgique a longtemps refusé de se percevoir comme pays d'émigration et pays d'immigration. Cette position n'étant plus soutenable actuellement, le déni s'est transformé en dénégation des conséquences de cette double identité. De nombreux discours, sous l'impulsion des pensées nationalistes, cherchent à occulter la nécessité d'imaginer la Belgique comme une mosaïque de populations et de penser la citoyenneté multiculturelle résultant des départs des émigrants et des arrivées des migrants. L'immigration a profondément modifié la société belge.

Au départ perçue comme un phénomène conjoncturel, l'immigration a peu à peu révélé sa dimension structurelle. Sans trop bien s'en rendre compte, la Belgique est devenue un pays d'immigration définitive. L'établissement des immigrés et de leurs descendants a contribué d'une manière sensible à la diversification de la société. La Belgique est devenue une mosaïque

sociale, culturelle et identitaire, une véritable société multiculturelle en perpétuel renouvellement. Malgré des politiques migratoires toujours plus restrictives, la Belgique continuera à être un pays d'immigration. La mobilité croissante des Belges vers l'étranger est un autre élément important. La Belgique peine à se concevoir à la fois comme pays d'immigration et d'émigration. Qu'il s'agisse de jeunes diplômés partis tenter leur chance en Amérique du Nord, de retraités installés sur les rives de la Méditerranée ou double-nationaux belgo-marocains circulant entre l'Europe et l'Afrique, ces Belges d'ailleurs nous interrogent pourtant eux aussi sur la définition de l'identité belge au XXI^e siècle.

IMMIGRATION

Les besoins d'une main-d'œuvre d'appoint

Après la Première Guerre mondiale, les entreprises belges font appel à des travailleurs étrangers pour pallier au manque de main-d'œuvre locale. Ces migrants proviennent initialement des pays limitrophes. Par la suite, ils viendront de Pologne et d'Italie. La crise économique et l'accroissement du chômage des années 1930 arrêtent l'appel de travailleurs immigrés. En 1933, la Belgique prend des

mesures sévères afin de limiter l'afflux de travailleurs étrangers et l'État initie sa politique migratoire en établissant la première réglementation sur la main-d'œuvre étrangère. En 1945, la reconstruction nationale de la Belgique dépend principalement de la capacité à gagner « la bataille du charbon » selon les termes historiques de Achille Van Acker, alors Premier ministre.

Malgré les améliorations apportées aux conditions de travail et une augmentation des salaires des mineurs de fond, le recrutement de travailleurs nationaux se tarit. Les pouvoirs publics reviennent alors au recrutement de travailleurs étrangers. La première convention bilatérale est signée avec l'Italie en juin 1946. Celle-ci prévoit l'envoi de 50 000 travailleurs italiens dans les mines en échange du droit à 200 kilos de charbon par mineur et par jour, payés au prix plein par l'Italie. Après la catastrophe de Marcinelle (8 août 1956) qui cause la mort de 262 mineurs dont 136 Italiens, l'Italie suspend l'émigration vers la Belgique. Cette dernière conclut alors de nouvelles conventions bilatérales, notamment avec l'Espagne (1956), la Grèce (1957), le Maroc (1964), la Turquie (1964), la Tunisie (1969), l'Algérie (1970) et la Yougoslavie (1970).

Au début des années 1960, la demande de main-d'œuvre est tellement forte que le ministère de la Justice n'applique plus à la lettre la législation relative à l'immigration puisque le permis de travail comme préalable au permis de séjour n'est plus exigé, contribuant de la sorte au développement d'une immigration clandestine tolérée. En effet, de nombreux travailleurs immigrés arrivent comme touristes en Belgique pour chercher un emploi et régularisent ensuite leur séjour. C'est notamment le cas des travailleurs Marocains et Turcs. En 1967, l'Union européenne instaure la libre-circulation des travailleurs conduisant à la division entre deux catégories de travailleurs immigrés : ceux dont le pays d'origine participe à la construction européenne et les autres appartenant à ce qu'on nomme aujourd'hui les pays tiers. Dans la première catégorie figurent les immigrés italiens qui sont rejoints ensuite par les Espagnols, les Grecs et les Portugais, et plus récemment les Polonais et les Roumains.

La diversification des formes migratoires

La crise économique conduit le gouvernement à arrêter l'immigration de travail le 1^{er} août 1974. Toutefois, cette nouvelle politique ne se traduit pas par une fermeture hermétique des frontières. La Belgique n'a jamais cessé d'être un pays d'immigration. Cependant, les formes des migrations vont se diversifier, de même que les origines nationales des migrants. La principale forme contemporaine des migrations concerne les ressortissants des États membres de l'Union européenne. Grâce à la libre-circulation dans l'Union, de nombreuses personnes viennent vivre et travailler en Belgique. La population étrangère en Belgique s'élève en 2011 à 1 119 256 personnes, soit 10,2 % de la population totale. Les ressortissants des pays de l'Union européenne représentent 67 % des étrangers de Belgique. Il est vrai que ces étrangers ont aussi moins tendance à acquérir la nationalité belge. Les principales nationalités étrangères sont les Italiens, les Français, les Néerlandais, les Polonais. En tenant compte des acquisitions de la nationalité belge, les origines nationales non européennes dominantes sont les Marocains, les Turcs et les Congolais.

Les nouveaux permis de séjours sont principalement (42,2 %) attribués aux bénéficiaires du regroupement familial. Ensuite, les nouvelles migrations sont fortement liées aux demandes d'asile et protection humanitaire (32 % des délivrances des nouveaux permis de séjour). La Belgique accueille des candidats à l'asile de l'Europe de l'Est après l'effondrement des régimes communistes et la guerre de l'ex-Yougoslavie, mais aussi de différents pays. Les crises politiques en Afrique (Congo, Rwanda, Ghana, Nigeria, etc.) et au Moyen-Orient (Pakistan, Irak, Iran, etc.) alimentent les demandes d'asile. L'arrivée d'étudiants étrangers est une autre forme de migration. Enfin, de nombreux migrants surtout irréguliers arrivent aussi d'Amérique latine (Équateur, Brésil, etc.).

Depuis 1991, une nouvelle migration de travail a repris, composée à la fois par des sans-papiers (demandeurs d'asile déboutés, migrants restant au-delà de la validité de leur titre de séjour, clandestins, etc.) et de travailleurs bénéficiant d'un permis de travail. À partir de 2000, des permis de travail sont octroyés principale-

ment à des saisonniers dans l'horticulture, à des étrangers hautement qualifiés, et dans, une moindre mesure, à des sportifs professionnels. Les années 2000 ont connu une féminisation incontestable des flux migratoires. Les femmes représentent presque la moitié des nouveaux migrants bien qu'elles soient plus représentées parmi certaines nationalités (Philippines, Ukraine, Équateur) que d'autres (Pakistan, Irak, Maghreb).

L'intégration des immigrés

La question de l'intégration des immigrés s'est posée tardivement. L'immigration était perçue comme un phénomène temporaire tant par la Belgique et sa population que par les immigrés eux-mêmes. La Belgique n'a prévu initialement que des politiques d'accueil dans les domaines du travail et du logement. Cependant, les immigrés et leurs familles ont trouvé durant les années 1960-1970 des espaces d'intégration dans le monde du travail, dans les organisations syndicales et dans les associations qu'ils constituent. L'installation des immigrés s'est effectuée selon une logique de proximité des lieux de travail. Ils sont d'abord concentrés dans les villes industrielles de Wallonie et de Flandre (Liège, Charleroi, Mons, La Louvière, Genk) et ensuite dans les centres urbains (Bruxelles et Anvers). Quelle que soit la nationalité d'origine, chaque migration connaît l'expérience du racisme et de la discrimination. Dans les années 1980, cette implantation dans les villes entraîne davantage de conflits dans les quartiers.

Aux stéréotypes raciaux vient alors s'ajouter un racisme politique et institutionnel promu par certains élus politiques. Dans un premier temps, l'inclusion des immigrés dans la société belge se pose en termes de « problèmes ». Le « problème des immigrés » recouvre divers domaines : la concentration des immigrés dans certains quartiers urbains, la scolarité des jeunes immigrés, l'illégitimité de la présence des immigrés en période de chômage. Le « problème immigré » renvoie aussi aux différences culturelles et religieuses. Cela a été constant dans le temps et quelle que soit la nationalité des immigrés. Ceux-ci ont toujours été suspectés soit de ne pas vouloir s'intégrer soit de ne pas être intégrables. Toutefois, le défaut d'intégration est systématiquement opposé et de manière récurrente aux immigrés et à leurs des-

cendants de confession musulmane. Bien que majoritairement Belges, les personnes d'origine marocaine, turque et congolaise restent très largement discriminées sur le marché de l'emploi et aussi stigmatisées dans l'opinion publique, médiatique et politique.

Les politiques d'intégration

Les politiques d'intégration s'imposent tardivement en regard de l'installation définitive des immigrés. Quatre phases distinctes peuvent être identifiées. À la fin des années 1970, plusieurs législations viennent renforcer l'égalité de traitement des étrangers dans le monde du travail (participation aux élections dans les entreprises) et la sécurité de séjour des étrangers. La loi de 1980 sur les étrangers leur donne la possibilité de contester toute décision prise en leur rencontre au sujet de la légalité de leur séjour. La loi luttant contre le racisme est votée en 1981. La deuxième phase est ensuite particulièrement marquée par le changement du code de la nationalité. Le *jus soli* est introduit en 1984 et les conditions d'acquisition de la nationalité fortement assouplies. Depuis 1985, plus de 600 000 étrangers sont devenus Belges, parmi lesquels la moitié est d'origine marocaine et turque. Une des conséquences est l'accroissement des élus belges d'origine étrangère à tous les niveaux de pouvoir grâce aux spécificités de la loi électorale belge.

Bien qu'elles ne visent pas spécifiquement ces populations, des politiques de lutte contre les désavantages sociaux (éducation, emploi, formation professionnelle) sont aussi mises en œuvre à la suite de diverses émeutes urbaines à Bruxelles. La troisième phase voit l'adoption de politiques publiques différentes dans les trois régions du pays. En 1996, la Wallonie adopte une politique d'intégration généraliste qui finance les actions visant à lutter contre la marginalisation des immigrés (alphabétisation, lutte contre le retard scolaire, etc.). Le même type de politique est adopté à Bruxelles dès 1991. Du côté francophone, le discours relatif aux immigrés est identique en Wallonie et à Bruxelles. Les minorités ethniques ne sont reconnues ni dans les faits ni dans les discours. La politique spécifique est relativement marginale. En 1998, la politique des immigrés en Flandre se transforme en politique des minorités (*minderheden-*

beleid). Cette dernière reconnaît l'existence de groupes ethnoculturels et finance les organisations immigrées. Au cours de la même période, une législation est instituée visant à lutter contre la discrimination. Toutefois, les instruments juridiques ne sont complétés d'aucune politique d'action positive.

Une dernière phase débute en 2008 avec l'instauration d'un programme d'intégration civique (*inburgeringbeleid*) en Flandre qui impose aux nouveaux migrants des cours de langue, des cours d'histoire de la Belgique et de ses institutions. Longtemps rétives à cette orientation politique, la Wallonie et Bruxelles débattent sur l'adoption de dispositions semblables pour les nouveaux migrants. Témoin d'une politique migratoire plus restrictive, les conditions d'acquisition de la nationalité se sont durcies. Par ailleurs, la focalisation sur l'islam et les musulmans n'a cessé de s'amplifier depuis les attentats du 11 septembre 2001. Les controverses passionnées autour du port du foulard, du voile, du niqab ou de la burqa par exemple, reviennent cycliquement sur le devant de la scène. Le nécessaire débat sur la présence de l'islam et des musulmans manque très souvent de sérénité. Il est dominé par les peurs et les condamnations réciproques. Dans cette cacophonie, une donnée est souvent passée sous silence : l'islam est devenu une religion reconnue par l'État et la majorité des musulmans sont de nationalité belge.

Enfin, le débat belge sur l'immigration et l'intégration s'effrite en même temps que l'État fédéral se dilue. Des politiques et des débats différents ont vu le jour dans les trois Régions belges. Les questions de l'immigration et de l'intégration ont été incorporées dans le débat communautaire belge mais aussi dans le processus d'intégration européenne avec l'europanisation croissante de pans entiers de la politique d'immigration autrefois exclusivement nationale mais aussi de la politique d'intégration.

ÉMIGRATION

Avant de devenir une terre d'immigration, la Belgique a longtemps vu nombre de ses citoyens quitter le territoire national en quête de meilleures opportunités socio-économiques. En effet, entre la fondation de la nation en

1830 et le tournant du xx^e siècle, la dynamique migratoire belge se caractérise par un nombre plus élevé de départs de nationaux que d'arrivées d'étrangers en Belgique. Toutefois, l'émigration est un phénomène oublié de l'Histoire en Belgique. Peu de travaux historiques y ont été consacrés et, aujourd'hui, les autorités tant nationales que régionales tendent à éluder ce phénomène ou ne font référence qu'aux épisodes jugés « glorieux » de cette émigration belge. C'est le cas par exemple de la migration de 5 000 à 10 000 Wallons vers la Suède au xvii^e siècle, considérés comme les pionniers de l'industrie sidérurgique dans ce pays. Aujourd'hui, l'insistance des autorités belges à considérer les Belges émigrés du xx^e siècle exclusivement comme des émigrés privilégiés et hautement qualifiés continue à masquer le fait que, historiquement, nombre de citoyens ont été poussés à quitter le pays à la recherche de meilleures opportunités économiques. Pour illustrer l'ampleur et la diversité de l'émigration belge d'un point de vue historique, on peut distinguer trois vagues migratoires.

L'exemple de l'émigration belge vers la France est la plus marquante en termes numériques. Entre 1889 et 1891, pas moins de 465 000 Belges vivent en France alors que la population belge totale ne dépasse pas 6 millions d'individus. À cette population émigrée, il faut également ajouter des dizaines de milliers de travailleurs frontaliers et saisonniers circulant entre les deux pays. La population belge émigrée se concentre pour l'essentiel dans le nord de la France où elle est attirée par l'industrie textile florissante alors que les secteurs agricole et textile sont en crise en Belgique. À titre d'exemple, les Belges représentent plus de la moitié de la population de la ville de Roubaix qui compte 125 000 habitants en 1886. La cohabitation de la population belge avec la population locale ne se passe pas sans heurts, dans la mesure où cette dernière reproche aux travailleurs belges d'exiger des salaires moindres que ceux de leurs collègues français.

L'émigration belge vers l'Amérique du Nord est un deuxième exemple illustrant le fait que l'émigration belge ne s'est pas cantonnée aux pays limitrophes ni même à l'Europe. Malgré ses limites en termes absolus (le recensement américain de 1900 compte 9 000 personnes

nées en Belgique et celui de 1910 en recense 49 400), la migration belge vers les États-Unis présente une caractéristique singulière : elle fut encouragée par les autorités belges elles-mêmes à la moitié du XIX^e siècle afin de se « débarrasser » des populations jugées indésirables (indigents, anciens prisonniers...). Comme bon nombre de pays à travers le monde, la Belgique a donc utilisé l'émigration comme soupape de sécurité face aux problèmes socio-économiques du pays. L'autre destination de prédilection des émigrés belges en Amérique du Nord est bien entendu le Canada où les autorités fédérales et provinciales développent encore aujourd'hui des campagnes d'information en vue d'attirer ces « immigrés préférés » (en raison de leur bagage linguistique, culturel et religieux).

Le dernier exemple à mentionner dans l'histoire de l'émigration belge est celui du Congo. Lorsque le Roi Léopold II cède le Congo à l'État belge en 1908, l'intention est d'en faire une colonie d'installation ne demandant qu'une présence limitée de citoyens belges. Ce n'est qu'avec la perspective d'obtenir de meilleurs salaires et l'amélioration des conditions sanitaires au Congo après la Seconde Guerre mondiale qu'un nombre croissant de Belges s'y rend. À la veille de l'Indépendance congolaise en 1960, ils représentent 78 % des 115 157 Occidentaux établis dans la colonie. Cette population se compose de fonctionnaires, de missionnaires et du personnel embauché par les industries belges établies dans la colonie.

Avec l'Indépendance, cette population retourne massivement vers la Belgique, mais l'expérience coloniale va toutefois influencer durablement les flux migratoires de et vers la Belgique. D'une part, bon nombre d'émigrés belges du Congo peinent à se réinsérer dans la société belge et émigrent donc à nouveau. D'autre part, les liens postcoloniaux font de la Belgique un pays de destination privilégié pour les candidats congolais à l'émigration après l'Indépendance. Cette immigration, initialement constituée d'étudiants et d'une certaine élite congolaise (1960), se compose aujourd'hui essentiellement de réfugiés politiques et de migrants économiques. La population née congolaise est aujourd'hui la troisième communauté de migrants non communautaires et compte plus de 45 000 individus.

L'émigration belge contemporaine

À l'heure actuelle, la Belgique est l'un des pays présentant des taux relativement élevés d'émigration de l'Union européenne avec 455 000 émigrés, 4,3 % de la population en 2011. En réalité, la Belgique connaît une augmentation sensible des départs depuis les années 1970. À titre d'exemple, plus de 45 000 Belges ont quitté le pays en 2009 alors qu'ils dépassaient à peine 10 000 unités quarante ans plus tôt. Ces chiffres méritent toutefois différents commentaires. D'une part, le départ des Belges est en grande partie compensé par les retours de Belges depuis l'étranger et s'élevant annuellement à environ 40 000 personnes. D'autre part, le taux d'émigration national éclipse de grandes disparités entre le taux d'émigration des Bruxellois (11 %), celui des Wallons (5,7 %) et celui des Flamands (3,37 %). Si le migrant belge a donc tendance à être francophone, il est également plutôt de sexe masculin (54 %) et d'un âge moyen de 26 ans lors du départ.

Depuis 2002, la Belgique possède des données plus fiables que celle de son registre national concernant sa population à l'étranger. Le ministère des Affaires étrangères s'est en effet doté d'un registre consulaire modernisé enregistrant plus précisément les mouvements des émigrés. Plus de 350 000 Belges sont aujourd'hui inscrits sur base volontaire dans ce registre. Son analyse nous permet d'affirmer que l'Union européenne et les pays limitrophes de la Belgique en particulier sont les principaux pays de destination des Belges de l'étranger. La France (30 %), les Pays-Bas (9 %) et l'Allemagne (7 %) accueillent ainsi près de la moitié des Belges expatriés. Parmi les dix destinations les plus courues, seules trois ne sont pas européennes : les États-Unis (6 %), le Canada (4 %) et l'Afrique du Sud (2 %).

Contrairement à de nombreux États, les autorités belges n'ont pas réagi à la croissance de leur population émigrée par l'adoption de politiques publiques spécifiques à leur égard. En Belgique, les expatriés ont attendu la fin des années 1990 pour se voir reconnaître le droit de vote aux élections législatives belges depuis l'étranger. En outre, la double nationalité pour les Belges expatriés optant pour une nationalité étrangère n'est autorisée que depuis 2007. Mal-

gré le fait que la population belge expatriée fait aujourd'hui l'objet d'une plus grande attention des partis politiques à la veille des élections, ces développements peinent à cacher le fait que l'émigration belge au XXI^e siècle reste un phénomène marginal aux yeux des autorités belges malgré son importance numérique.

**Jean-Michel LAFLEUR,
Marco MARTINIELLO et Andrea REA**

➤ CONGO (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU), FRANCE, ITALIE, MAROC, PAYS-BAS, POLOGNE, SUÈDE, TURQUIE

ESPAGNE

- **Pop. (2013) : 46 927 000 hab.**
- **Sup. : 505 370 km²**
- **IDH (2013) : 27^e/187**

L'importance de l'émigration espagnole, sa présence au cœur des sociétés latino-américaines, sa permanence sur plus de quatre siècles dans le Nouveau Monde font partie intégrante de l'héritage socioculturel laissé par l'Espagne en Amérique latine (langue, foi catholique, traditions juridiques) et ont fortement consolidé le domaine hispanophone dans le monde. S'enchaînant presque simultanément avec l'arrêt de ce mouvement multiséculaire, l'immigration se développe avec une ampleur croissante au cours des années 1980, jusqu'à la crise financière de 2008-2009. L'inversion des flux migratoires en Espagne, devenue le premier pays d'immigration européen, constitue l'un des changements majeurs du paysage migratoire de l'Union européenne de la décennie 2000-2010.

Si son cas n'est pas isolé en Europe du Sud, le phénomène prend en Espagne des proportions inconnues ailleurs dans l'Union. L'évolution intervenue sur le plan de l'immigration est totalement inédite dans l'histoire migratoire et la perception sociopolitique du pays. Membre de l'espace Schengen depuis 1991, la position géographique place l'Espagne aux avant-postes de la façade sud, sur l'un des axes migratoires majeurs avec le Maghreb et l'Afrique de l'Ouest. La crise profonde de l'économie espagnole modifie cependant profondément la donne à la fin des années 2000.

IMMIGRATION

Au début des années 1970, l'Espagne abrite, légalement ou non, 200 000 à 300 000 étrangers. Outre la migration de retraités européens attirés par la façade ensoleillée de la Costa Brava et du Levant espagnol en plein essor touristique, ce nombre s'explique par la présence de réfugiés politiques du continent latino-américain fuyant les régimes militaires et les dictatures, mais aussi par l'installation de « pieds-noirs » d'origine espagnole et française après l'indépendance algérienne. Enfin, il existe dans les régions limitrophes (Galice, Asturies, Léon) une migration de travail portugaise venue combler les départs de la main-d'œuvre locale à l'étranger.

*L'immigration massive :
effet de la fermeture des frontières
européennes et forte attraction
d'une économie en plein essor*

Avant 1973, l'organisation des filières de la migration clandestine issue du Sud et se dirigeant vers les marchés du travail européens conférait traditionnellement à l'Espagne, un rôle d'étape entre les régions de départ du bassin méditerranéen et l'Europe occidentale. La suspension de l'immigration lors de la crise de 1973-1974, le durcissement des réglementations nationales en 1973-1974 et la surveillance renforcée des frontières méridionales de la France freinent considérablement, dans les années 1980, les entrées des clandestins dans ce pays, sans les arrêter complètement, et reportent sur les pays de transit la pression migratoire. Faute de pouvoir franchir la frontière, nombre de Maghrébins, Marocains en majorité, finissent par se fixer en Catalogne, principalement à Barcelone.

Par ailleurs, l'Espagne, qui achève alors sa transition démographique (baisse historique du taux de fécondité, longtemps l'un des plus élevés d'Europe) rattrape très rapidement ses retards de développement par rapport aux autres pays européens ; son intégration dans la CEE (1986) stimule la croissance de l'économie entamée depuis la fin de l'autarcie en 1959. Le nouveau modèle de développement est fondé sur le développement de l'agriculture intensive et de l'industrie du tourisme (Andalousie, Levant), la progression

fulgurante de l'immobilier liée aux transformations de l'urbanisation stimulées par un recours important au crédit. Le recours massif à la main-d'œuvre immigrée constitue la base sociale et économique de cet essor de la croissance économique.

Une part importante des actifs étrangers trouve à s'embaucher dans l'économie souterraine (emplois non déclarés délaissés notamment dans les campagnes, emplois flexibles des industries textiles, dans les petits commerces, les restaurants), dans les services domestiques et d'aide à la personne. Cette prédominance de l'emploi souterrain conduit souvent à l'exploitation de la main-d'œuvre immigrée (absence de contrat de travail, non-respect de la législation sociale, conditions de travail et de logement insalubres...). Le tiers des emplois formels étrangers sont non qualifiés (contre 11 % pour les nationaux), cette position inférieure des étrangers sur le marché du travail, qui a permis l'ascension sociale de la main-d'œuvre locale, s'avérera en situation de crise comme un grave facteur d'inégalité.

Le premier pays d'immigration européenne

En trente ans, ces facteurs structurels constituent progressivement l'Espagne en pôle majeur de l'immigration en Europe. De 1997 à 2007, l'Espagne devient ainsi le second pays d'immigration de l'OCDE, après les États-Unis, en termes de flux d'entrées. La progression du nombre d'étrangers s'accélère au cours de la décennie 1990-2000 (500 000 en 1996, 831 000 en 2000, pour atteindre 5 708 667 millions en 2010 soit 11 % de la population totale). Alors que dans les années 1980, l'immigration concernait autant des migrants peu qualifiés d'origines diverses que des populations très qualifiées des pays du Nord, accompagnant l'investissement étranger dans ces nouveaux marchés de l'économie espagnole, la migration en provenance des Suds devient majoritaire à partir de 1996.

La prépondérance de la migration marocaine et la progression de l'Afrique subsaharienne

L'importance de la population maghrébine, longtemps majoritaire parmi les étrangers en Espagne, signe – au-delà du voisinage et des

logiques coloniales avec l'ancien protectorat du Nord marocain et le maintien de deux enclaves (Ceuta, Melilla) – le gradient très élevé des disparités socio-économiques de part et d'autre de Gibraltar. Les Marocains, qui furent les premiers à s'installer massivement en Espagne dans les années 1980, constituent le tiers des effectifs régularisés en 1991 (130 000). Cette population, initialement originaire de l'ex-zone espagnole du Rif, puis de toute de la moitié nord du Maroc, croît fortement dans la période 1980-2010 (77 000 en 1996, 173 000 en 2000, 773 995 en 2011). L'agriculture intensive et le bâtiment sont leurs principaux secteurs d'activité, bien qu'une partie d'entre eux ait accédé à des emplois plus qualifiés, dans l'industrie ou les services. Les Algériens sont en nombre plus réduit. L'Afrique subsaharienne voit sa présence augmenter fortement avec l'arrivée de Sénégalais, de Nigériens et de Maliens.

La croissance de l'immigration européenne, particulièrement de l'Europe orientale

L'effet « *Sun Belt* » sur les retraités du Nord continue à se développer dans les provinces d'Alicante, de Malaga, aux Baléares et aux Canaries, amenant un nombre croissant de retraités du Nord : Britanniques (391 194 recensés en 2011), Allemands (195 987), Hollandais, Belges, Finlandais, Suédois, Norvégiens, Danois. L'Espagne attire aussi pour des raisons plus variées, notamment économiques, d'autres ressortissants de l'Union européenne : Français (122 503) et Italiens (187 993) dont 50 800 sont nés en Argentine, grâce à l'acquisition de la « nationalité des ancêtres » pour les Latino-Américains.

Mais le changement majeur, consécutif aux recompositions géopolitiques et économiques dans l'est du continent, concerne l'arrivée de migrants d'Europe orientale. À la fin des années 1990, le durcissement des conditions d'entrée des Roumains en Allemagne et en France dévie vers l'Espagne des flux croissants de personnes. L'accès des Roumains à la libre-circulation touristique dans l'ensemble de l'espace Schengen impulse une circulation migratoire considérable vers la péninsule

Ibérique, où ils développent des logiques de pluriactivité plus ou moins saisonnière ; le nombre de permis de séjour passe de 3 500 en 1998 à 865 707 en 2011. D'autres nationalités, Bulgares, Ukrainiens, Polonais, Russes, Lituaniens, Moldaves, suivent un parcours identique.

La latino-américanisation de l'Espagne

L'importance de l'immigration en Espagne sur l'ensemble de l'Amérique latine qui possède une forte composante féminine (Colombie, Équateur, Pérou), démontre la puissance des phénomènes d'attraction de l'ancienne métropole coloniale. Les liens linguistiques et culturels se sont maintenus et favorisent l'insertion des migrants sur le marché du travail, dans différents secteurs de l'économie espagnole. L'existence d'accords bilatéraux de circulation établis sur la base de la réciprocité, lors de « l'Age d'Or de l'émigration espagnole outremer » (*voir infra*), l'exemption de visa pour les Colombiens jusqu'en 2001, les Équatoriens (2004), les Boliviens (2007) ont aussi favorisé l'établissement de filières migratoires transatlantiques. Les Sud-Américains, dont un pourcentage important possédait déjà la nationalité espagnole, constituent le tiers des effectifs étrangers ; en 2011, ils sont encore issus principalement de l'Amérique andine (360 710 Équatoriens, 273 176 Colombiens, 199 080 Boliviens, 132 552 Péruviens), d'Argentine (120 738), de la Caraïbe (91 148 Dominicains, 54 680 Cubains), du Brésil (107 596), du Paraguay (87 906), de l'Uruguay (42 828), du Venezuela (59 805). La composante féminine y est particulièrement forte pour les ressortissants colombiens, équatoriens et péruviens. La présence d'une forte communauté chinoise (148 000) et d'Indo-Pakistanaï (70 175 en 2011) démontre aussi la puissance de la mondialisation migratoire.

La répartition spatiale de ces groupes dans le pays s'est élargie : même si la Catalogne reste le premier pôle migratoire (21 % des étrangers en 2011) devant Madrid (19 %), l'ensemble de la façade méditerranéenne constitue l'espace principal de ces nouvelles populations. Si les Maghrébins, de même que les Boliviens et Équatoriens, majoritairement employés dans l'agriculture, sont davantage

présents dans le milieu rural et les petites villes, les Latino-Américains et Asiatiques sont particulièrement concentrés dans la région madrilène et en Catalogne où se concentrent les emplois de services peu qualifiés.

L'adaptation des cadres juridiques à la sédentarisation des immigrés

Face à la présence d'une immigration totalement nouvelle les gouvernements et la société sont pris à « contre-pied » d'une perception ancrée dans cinq siècles d'émigration continue de leurs populations.

La première difficulté des administrations concerne l'admission et le séjour de l'immigré sur le sol national qui jusqu'en 1986 était resté peu réglementé juridiquement. Pour le pays qui enregistre chaque année des centaines de millions de passages, il était difficile d'instaurer un strict contrôle des frontières sans risquer de mettre en cause la vocation d'ouverture aux touristes et aux visiteurs du monde entier. Le second problème réside en l'absence d'un dispositif cohérent et complet sur le travail des étrangers, et concerne l'attitude de l'État à l'égard des employeurs et de tous ceux qui proposent des emplois non déclarés (20 % à 30 % du PIB selon l'OCDE), l'offre de travail clandestin soulevant, en fait, toute la question de la reconnaissance de toute l'économie immergée.

L'État, dans ses contradictions entre les besoins en main-d'œuvre d'une économie en forte croissance, l'afflux de clandestins en provenance de l'intérieur et de l'extérieur de l'espace Schengen, l'entrée récente de la question de l'immigration dans le champ politique peine à élaborer une politique migratoire stable. Celle-ci oscille entre des outils permettant l'entrée régulière de travailleurs exigés par les milieux économiques et ceux réprimant les entrées clandestines sous la pression de l'UE. La mise en place de la politique migratoire est progressive et des vides législatifs ont longtemps permis à des milliers de travailleurs étrangers, très sollicités par les appels de l'économie souterraine, de s'installer sur le territoire.

L'Espagne élabore sa première politique migratoire dans le cadre de son adhésion à l'Union européenne en 1986. Face au constat

de l'augmentation progressive d'étrangers sur son territoire, l'Espagne se dote de la première loi sur le séjour des étrangers, la LOE (Loi sur Droits et Libertés des Étrangers en Espagne), en juillet 1985. L'adoption de cette loi, calquée sur celle des voisins européens, très restrictive en termes d'entrées, ne règle cependant pas la question de l'irrégularité du séjour, d'où les nombreuses critiques de la part de l'Église et des associations caritatives espagnoles. Elle ne satisfait pas plus les employeurs à la recherche de main-d'œuvre bon marché.

La loi est complétée dès les années 1990 par de nouveaux décrets législatifs qui vont structurer progressivement le droit espagnol en matière d'immigration, au moment où l'Espagne se prépare à son adhésion à Schengen (signature en 1990). Trois caractéristiques principales se détachent : la subordination au marché de l'emploi, le contrôle des flux d'entrée en Europe et, à partir de 1996, la mise en place d'une politique d'intégration. Progressivement, la société espagnole accepte son statut de pays d'accueil de migrants et modifie tant les représentations que les dispositifs réglementaires. La politique d'intégration se concrétise dès 1996 par la reconnaissance des droits (au regroupement familial, à l'éducation pour les enfants) et de l'établissement dans le pays grâce à l'introduction du titre de séjour permanent. En 1997, l'autorisation de s'inscrire aux registres de population municipaux permettra l'accès des migrants en situation irrégulière à des droits sociaux et dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Pour s'adapter à la demande structurelle d'une main-d'œuvre flexible et bon marché, l'Espagne est le premier pays européen à mettre en place une politique de quotas d'immigration par secteur d'activité et par province ; le système *del contingente* mis en place par le gouvernement espagnol en 1993 devient progressivement un système de régularisation de travailleurs en Espagne. En fait, les restrictions à l'entrée au séjour de travailleurs sont en contradiction avec ce dispositif et avec l'importante demande de main-d'œuvre et produisent un important stock de travailleurs en situation irrégulière qui atteint, selon certains auteurs, la moitié des étrangers en 2003. C'est pourquoi chacune

des lois s'accompagne, alors, d'une régularisation exceptionnelle des étrangers déjà présents ; la régularisation sera utilisée par les gouvernements de gauche comme de droite pour officialiser la contribution des étrangers à l'économie. Si la régularisation de 1985 a un effet limité (45 000 personnes), l'« Opération exceptionnelle de régularisation » (1991) concerne 130 000 étrangers.

En 1996, puis en 2000, de nouvelles opérations « exceptionnelles » démontrent l'importance de la « clandestinité » et le nombre de refus va susciter de fortes critiques de la société civile. Avec les poussées de xénophobie en Catalogne (1999) et en Andalousie (2000), et les actes revendicatifs des ONG et syndicats et des migrants eux-mêmes à travers les occupations d'églises dans plusieurs villes espagnoles, l'immigration devient clairement visible et les besoins d'intégration se font criants. Une nouvelle loi (LOEX 4/2000) va faciliter l'installation des nouveaux arrivants, en officialisant les droits à la santé et à l'éducation pour les irréguliers, et en introduisant un processus de régularisation au cas par cas qui s'institutionnalise dès 2004 sous le terme de « *arraigo social* » (« enracinement social »), et enfin en ne pénalisant plus d'expulsion le séjour irrégulier sur le territoire. 138 000 demandes de régularisation sur 229 000 sont acceptées au titre de la loi 4/2000. Celle-ci est réformée à son tour par la LOEX 8/2000 plus restrictive sur les conditions d'entrée et de séjour (imposition progressive du visa y compris aux nationalités latino-américaines).

La mise en place d'instruments de contrôle de l'immigration, la signature de conventions bilatérales avec certains États d'origine (Équateur, Colombie, Pologne, Maroc, Roumanie, Nigeria) freinent les entrées sans les arrêter complètement. L'Espagne est, alors, le pays d'Europe le plus ouvert à l'entrée et à la régularisation des ressortissants extracommunautaires. Le caractère familial de l'immigration et la préoccupation pour « faire affleurer l'économie souterraine » aboutissent au processus dit de « normalisation » au cours duquel, en 2005, près de 600 000 personnes pourront légaliser leur situation. Par la suite, le taux d'irrégularité diminue fortement (15 % en 2010). Par ailleurs, les dispositifs de naturalisation, ouverts

à tous après dix années de résidence légale (82 000 Marocains naturalisés depuis 2000) sont particulièrement accessibles aux Latino-Américains qui bénéficient d'accords de réciprocité liés au passé migratoire commun.

L'Espagne aux avant-postes de Schengen

Au début des années 1990, le détroit de Gibraltar voit passer annuellement des dizaines de milliers de clandestins africains qui, pour 10 000 dirhams marocains (6 000 francs), embarquent à Tanger dans des embarcations de fortune, « les *pateras* », dont certaines trop chargées font naufrage. Dans le cadre européen, l'Espagne procède à la militarisation des frontières extérieures, avec l'édification de barrières dans les enclaves de Ceuta et Melilla, « villes autonomes » sur le sol du Maroc, que complétera la mise en place d'un dispositif militaire par l'armée marocaine sur les rivages de la presqu'île de Tanger. Selon différentes sources, plus de 2 000 personnes auraient péri dans le détroit de Gibraltar entre 1993 et 2012.

L'impact de la crise économique sur le système migratoire espagnol

En compromettant sérieusement le modèle de développement espagnol, fondé sur l'endettement des particuliers, la croissance effrénée de l'immobilier qui avait rendu possible la rapide ascension sociale de la population nationale, la crise financière qui débute en 2008 remet en cause le fonctionnement de l'économie migratoire des précédentes décennies. Les années qui suivent voient la mise en place de mesures restrictives : durcissement des conditions de regroupement familial (2008), fin de la régularisation par « *arraigo social* » (2011). Les populations immigrées implantées dans les secteurs vulnérables (immobilier, tourisme, agroalimentaire) subissent de plein fouet la crise économique. Cependant, l'impact varie d'un groupe migrant, d'une famille à l'autre, de leurs capacités d'adaptation, des ressources propres de leur filière migratoire, parfois au prix de stratégies individuelles douloureuses.

Les flux se sont maintenus jusqu'en 2010, les arrivées équilibrant les retours. Ceux-ci ne sont pas une adaptation systématique à la perte d'emploi, mais une stratégie souvent pensée sur le temps long et dans l'intérêt de tout

un groupe familial. Les stratégies de solidarité familiale, leur flexibilité sur le marché du travail, amortissent en partie les effets de la crise et permettent le maintien en Espagne, préservant ainsi leur couverture de sécurité sociale et leurs chances de régularisation dans certains cas. Mais l'espoir de délivrance d'un titre de séjour, le projet d'investissement non réalisé, l'existence d'une dette sont autant de facteurs qui peuvent contraindre les personnes à demeurer ce qui explique l'échec des politiques d'aide au retour mises en place tant par le gouvernement espagnol que par les gouvernements de certains pays émetteurs comme l'Équateur, la Colombie la Bolivie, le Maroc. Au total, selon l'OCDE, 288 300 étrangers ont quitté l'Espagne en 2009, 336 700 en 2010 et 445 130 en 2011, année où ces départs dépassent pour la première fois le nombre d'arrivées.

ÉMIGRATION

La mise en place d'une colonisation de peuplement dans les Amériques du Centre et du Sud

Si Christophe Colomb ne s'intéresse pas à une colonisation de peuplement des Indes occidentales (voir *Amérique latine*), la Couronne de Castille s'engage à partir de 1502, dans une politique de colonisation et de peuplement que renforce l'Édit de Charles Quint (1542). Durant la période coloniale (xvi^e-xix^e siècles), quelques centaines d'Espagnols vont partir aux Indes, dans un climat d'aventure et d'assise de la puissance de la couronne d'Espagne. Les émigrants autorisés à partir – l'immigration aux Indes occidentales est interdite aux Maures, aux Juifs et aux « nouveaux convertis » – forment une population très composite : aventuriers, anciens soldats, nobles, prêtres, religieux, des paysans, ouvriers des mines, artisans, commerçants, fonctionnaires. Mais, dans le royaume de Castille, tout à la maîtrise des territoires reconquis après la prise de Grenade en 1492, l'émigration n'est pas une priorité, le pays n'est pas surpeuplé (6 millions d'habitants fin xvi^e siècle), ni affecté par des difficultés économiques importantes.

De 1492 à 1650, 350 000 Espagnols auraient embarqué pour les nouveaux territoires espagnols d'Amérique. Cadix, tête de pont des

relations transatlantiques, reste longtemps le seul port autorisé ; l'Andalousie, qui bénéficie du monopole commercial de la Castille fournit 40 % des émigrants, devançant l'Estrémadure et la Castille. Les courants migratoires se modifient à partir de la fin du xvii^e siècle. Les ports andalous perdent, de fait, leur monopole et les origines régionales se diversifient, cependant que la rigueur de la fiscalité en Espagne, la protection exagérée de l'élevage, le déclin de l'industrie multiplient les départs vers l'outre-mer. Les régions de départ de la Navarre et du Pays Basque, le littoral cantabrique et la Galice l'emportent désormais sur les régions méridionales du Royaume, établissant ainsi ce qui deviendra un caractère désormais permanent de l'espace migratoire espagnol et ce, jusqu'au milieu du xx^e siècle. En 1738 se crée la compagnie de Guipuzcoa (Basque). Les hommes constituent la grande majorité des immigrants espagnols (70 %), qui s'installent majoritairement dans les villes de l'autre continent, et développent des réseaux sociaux transatlantiques, articulés notamment sur des retours temporaires ou définitifs vers l'Espagne.

Au total, à la veille des indépendances (1820-1830), on évalue à 500 000 le nombre d'immigrés espagnols au cours de la période allant de la conquête à l'indépendance des colonies, effectif important mais cependant très inférieur à celui de la vague suivante, car le pouvoir espagnol, préoccupé par la situation démographique du pays, maintiendra une politique restrictive sur les départs jusqu'au xix^e siècle.

La participation tardive de l'Espagne aux grandes migrations transatlantiques (1871-1930)

Malgré l'établissement de l'espace migratoire transatlantique par trois siècles de conquêtes et de peuplement espagnol en Amérique, l'Espagne ne s'intègre que tardivement dans le grand exode transatlantique du xix^e siècle. Alors que la population nationale double en un siècle environ (10 500 000 en 1805, 20 880 000 en 1920), l'Espagne demeure un pays pauvre où l'industrialisation est limitée à quelques pôles (Barcelone, Biscaye, Madrid), la modernisation tarde. Dans les campagnes soumises à une très forte pression démographique,

la rigidité des structures agraires et foncières où cohabitent régions de grande propriété et régions de microfundia, les modes archaïques de transmission de la terre, la faiblesse du crédit, la pression fiscale mettent en mouvement les catégories sociales les plus démunies ; journaliers agricoles et petits paysans quittent leur région, temporairement ou définitivement, pour les villes, d'autres régions espagnoles, pour l'étranger proche ou lointain.

La loi de 1853 marque un tournant pour l'émigration externe, même si l'État maintient son contrôle sur les sorties. Cette loi dite de « régulation de l'émigration » n'interdit que le départ des jeunes en âge de porter les armes (ce qui alimentera, en fait, les migrations clandestines), ainsi que des femmes sans autorisation paternelle ou conjugale..., alors qu'en parallèle, les constitutions des nouveaux États sud-américains inscrivent l'immigration comme un fondement de leur identité et vont très tôt mettre en place un dispositif législatif incitant la migration européenne accompagnée de puissants systèmes de recrutement « en origine » ; c'est le cas de l'Argentine en 1853.

S'ouvre alors la période dite de « l'Âge d'Or » de l'émigration espagnole. L'embarquement pour l'Amérique s'effectue par les ports du nord-ouest : Vigo et la Corogne devançant largement Santander et Bilbao exprimant la prééminence des régions atlantiques dans la nouvelle émigration transatlantique, ainsi que la place éminente de la Galice, ce « finistère espagnol ». 1,7 million de Galiciens se sont embarqués entre 1838 et 1930 dont le tiers au moins s'installent définitivement sur l'autre rive. L'Argentine, Cuba, puis le Brésil, et dans une moindre mesure l'Uruguay, le Mexique, le Chili sont les destinations préférées des émigrants espagnols, particulièrement galiciens. Un véritable phénomène d'appel draine les candidats au départ vers l'Argentine polarisée par Buenos Aires qui dirige et exploite l'immense espace de la Pampa et sa mise en valeur ; la capitale argentine, avec 150 000 Galiciens, devient ainsi la première ville galicienne au début du xx^e siècle. À Cuba, l'abolition, tardive, de l'esclavage (1879) incite les propriétaires des grandes haciendas cubaines à faire appel à l'immigration espagnole (souvent originaire des Canaries). Un processus iden-

tique fonctionne au Brésil, après l'abolition de l'esclavage (1888), tant pour l'immigration espagnole qu'italienne qui fournit désormais la main-d'œuvre de remplacement dans les grandes plantations de café : en 1920, 200 000 Espagnols résident au Brésil, principalement dans l'État de São Paulo.

Les départs annuels de la métropole s'amplifient massivement à la fin du XIX^e siècle (40 000 en 1885, 166 000 en 1896, pour atteindre leur maximum, 257 000, en 1912) malgré les mesures administratives d'un gouvernement dépassé par l'exode généralisé (loi du 21 décembre 1907 et décrets interdisant les agences d'émigration et la propagande pour l'émigration collective). Le flux reprend avec vigueur à la fin de la Première Guerre mondiale (157 000 en 1920), mais la crise économique de 1929 freine puis arrête le courant migratoire.

À la fin de l'entre-deux-guerres, les migrations économiques font place aux flux de réfugiés de la guerre civile en Espagne qui trouvent refuge au Mexique (21 000) et dans une moindre mesure dans d'autres pays (République dominicaine, Équateur, Chili, Uruguay, Argentine). L'émigration vers l'Amérique latine reprend après 1945 (1 million de départs entre 1945 et 1970) vers les pays d'accueil traditionnels (Brésil, Uruguay, Argentine) mais aussi vers le Venezuela en raison de l'industrialisation initiée par les revenus pétroliers (166 000 résidents espagnols en 1961). Cependant, l'entrée de l'Amérique latine dans la phase la plus active de la transition démographique et urbaine change profondément la donne avec le développement de la pression interne sur le marché de l'emploi et l'activation de l'exode rural, période qui voit aussi s'enclencher les migrations transfrontalières en Amérique latine (Paraguayens et Boliviens en Argentine, Colombiens au Venezuela, etc.). Certains débouchés traditionnels se ferment aux Espagnols sous l'effet des crises politiques et économiques (Argentine, 1952) ou en raison des restrictions à l'immigration : Cuba (1963), Porto Rico (1963), Équateur (1964), Uruguay (1965), Chili (1969).

La fermeture progressive de l'espace migratoire historique entraîne un redéploiement vers les États-Unis, le Canada, l'Australie.

Les effectifs de la population espagnole en Amérique latine diminuent régulièrement, passant de 1 175 000 en 1960 à 780 000 en 1980, même si des filières locales continuent à fonctionner, de Galice et du Léon vers l'Argentine et le Venezuela, des Baléares et de Cadix vers le Pérou, d'Orense vers le Mexique. On estime à la moitié des départs les retours définitifs en Espagne. La « latino-américanisation » de l'immigration en Espagne à la fin de la décennie 1990 est un clair héritage de l'émigration historique, souvent présent dans le discours des migrants sud-américains qui évoquent, avec humour, le retour vers la « *Madre Patria* ».

L'émigration méconnue vers l'Afrique du Nord coloniale

L'appropriation coloniale de l'Algérie par la France, le partage de l'Afrique du Nord entre la France et l'Espagne (Traité de Tétouan, 1860), l'établissement de protectorats par les deux pays sur le Maroc ouvrent la voie à un vaste mouvement de peuplement originaire de France et du Levant espagnol, alors, peu développé. Les conditions sociales, la gravité de la crise agraire et les logiques de proximité sont à l'origine du démarrage du courant espagnol dès le début de la conquête française de l'Algérie. Les migrants issus principalement des campagnes très démunies et du prolétariat urbain partent essentiellement des provinces d'Almería, d'Alicante, de Murcie, des Baléares (Minorque). À la différence de l'arrière-pays montagneux tourné vers l'émigration transocéanique, le littoral des huertas alimente des filières migratoires vers l'Algérie. Le coût peu élevé du voyage, la facilité des retours, la similarité climatique des milieux géographiques favorisent les départs vers la rive sud et génèrent entre les deux rives une circulation migratoire très intense, avec des retours fréquents et un système de relations suivies avec les lieux d'origine (*voir Algérie*). En liant son destin à celui de l'appropriation coloniale, cette période migratoire s'achève avec l'accession conflictuelle de l'Algérie à l'indépendance et l'exode de la majorité des Européens (1962). Si la majorité des « pieds-noirs » d'origine espagnole s'installe en France métropolitaine, de préférence dans le Midi, une minorité émigre vers la région de leurs ancêtres (Ali-

cante, Almeria), tandis que d'autres gagnent le Mexique, l'Argentine, l'Uruguay. Les possessions espagnoles au Maroc, moins attractives, comptent, à la veille de l'indépendance (1954), 138 000 résidents espagnols, souvent d'origine andalouse, implantés dans le Rif espagnol (en majorité à Tétouan), dans la zone internationale de Tanger et à Casablanca, la métropole économique du protectorat français.

Émigration économique et exil politique en France et dans les autres pays européens

Du fait des liens culturels établis entre les deux versants pyrénéens au Pays Basque, en Navarre et en Catalogne, des alliances politiques, par mariages, entre les Royaumes de France et d'Espagne, la présence espagnole au nord des Pyrénées a des racines très anciennes en France, même si la population n'y est pas nombreuse (29 000 en 1851).

L'émigration ouvrière vers le pays voisin commence véritablement au moment où les courants transatlantique et transméditerranéen battent leur plein dans la péninsule. Depuis la fin du XIX^e siècle, les ouvriers agricoles originaires du Pays Basque, de Navarre et de Catalogne vont travailler de l'autre côté des Pyrénées, particulièrement au Pays Basque et dans les vignobles du Bordelais, puis du Languedoc. Les effectifs passent de 79 000 au recensement de 1886 à 105 000 lors de celui de 1911. Le mouvement essentiellement masculin s'amplifie dès la fin de la Première Guerre mondiale (322 000 en 1926) en raison des pertes démographiques considérables subies par les campagnes du Sud-Ouest. La majorité est employée comme travailleurs agricoles (en 1929, cette nationalité constitue le tiers des ouvriers agricoles étrangers en France), d'autres parviennent à reprendre des fermes de petite taille. Paris et les métropoles du Midi atlantique (Bordeaux, Toulouse), Béziers, capitale du vignoble languedocien, fixent les communautés les plus nombreuses. La crise économique entraîne un reflux important vers les régions d'origine.

La guerre d'Espagne et l'exode des réfugiés espagnols en France

Les effets de la guerre civile espagnole (1936-1939) déterminent l'arrivée des réfugiés républicains qui va marquer de son empreinte

l'ensemble de l'immigration espagnole. Si des Basques affluent au nord des Pyrénées dès 1937, la défaite militaire déclenche l'exode de plus de 500 000 personnes issues de toutes les strates de la société.

La principale vague de départs, la « *Retirada* », au début de 1939, lors de la conquête de la Catalogne par l'armée franquiste, entraîne une population mêlée de combattants, de femmes, d'enfants et de vieillards qui traversent la montagne enneigée dans des conditions catastrophiques. Dès le passage de la frontière, beaucoup sont placés dans des camps d'internement (appelés alors « camps de concentration » pour les distinguer, dit le ministre de l'Intérieur, des lieux pénitentiaires) dans le Roussillon à Argelès, Saint-Cyprien, Barcarès et dans d'autres lieux du Midi. Une partie des réfugiés reviendra en Espagne après le conflit. Parmi la communauté demeurée en France, nombreux seront les Espagnols qui prendront une part active à la résistance dans les maquis ; d'autres rejoindront les forces françaises libres.

Les républicains espagnols qui obtiennent, en mars 1945, le statut de réfugiés politiques constituent, dès lors, l'une des bases sociales et politiques de la communauté espagnole en France qui s'élève à 300 000 personnes au recensement de 1946. D'autres réfugiés les rejoignent clandestinement au cours de la décennie suivante, formant le premier contingent de réfugiés politiques en France jusqu'au début des années 1960 (165 000 sur 346 000 en 1951) ; une minorité regagnera l'Espagne après la fin du régime franquiste et le retour de la démocratie en Espagne en 1975. 650 000 personnes sont rentrées au pays entre 1975 et 1980.

Le développement massif de l'émigration de travail et l'orientation des champs migratoires vers les pays de l'Europe de l'Ouest

L'Espagne, qui sort de son isolement économique au cours des années 1950, abandonne sa politique d'autarcie pour s'ouvrir aux flux de capitaux et aux échanges internationaux. Le retard économique sur les pays du Traité de Rome, le sous-emploi et la médiocrité des revenus, les mauvaises conditions de loge-

ments dans les villes et dans les campagnes, les enjeux liés aux revenus migratoires amènent le gouvernement à s'engager dans une politique d'accords bilatéraux de main-d'œuvre avec la France (1961), l'Allemagne, la Belgique et la Suisse, tout en mettant en place un système d'encadrement des flux dans le cadre de l'Office espagnol d'Émigration (1956). La levée par l'État des obstacles à l'émigration (1959) et l'application d'une loi sur l'émigration (1962) amplifient les départs économiques. Une mission française de l'Office national d'Immigration s'installe à Madrid ainsi qu'à Barcelone ; une commission d'embauche allemande se fixe à Madrid.

Le phénomène devient massif : 900 000 départs légaux de travailleurs de 1964 à 1974, dont 347 000 vers la Suisse, 306 000 vers la RFA, 187 000 vers la France où la migration pour l'emploi prend le relais de l'exil politique. Au début des années 1970, l'Espagne du Nord-Ouest est – comme pour l'émigration transatlantique – la première région de départs, mais l'Andalousie et le Levant deviennent aussi des foyers importants. Des flux importants de saisonniers se dirigent vers les vignobles du Languedoc, du Bordelais et de Cognac. Au début des années 1970, les envois de fonds représentent 3 % du PIB et 15 % de la formation du capital brut au début des années 1970 (et encore 1 milliard de remises en 1988).

Au cours des années 1960, qui marquent l'apogée du mouvement, la France constitue le principal espace d'accueil (607 000 Espagnols recensés en 1968, naturalisés non compris), soit 23 % de la population étrangère, mais l'effet des politiques de blocage adoptées en Europe à partir de 1974 se manifeste rapidement par l'effondrement des départs qui tombent de 110 000 départs en moyenne en 1970-73, à 28 000 en 1978, 16 000 en 1983 (source OCDE). Cette brusque régression de l'émigration signe, avec le développement de l'immigration, l'évolution en profondeur, la révolution qui s'opère silencieusement dans le pays. La baisse des effectifs espagnols en France (497 000 en 1975, 216 000 en 1990, 128 780 en 2008) par retour ou par acquisition de la nationalité confirme, s'il en était besoin, ce changement structurel.

Les Espagnols à l'étranger aujourd'hui

Selon le Recensement électoral des Espagnols résidant à l'étranger, plus de 300 000 personnes auraient abandonné le pays depuis le début de la crise en 2008 tandis que d'autres sources indiquent un chiffre de 110 000 Espagnols ayant quitté le pays, notamment des jeunes qualifiés (source : agence du travail temporaire Adecco). Si les candidats ont retrouvé les chemins historiques de la migration, le choix des pays de destination s'est adapté à la conjoncture, tant dans l'Union européenne que dans les Amériques. Il y a, selon le ministère de l'Immigration et de l'Émigration espagnol, 1 373 000 Espagnols (3,0 % de la population) dispersés à l'étranger (le terme de diaspora n'est guère utilisé), leur contribution financière reste importante – 10,133 milliards de dollars en 2012 (0,7 % du PIB) ; la géographie des pays d'envois synthétise l'histoire et le parcours récent de l'émigration espagnole : France (2,688 milliards), Allemagne (1,266 milliard), Argentine (922 millions), suivis par les États-Unis, la Suisse et le Venezuela.

**Gildas SIMON, Naïk MIRET
et Geneviève CORTES**

➤ ALLEMAGNE, AMÉRIQUE LATINE, FRANCE,
MAROC, PORTUGAL, SUISSE

FRANCE

- **Pop. (2013) : 64 291 300 hab.**
- **Sup. : 551 695 km²**
- **IDH (2013) : 20^e/187**

La France occupe dans l'espace migratoire européen une place importante qui tient à son rang économique, à sa position de carrefour au cœur de l'Europe occidentale mais aussi à sa riche histoire migratoire. La France apparaît, certes, comme un grand pays d'immigration, mais ne l'a pas toujours été de manière linéaire et monolithique. Son lien à l'étranger et plus largement à l'altérité s'avère fort complexe, et cette question se pose aujourd'hui encore avec acuité. Mais sa singularité tient moins à l'importance actuelle de l'immigration, à la diversité ou à la mondialisation de ses composantes – tous les pays européens, particu-

lièrement les anciennes puissances coloniales, présentent aujourd'hui ces mêmes traits – qu'à la précocité de son ouverture ou de son recours à l'immigration, qui fait partie intégrante de son fonctionnement démographique et culturel. En réalité, la principale différence tient plus encore à sa faible attirance pour l'émigration, aux temps où les autres Européens émigraient en masse de l'autre côté de l'Atlantique et ce, jusqu'aux années 1990, qui vaut aux Français leur réputation casanière. Mais ce temps est lui-même révolu, et le désir de partir tarabuste la jeunesse française d'aujourd'hui, désir d'ailleurs, chômage et crise de société, ouverture sur un monde approuvé. Officiellement, 1,742 million de Français résidaient à l'étranger en 2010 (2,8% de la population), les effectifs actuels sont estimés à 3 millions.

Le fait pourra surprendre : si la France reste l'un des pays émetteurs de remises les plus importants de l'UE (19,2 milliards de dollars en 2012 – source : Banque mondiale), elle arrive aussi, en 2012, au premier rang des pays les plus développés du monde pour l'importance des revenus engendrés par le travail de ses propres ressortissants à l'étranger – frontaliers compris – (19,4 milliards de dollars). La France, pays carrefour et de transit, l'un des moteurs de la construction européenne, notamment pour l'ouverture de la libre-circulation (du Traité de Rome à la Convention de Schengen et aux Traités d'Amsterdam et de Nice) est un territoire clé de l'espace migratoire européen, de son évolution actuelle et future. L'intensité de la circulation humaine est très forte aux frontières de l'espace français, qui est aussi la première destination touristique du monde avec 83 millions de touristes internationaux en 2013 ; leur présence fait, désormais, partie intégrante du paysage urbain français et en premier lieu, de sa capitale.

IMMIGRATION

Un pays d'immigration qui ignore son passé

« La France se nomme diversité », c'est ainsi que le grand historien Fernand Braudel débute son ouvrage monumental sur *L'identité de la France* (1986). Diversité de ses pays, de ses régions, où la trame des anciennes provinces n'a pas disparu, diversité aussi de ses compo-

santes humaines et culturelles, de ses parlers, de ses mentalités collectives. Depuis des siècles, les immigrations successives apportent leur marque particulière, leur empreinte à cette diversité où l'intégration des immigrés se réalise silencieusement dans le cadre des familles, de la culture et de la nation.

Avant même la Révolution française, la France est une terre d'appel et d'immigration. Les rois de France, successeurs de Clovis, roi des Francs (barbares au sens gréco-romain du terme), n'ont cessé de favoriser la venue et l'installation définitive en accordant des privilèges et des droits particuliers aux étrangers susceptibles d'apporter leur savoir-faire à la France qui est aussi terre d'accueil de réfugiés. En 1609, plusieurs milliers des Morisques (musulmans convertis au catholicisme) expulsés par la couronne espagnole s'installent en France grâce à une ordonnance d'Henri IV. Colbert, ministre du Commerce de Louis XIV, illustre bien cette tradition d'appel à la main-d'œuvre extérieure, lorsqu'il propose dans son « discours sur les manufactures » de « débaucher à Nuremberg des ouvriers, à quelque prix que ce soit, pour les établir en France ». C'est le cas des ouvriers allemands pour le travail du bois et du fer et des ingénieurs hollandais qui réalisent l'aménagement des marais maritimes (poitevin et picard), des imprimeurs et des banquiers italiens établis à Lyon.

Traditionnellement, des colonies marchandes s'installent à Paris, à Lyon, dans les villes-ports de Marseille, de Bordeaux (Anglais et Hollandais dans le commerce du vin et des alcools), dans les places financières où les protestants genevois se substituent aux huguenots contraints à l'exil (voir « *Émigration* »). Par le système des « capitulations », les armées royales recrutent massivement dans les cantons suisses et les pays allemands jusqu'à la Restauration (voir *Suisse*). La présence de contingents étrangers dans la Grande Armée de Napoléon (22 % des effectifs en 1812) n'est pas une exception. La création de la Légion étrangère par Louis-Philippe (1831) repose sur cette longue tradition de l'immigration pour le métier des armes ; les Légionnaires seront, comme les troupes coloniales (jusqu'en 1962), de tous les combats de l'armée française.

La mise en place précoce d'un « modèle » d'immigration démo-économique

Sur ce fond de mobilités et de présence étrangère, la France du XIX^e siècle est l'un des premiers pays européens à pratiquer l'immigration massive, en raison de la précocité de sa transition démographique. Dans la seconde moitié du siècle, et alors que la progression de la révolution industrielle fait naître de nouveaux besoins en main-d'œuvre dans les villes et dans les campagnes, le nombre de naissances régresse jusqu'à devenir inférieur aux décès dans les années précédant la Première Guerre mondiale. La population française ne gagne que 4 millions de personnes (immigration comprise) dans la seconde moitié du XIX^e siècle (36 millions en 1850, 40 millions en 1911), quand la Grande-Bretagne et l'Allemagne doublent leurs effectifs ou plus, malgré la forte ponction de leurs émigrations. Un large mouvement de substitution de la main-d'œuvre étrangère à la population nationale s'opère, alors, dans les secteurs délaissés : dans l'agriculture, où sévissent les effets de l'exode rural, dans les industries urbaines et dans les services domestiques également.

L'ampleur croissante du phénomène à partir du Second Empire, amène l'administration à dénombrer régulièrement les étrangers, dont le nombre passe de 380 000 en 1851 (1 % de la population) à 801 000 en 1886, 1 159 000 en 1911 (3,3 %), progression statistique, d'ailleurs en partie masquée par les effets de la loi de 1889 sur la naturalisation d'office, qui facilite l'inscription des jeunes issus de l'immigration sur les listes de recrutement, en cas de conflit... Comme sous l'Ancien Régime, les migrants viennent en majorité des pays voisins : Belges, Allemands, Suisses, Espagnols, Italiens qui sont les plus nombreux (419 000) au début du XX^e siècle (*voir Allemagne, Belgique, Italie, Suisse*).

Le tournant majeur de la guerre de 1914-1918 et l'extension de l'espace migratoire au domaine colonial africain et asiatique

La Première Guerre mondiale, qui aggrave dramatiquement la crise démographique, provoque un nouvel afflux de populations. Pour la défense du territoire et les besoins de l'écono-

mie de guerre, l'administration fait alors massivement appel aux soldats et aux travailleurs des colonies. Au total, 400 000 « coloniaux » sont engagés dans le conflit en métropole. Les pertes au front sont importantes ; à l'arrière, 250 000 travailleurs coloniaux sont employés dans les usines d'armement, les gares et les ports. Le gouvernement envoie aussi des missions de recrutement chez les non-belligérants en Italie, en Espagne, au Portugal et jusqu'en Chine où l'accord de main-d'œuvre (14 mai 1916) entraîne la venue de 140 000 Chinois qui seront employés dans l'agriculture, les chemins de fer, le nettoyage des champs de bataille.

Pour la première fois, le gouvernement devient, dans l'urgence, l'acteur principal du fonctionnement migratoire : recrutement à l'étranger, transports, placement, contrôle et protection de la main-d'œuvre en France, retours dans le pays d'origine. Même si le conflit terminé, la grande majorité de la main-d'œuvre ainsi requise repartira au pays, cette immigration de guerre ne fut pas qu'un épisode. Outre l'installation permanente de groupes nouveaux dans la mosaïque française (Portugais, Chinois), cette période inaugure l'extension de l'espace d'immigration en France bien au-delà des frontières de l'Europe et ouvre aux populations du Maghreb, aux Algériens et aux Marocains les horizons migratoires de la métropole (*voir Algérie, Maroc*).

L'appel à l'immigration est une nécessité pour le pays le plus touché par les effets de la guerre, qui a perdu 1 600 000 militaires et civils et compte près d'1 million d'invalides, soit au total le dixième de la population active masculine. C'est dans les campagnes que les conséquences furent les plus graves. Ainsi, le vignoble girondin perd en quatre ans de guerre près du tiers de sa population active, toutes catégories sociales confondues (propriétaires, fermiers, métayers, ouvriers et domestiques). Dans le canton renommé de Pauillac, la moitié de la main-d'œuvre masculine a disparu, l'hémorragie subie accélère le recours à la main-d'œuvre étrangère qui y remplace la main-d'œuvre locale et les « Montagnols », les saisonniers de la montagne ariégeoise. L'État signe une série d'accords pour le recrutement de main-d'œuvre (Belgique, Luxembourg, Pologne, Italie, Tchécoslovaquie, Yougosla-

vie), puis cède cette fonction au secteur privé Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, Comités des Forges de Meurthe-et-Moselle, Société générale de l'Immigration (SGI) confiée au patronat (1924). Le nombre des étrangers passe de 1 532 000 en 1921 à 2 715 000 en 1931. Les Italiens (808 000) dominent, devant les Polonais (508 000), les Espagnols (352 000), les Belges (254 000). La crise économique, qui atteint la France en 1931, entraîne un reflux important (on recense 2 158 000 étrangers en 1936), que l'arrivée de 500 000 réfugiés espagnols à la veille de la Seconde Guerre mondiale ne compense pas. Les années de crise resserrent l'étau autour des étrangers en France. La xénophobie dépasse de loin les rangs de ceux qui la professaient ordinairement – principalement l'extrême droite, dont le discours se radicalise – et gagne une frange non négligeable de l'opinion. La loi du 10 août 1932 vise à lutter contre la « concurrence étrangère ». Les syndicats soufflent, d'ailleurs, le chaud et le froid sur cette question, faisant tantôt valoir la solidarité ouvrière, tantôt la menace immigrée sur le travail national et les mouvements revendicatifs. La Seconde Guerre mondiale constitue cependant une parenthèse dans l'histoire de l'immigration, même si des flux d'un nouveau type animent les circuits migratoires. Le recensement de 1946 dénombre 1 744 000 étrangers.

Reconstruction, expansion économique et immigration massive en France (1946-1974)

La défaite française de 1940 joue un rôle important dans la redéfinition de la politique migratoire française. Nombreux, en effet, sont ceux qui voient alors dans l'affaiblissement de la démographie française entre 1900 et 1939, thème central du « déclin français », l'une des causes essentielles de la débâcle. Cette vision amène les responsables politiques à prôner dès la Libération une politique vigoureuse d'encouragement de la natalité et d'aide aux familles et à développer une politique ouverte d'immigration. On promeut l'idée « d'une France peuplée pour une France forte ». La justification démographique de l'immigration l'emporte sur la nécessité économique. L'ordonnance du 2 novembre 1945, promulguée sous le gouvernement provisoire du Général de Gaulle, crée

l'Office national d'immigration (ONI), établissement public doté du monopole des opérations de recrutement à l'étranger et chargé d'exécuter la politique définie par le gouvernement dans ce domaine. C'est la première structure d'État chargée de gérer l'immigration de façon cohérente et coordonnée, opération jadis laissée à l'initiative privée, notamment celle du patronat (SGI).

L'impact démographique de l'immigration sera effectivement très net dans la croissance de la population française, après des débuts toutefois difficiles. De 1946 à 1980, il représente 30 % de l'accroissement total, par solde migratoire positif et par effet sur la fécondité (9 % des naissances sont enregistrées dans des familles dont les deux conjoints sont étrangers). Mais la justification économique de l'immigration va s'imposer rapidement et faire passer au second plan l'argument démographique, même si celui-ci continue d'agiter une partie des experts d'État et de l'opinion publique. La phase de la reconstruction (1946-1956) est consacrée à redresser le pays et à le sortir des ruines (remise en état du réseau routier et ferroviaire, des usines, reconstruction des villes).

La France aborde une période charnière de son histoire économique. La phase suivante (1956-1974), de haute croissance (taux de croissance de 5 à 7 % par an), qui permet au pays de rejoindre le peloton de tête des puissances économiques voit surtout la modernisation de l'appareil de production et la demande d'équipement provoquée par l'arrivée des rapatriés d'Afrique du Nord, ainsi que l'amélioration de l'équipement individuel et collectif. Près de 4 millions d'emplois nouveaux se créent entre 1959 et 1975) dans le bâtiment (587 000 de 1954 à 1974), dans l'industrie (910 000 durant la même période) et dans les services. Dans certaines régions, où il y a pénurie de main-d'œuvre, on fait appel très largement aux travailleurs immigrés qui se diffusent en dehors des pôles traditionnels de fixation (régions parisienne et lyonnaise, Midi méditerranéen, bassins miniers et industriels). Avec l'urbanisation de la société et l'élévation du niveau de scolarisation, le phénomène de substitution de la main-d'œuvre étrangère s'amplifie pour les emplois les plus pénibles, les plus dangereux et les plus dévalorisés socia-

lement et financièrement. Les employeurs apprécient surtout la mobilité géographique et professionnelle de la main-d'œuvre étrangère, moins exigeante et moins enracinée que la main-d'œuvre nationale.

Cette conception s'exprime par la série d'accords bilatéraux, passés entre 1963 et 1969, avec les pays d'origine pour garantir à la France l'arrivée constante de travailleurs étrangers, mais aussi par le laxisme dont fera preuve l'État vis-à-vis de l'immigration spontanée, et même clandestine, à cette époque : en 1948, environ 26 % des travailleurs ayant gagné le pays l'avaient fait illégalement, proportion qui s'éleva à plus de 80 % deux décennies plus tard. Certains historiens parlent même, s'agissant des Trente Glorieuses, d'une « politique d'immigration clandestine ». En 1972, la circulaire « Fontanet » revient à une application plus conforme aux lois de l'après-guerre. En réalité, les pouvoirs publics voulurent plus décourager les éventuels candidats à l'émigration qu'expulser les clandestins déjà présents. Mais dans les faits, le mouvement migratoire fonctionne sans contrôle jusqu'en 1973.

Selon le processus de substitution de vagues migratoires, qui fonctionne en France depuis le début du xx^e siècle, la composition géographique et culturelle de l'immigration se modifie profondément durant la période 1946-1973. L'aire d'origine se déplace progressivement vers la Méditerranée et les pays du Sud. L'immigration polonaise est arrêtée par les pouvoirs publics dès le milieu des années 1930 ; l'immigration belge s'éteint d'elle-même et celle en provenance de l'Europe centrale s'arrêtera avec la guerre. L'immigration italienne, première nationalité étrangère en France de 1901 à 1968, déclinera régulièrement et ce, malgré la liberté de circulation et d'installation en France dont bénéficient les Italiens à partir de 1968 en tant que ressortissants de la CEE. La migration des travailleurs espagnols, qui prend, dans les années 1950, le relais des exilés politiques, atteint son maximum en 1964 (64 000 entrées), puis décline à son tour. En revanche arrivent de plus en plus de Portugais : 4 000 entrées en 1960, 88 000 en 1970, mais le mouvement s'infléchit en 1973 en raison du freinage administratif de l'immigration et non à cause de la baisse du

potentiel migratoire portugais. Dans le même temps se développent – à la suite des accords bilatéraux de main-d'œuvre – des courants migratoires en provenance de Yougoslavie et de Turquie (18 000 entrées en 1973) qui prendra beaucoup d'ampleur par la suite.

La composante maghrébine occupe une importance croissante dans les flux d'entrées de travailleurs immigrés. La migration algérienne, phénomène antérieur à la Première Guerre mondiale – selon le phénomène de la « noria » – connaît une amplification considérable provoquée par la guerre d'Algérie et après l'indépendance. La communauté algérienne en France compte 562 000 personnes en 1968 et le gouvernement français restreint la liberté de circulation prévue par les accords d'Évian de 1962. Parallèlement se développent les courants tunisien et marocain, ce dernier initié avant la guerre mondiale redémarre après 1962-63. Enfin, des flux issus de l'Afrique Noire francophone se renforcent, sans avoir l'ampleur de la migration maghrébine. Ils ont pour origine les pays du Sahel (Mauritanie, Sénégal, Mali, Haute-Volta) et bénéficient d'un statut particulier qui facilite leur entrée en France.

Le caractère permanent de l'immigration, sa composition méditerranéenne, à dominante maghrébine, sont désormais bien établis. La part de la population originaire d'Europe dans la population résidente étrangère régresse : 79,1 % au recensement de population de 1954, 60,7 % en 1975, avec une redistribution interne au profit des Portugais, qui représentent 22 % des étrangers en 1975 devant les Italiens : 50 % en 1954, 17,7 % en 1975. Le groupe maghrébin passe de 12,9 % en 1954 à 32,3 % en 1975 (*voir Pologne, Portugal, Algérie, Maroc, Tunisie*).

Le durcissement des conditions d'entrée et les effets de la crise économique depuis 1974

La première crise économique (1974) marque véritablement un tournant avec la mise en place de dispositifs de plus en plus restrictifs à l'entrée (la question du devenir des migrants n'étant guère posée) ; elle signe aussi l'entrée dans une ère d'instabilité réglementaire et législative qui se poursuit jusqu'à maintenant, l'ordonnance de 1945 ayant été modifiée près de trente fois

de 1970 à 2008. L'histoire de l'immigration en France depuis le tournant de la crise des années 1970 épouse étroitement les scissions politiques, preuve que l'État entend conserver son rôle, tandis que la nécessité de l'immigration se trouve remise en question par une frange croissante de l'opinion, schéma de repli classique déjà observé dans les années 1930. Dans le dernier tiers du *xx*^e siècle, l'idéal d'une immigration de peuplement planifiée a déjà volé en éclats.

La question se pose en nouveaux termes : le débat entre immigration provisoire, certains plaçant avant tout pour une « utilité » économique des immigrés, et renouveau démographique par l'immigration est supplanté par les questions de la maîtrise des flux et de l'intégration des immigrés déjà présents. Dès juillet 1974, l'immigration de travail et familiale étrangère est suspendue en France, même si cette décision n'est pas suivie d'effets immédiats. Un an plus tard, le gouvernement rétablit le regroupement familial. En 1977, le secrétaire d'État chargé de la condition des travailleurs manuels, Lionel Stoléro, met en place une prime au retour des travailleurs immigrés, s'élevant à 10 000 francs. C'est un échec, même si les résultats sont à nuancer en fonction des nationalités concernées, les Espagnols et Portugais, aidés par la libre-circulation européenne, manifestant un enthousiasme bien plus net que les Algériens. Tandis que l'on estime le nombre de travailleurs en situation irrégulière à plus de 285 000 en 1974, les pouvoirs publics procèdent à certaines régularisations, sur fond de mobilisation associative et de visibilité accrue des « sans-papiers ». Mais, dès janvier 1980, au terme de longs mois de débats, une loi élargit la palette des motifs d'expulsion.

La durée de cette loi sera brève puisque les conditions de la politique migratoire française sont remises à plat avec l'arrivée aux affaires de la gauche, en première ligne du combat en faveur des immigrés. Une opération exceptionnelle de régularisation, concernant 142 000 clandestins, traduit, en 1981-1982, le changement de cap, confirmé par la liberté complète d'association pour les étrangers, soumise à des limites depuis 1939. Malgré tout, les pouvoirs publics s'emploient à maîtriser les flux migratoires et à lutter contre l'immigration

clandestine, sujet sur lequel existe un certain consensus qui a tendance à dépasser les traditionnels clivages sur ce sujet. En 1984, une loi accordant une carte de résident de dix ans à tout étranger ayant séjourné légalement pendant trois ans en France, est votée à l'unanimité. Le cadre même de cette politique se modifie puisqu'il s'insère dans un schéma européen, avec les accords de Schengen en 1985, la généralisation de la procédure des visas pour gagner le territoire en 1986 et les accords de Dublin sur l'asile en 1990. Une importance quasiment inédite est accordée à la question – cruciale, tandis qu'existent toujours des vagues de réfugiés – des droits de l'homme. Cela n'empêche pas une politique de fermeture – comme en témoigne l'affaire du charter des 101 Maliens reconduits dans leur pays d'origine en 1986 ; c'est le moment où Charles Pasqua met en place des mesures qui se veulent dissuasives. Une fois encore, la loi Joxe (1989) infléchit ce tournant rigoureux, de nouveau en vigueur en 1993, au moment de la seconde loi Pasqua ; la Convention de Genève sur les réfugiés (1951) fait l'objet d'une interprétation de moins en moins libérale.

En 1997, tandis que la droite est repassée au pouvoir deux ans plus tôt, la loi Debré tente de faire la synthèse de ces deux tendances contradictoires. Mais le retour de la gauche ouvre sur une circulaire, signée par Jean-Pierre Chevènement, qui régularise les sans-papiers, à la condition qu'ils fassent la preuve de liens familiaux en France ; un second texte vient le compléter en juin 1998. 90 000 « sans-papiers » peuvent en profiter, tandis que d'autres sont expulsés et font l'objet d'une notable médiatisation. Malgré les annonces, le texte tant attendu de refonte de la politique migratoire française n'arrive jamais ; on se contente d'aménagements. La perception de la place de la France dans la « planète migratoire » se modifie et on repense la question des frontières. Parallèlement, le Traité d'Amsterdam, signé en 1997 mais entrant en vigueur deux ans plus tard, constitue une évolution dans le traitement de l'asile et de l'immigration, et se fixe l'objectif d'une politique communautaire commune sur ce sujet. Cette instabilité récurrente des dispositifs réglementaires signe les difficultés de la société française à se situer sur cette

question d'autant plus délicate à gérer qu'elle affronte avec la mondialisation migratoire un nouveau défi. La loi a multiplié pour les candidats à l'entrée sur le territoire les obligations, les contraintes de toutes sortes : instauration du visa d'entrée, niveau de ressources économiques, conditions de logement, contraintes linguistiques, adoption de la biométrie pour le contrôle des personnes.

Depuis 2006, les mesures affichent l'objectif d'une « immigration choisie », avec une certaine prise en compte des besoins des secteurs déficitaires du marché du travail (un titre de séjour de trois ans portant sur les « compétences et talents » pour les étrangers « susceptibles de participer au développement de l'économie français ou au rayonnement de la France dans le monde »). Mais les possibilités de régularisation au cas par cas, l'ouverture à certaines catégories de qualifiés et d'entrepreneurs marquent l'échec de la politique d'immigration zéro, cependant que l'affichage de quotas exprime pour le moins une volonté de sélection géographique et culturelle. En dépit des prises de positions favorables à un assouplissement des règles dans les secteurs toujours en mal de main-d'œuvre nationale, la procédure de régularisation au compte-gouttes ne semble pas à la hauteur des situations humaines liées au nombre de sans-papiers présents en France depuis longtemps, ni aux défis posés par l'évolution actuelle et prévisible des besoins de l'économie et de la société française en actifs étrangers, qualifiés et non qualifiés.

Les migrants de la métropole parisienne, entre mondialisation et fragmentation sociale

De tous les espaces marqués par l'empreinte historique de l'immigration, l'agglomération parisienne est le plus riche de sens. Le rayonnement historique de la capitale parisienne, son appel séculaire aux migrants de la province et aux étrangers, les besoins et les opportunités renouvelés de son marché de l'emploi, l'universalisme de la culture française lui font tenir, depuis des siècles, le rôle de centre majeur de localisation et de redistribution spatiale des étrangers vers les autres régions de France, ainsi la fonction de carrefour de diasporas. Selon les enquêtes annuelles de recensement 2004 et

2005, 4 immigrés sur 10 résident en Île-de-France, mais, fait notable, le tiers des immigrés récents (moins de 10 ans de résidence en France) sont désormais diplômés de l'enseignement supérieur. Dans l'agglomération parisienne, le paysage humain se mondialise sous l'effet de l'ouverture planétaire des espaces de recrutement et de la diversité des cultures représentées, qui est aujourd'hui renforcée par l'attraction sans pareille de la capitale française sur les touristes de toute la planète.

Cette métropolisation pose des problèmes spécifiques, car les politiques urbaines mises en œuvre, pas toujours convergentes en raison de la diversité des acteurs institutionnels du Grand Paris, ne parviennent pas à contrer les effets de la pression considérable exercée par le marché foncier et immobilier, acteur majeur de l'espace social métropolitain. La réalité urbaine d'aujourd'hui oppose non les quartiers d'immigrés aux autres espaces mais, de plus en plus, les espaces centraux et péri-centraux à faible mixité sociale (centre historique de Paris, qui se prolonge vers l'Ouest parisien) qui sont « réservées » aux catégories sociales à revenus élevés (y compris les cadres supérieurs étrangers et français d'origine immigrée), aux espaces de réclusion urbaine (Seine-Saint-Denis), espace de la fragmentation sociale (familles en difficultés, jeunes sans formation, immigrés sans qualification, exclus du système social et métropolitain), espaces exposés aux risques de ségrégation ethnique accentués par les regroupements communautaires.

La réalité des chiffres au début de la décennie 2010

Les études récentes de l'Institut national des statistiques et économiques (INSEE) et de l'Institut national des études démographiques (INED) permettent de dresser une photographie précise des réalités de l'immigration et de la population étrangère au début de la décennie 2010. La population *immigrée* (née étrangère à l'étranger) est de 5,406 millions au 1^{er} janvier 2010, soit 8,6 % de la population totale (62,765 millions). La population *de nationalité étrangère* s'élève à 3,705 millions, soit 5,9 % de la population totale (contre 6,5 %, en 1931), montrant l'importance des processus actuels d'acquisition de la nationalité. Les

ressortissants des pays européens (1,506 million) sont issus à 90 % de l'Union européenne (dont les Portugais, au nombre de 495 000, qui forment le premier groupe étranger), presque à égalité numérique avec les ressortissants des pays africains (1,544 million) se répartissant entre 1,047 million du Maghreb (465 000 Algériens, 434 000 Marocains, 146 000 Tunisiens) et 496 000 des autres États du continent africain. Le solde migratoire annuel (différence entre les entrées et sorties de migrants), estimé par les démographes de l'INED, a beaucoup faibli depuis un siècle : 65 % dans l'entre-deux-guerres, 40 % dans les années 1970 à haute croissance économique. Son apport actuel à la croissance démographique (+ 50 000 personnes) représente 20 % de l'accroissement de la population nationale, proportion de loin, la plus faible des pays les plus avancés de l'UE.

Nouvelles figures des migrations actuelles, les femmes – de plus en plus souvent célibataires, dotées d'un niveau d'éducation élevé – sont désormais majoritaires dans les admissions ; cette féminisation croissante des flux d'entrée est l'expression de leur volonté d'autonomisation. Les étudiants étrangers tiennent aussi une place montante dans l'immigration actuelle. La demande sociale d'éducation, comme moyen de réalisation personnelle et de promotion sociale, les besoins croissants des économies les plus développées en diplômés et personnels très qualifiés ont ouvert la voie à la création d'un marché mondial de l'éducation, où la France tient historiquement un rôle très actif : parmi les six pays qui reçoivent les deux-tiers des étudiants mobiles dans le monde, la France se place au troisième rang (plus de 289 000 étudiants étrangers en 2012-2013, soit presque 7 % du total mondial des étudiants en mobilité selon un rapport de l'UNESCO de 2012). Si la majorité de ces flux viennent d'Afrique francophone et des pays arabes, la part de l'Asie, du Vietnam et principalement de la Chine, est en très forte progression au cours des dernières années. L'Europe représente le quart des inscriptions dans les universités françaises, grâce aux incitations des programmes européens en faveur de la mobilité.

L'intégration, un processus individuel et social inscrit dans la longue durée

Le mot « intégration » désigne le phénomène graduel, par lequel les nouveaux arrivants s'incorporent à la vie économique, sociale, civique, culturelle du pays d'immigration, mais ce vocable courant recouvre, en réalité, un concept flou, à géométrie variable dans le temps et dans l'espace ; chaque pays, chaque société, chaque culture reconstruit en permanence sa propre conception et ses pratiques de l'intégration. Ce processus, individuel autant que social, où les problématiques migratoires rencontrent celles des dynamiques de la société d'accueil, joue évidemment un rôle important sur le devenir des migrants, mais ce processus complexe exige du temps, parfois une vie entière ; il déborde aussi sur les générations suivantes issues de l'immigration pour s'inscrire dans la durée, et le temps long des mentalités collectives, ainsi que le prouve l'histoire sociale des vieux pays d'installation comme les États-Unis et la France.

L'État a son rôle fondamental à jouer dans le processus d'intégration, mais il n'est pas le seul acteur important de cette dynamique sociale, et là aussi, son pouvoir est limité ; pas plus qu'elle se mesure, l'intégration des immigrants ne saurait se décréter. De par sa longue histoire de migrations intérieures et de brassages de ses propres populations, par les crises et les conflits surmontés (guerres de religions), la France possède une longue expérience et un grand savoir-faire sur la voie silencieuse mais efficace de l'intégration.

Historiquement, le modèle dit « assimilationniste » français ne trouve pas uniquement ses origines dans la recherche d'une politique d'intégration des étrangers, mais il vient aussi du besoin de trouver un modèle de cohésion sociale au sortir de la tourmente de la Révolution, dans une France fragmentée par ses disparités régionales et religieuses. Il se fonde, dès lors, sur une égalité stricte des droits et le partage d'un socle culturel véhiculé par l'école. Après la Première Guerre mondiale, dans un contexte d'intensification des flux, la question de l'assimilation est de plus en plus associée à celle de la présence étrangère. Le droit de la nationalité, mais aussi l'école pour les enfants

et les syndicats pour les ouvriers, le service militaire obligatoire jouent un rôle de matrice d'insertion sociale. La solution de ce problème toujours non résolu en 2014 ne peut venir que d'un accord spécifique entre les deux États membres de l'UE, dont l'un n'appartient pas à l'espace Schengen.

Au-delà des outils traditionnels (apprentissage du français, accès à la nationalité), la nouvelle politique introduit une reconnaissance des spécificités culturelles des personnes étrangères. En 1989 naît le Haut Conseil à l'Intégration ; près de quinze ans plus tard, en 2005, est créée la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (HALDE). Depuis la fin du xx^e siècle, en effet, l'immigration constitue un sujet qui agite régulièrement l'opinion et la vie politique. En réalité, le sentiment national face à l'immigration doit être replacé dans un contexte plus large que celui du seul rapport à l'altérité ; il devient banal de relever la crise de conscience qui frappe l'opinion et ses craintes quant à l'avenir dans un espace de plus en plus mondialisé. Les étrangers et même plus largement les immigrés semblent l'illustration vivante de cette évolution puisqu'ils posent justement la question des frontières et, en creux, invitent à s'interroger sur les contours de la nation elle-même.

Tout cela n'est pas nouveau : dans l'après-guerre, alors que le souvenir de Vichy brûlait ardemment, de semblables questions étaient posées à l'opinion, beaucoup d'intellectuels soutenant que la France, pays ancien et quasiment achevé, ne pouvait plus accueillir de nouveaux éléments sous peine de perdre un équilibre acquis par des siècles d'histoire... Plus d'une blessure continue de fracturer le corps social, comme le souvenir du passé colonial et de la France des années sombres. À ce titre, l'immigration est aussi un révélateur de la conscience historique et nationale d'un pays d'accueil.

Le carrefour français : un espace de transit et de redistribution au cœur de l'Europe migratoire

La France, pays de fixation définitive, d'accueil temporaire, est de plus en plus un espace de transit, de « rebond » y compris pour les migrants irréguliers qui ne parviennent pas

à trouver un emploi en France ou qui l'ont perdu en raison de la crise, et tentent leur chance dans un autre pays de l'UE. Depuis la suppression des contrôles à l'intérieur des frontières de l'espace Schengen, des clandestins de toutes origines géographiques, en provenance de l'est européen, du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Asie du Sud et du Sud-Est, de Chine, traversent le territoire français. L'ouverture du centre d'accueil de Sangatte (1999) aux migrants du passage vers l'Angleterre a révélé l'ampleur de ces flux de transit qui se heurtent à la frontière externe de l'espace Schengen, à laquelle le Royaume-Uni, membre de l'UE, ne participe pas, d'où le problème de Sangatte. Sa fermeture en 2002 ne les a pas supprimés ; elle les a renvoyés au silence de la clandestinité ou déplacés vers d'autres villes-ports du trafic transmanche. La question n'est toujours pas résolue en 2014.

ÉMIGRATION

Les Français ont porté longtemps – par opposition à leurs voisins britanniques – l'image d'un peuple de culture sédentaire, enraciné dans son identité paysanne et replié à l'intérieur de ses frontières. Cette perception est à nuancer à la lumière d'une histoire migratoire plus complexe, entamée avec les départs vers la Nouvelle-France (xvi^e s.), scandée par les grands événements de la vie politique (guerres de religions, Révolution française), développée ensuite aux temps de la colonisation et de l'Empire colonial. Depuis les années 1980, la présence française à l'étranger s'inscrit au cœur de la mondialisation ; partir à l'étranger pour valoriser ses diplômes ou ses compétences est devenu un projet relativement banal dans la jeunesse, que la réalité de la crise économique affecte en profondeur.

L'espoir d'une Nouvelle-France

Depuis les Grandes Découvertes, les Français ne cessent de jouer un rôle très actif dans l'exploration d'un « nouveau monde » et la prospection de nouveaux territoires outre-mer – même si ce mouvement n'aura déplacé, au total, à travers océans et continents que quelques dizaines de milliers de migrants. Les premiers à s'établir outre-mer, en premier lieu, au Canada sont des pêcheurs et des commerçants ; puis vient le

temps des premiers colons issus principalement des campagnes et des provinces de l'ouest de la France (Maine, Poitou, Saintonge). Champlain fonde Québec sur l'embouchure du Saint-Laurent en 1608 et obtient de Richelieu la création de la Compagnie de la Nouvelle-France (1627) pour les territoires situés en Amérique du Nord et s'étendant jusqu'à la Floride. La création des chantiers navals de l'Orient par la Compagnie française des Indes orientales (1664) est à l'origine de la ville de Lorient.

Après la reconnaissance des rives du Saint-Laurent par Jacques Cartier et ses Malouins, sous le règne de François I^{er}, le pouvoir royal, conscient des enjeux géopolitiques de ces implantations outre-mer, investit le domaine de la mobilité outre-mer et en fait, théoriquement, l'une des bases de la politique d'appropriation coloniale. 30 000 Français s'embarquent pour la « Belle Province » entre 1635 et 1760, mais après le Traité de Paris (1767) qui consacre la perte de la Nouvelle-France, ils ne sont plus que 9 000 en 1780 ; une partie des Acadiens déportés rejoint la Louisiane, une autre revient en Bretagne et en Poitou. Néanmoins, ils sont à l'origine la présence d'une communauté d'origine française ou à forte identité francophone en Amérique du Nord (7 millions au recensement canadien de 2011, 9,1 millions d'origine française et 2,1 millions d'origine franco-canadienne au recensement américain en 2010).

L'exode des huguenots

La vive tension religieuse et politique apparue en Europe continentale avec la Réforme, la « guerre de religions » qui ensanglante la France à la fin du xvi^e siècle, sont à l'origine de plusieurs exodes. Les massacres de la Saint-Barthélémy, et surtout la révocation de l'Édit de Nantes en 1681, provoquent le départ de 300 000 à 400 000 réformés. Les huguenots partent vers le « Refuge », en Grande-Bretagne, en Suisse, en Prusse, dans les Provinces Unies et de là, en Afrique du Sud où ils font alliance avec les colons néerlandais (Boers), aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande (*voir Pays-Bas, Afrique du Sud*). Si l'apport de cette population instruite, détentrice de savoir-faire variés dans l'artisanat, a été une véritable aubaine pour les pays d'ac-

cueil, où elle aura contribué à répandre l'usage de la langue française, l'exode des protestants fut une perte d'importance pour l'économie française en raison du départ du cinquième de l'« élite » professionnelle du pays.

L'« émigration » sous la Révolution française

Aux temps de la Révolution française, le terme d'émigration prend un sens politique très marqué et la question des « émigrés » ne cesse d'agiter le monde politique et de troubler l'opinion publique, depuis la prise de la Bastille jusqu'à la Restauration. La tournure politique de la Révolution, le développement des troubles révolutionnaires amènent 140 000 personnes à quitter le territoire, pour combattre le nouveau régime en place et son évolution, ou pour tenter de protéger leur vie et/ou leurs biens. La majorité est constituée d'aristocrates et personnes très attachées à la monarchie, de riches bourgeois, de membres du haut-clergé mais aussi, à partir de la Constitution civile du clergé (12 juillet 1790), de simples prêtres, dits « réfractaires ».

Les émigrés s'établissent principalement en Angleterre, aux Pays-Bas, en Allemagne, à Coblenz et à Worms, principaux lieux de résidence de l'opposition monarchique, en Italie et en Espagne, aux États-Unis. L'escalade du conflit s'aggrave à partir de la fuite de Louis XVI et de son arrestation à Varennes (17 juin 1791), avec la volonté des « émigrés » de combattre le nouveau régime par tous les moyens, à l'extérieur comme à l'intérieur de la France (participation armée à la coalition anti-révolutionnaire lors la bataille de Valmy, échec du débarquement avec les Anglais à Quiberon en 1795). La politique du gouvernement se durcit sous la Convention (interdiction de sortir du territoire, confiscation des biens, établissement en 1792 d'une liste d'émigrés équivalant à une véritable condamnation à mort comme « traîtres » à la patrie). Leurs biens sont vendus comme biens nationaux. L'exécution du roi et l'instauration de la Terreur portent le conflit et ses effets migratoires à leur paroxysme.

Bonaparte prend des mesures d'apaisement en permettant le retour de tous les émigrés (amnistie générale du 26 avril 1802). Avec la Restauration et le retour de la monarchie,

une fraction influente de la noblesse obtient une mesure financière destinée à compenser la perte des biens nationaux ; la loi dite du « milliard aux Émigrés », accorde près d'un milliard de francs aux 50 000 nobles émigrés, tout en confortant, par ailleurs, la propriété des détenteurs de biens nationaux. Cette mesure, fort mal reçue par l'opinion publique, renforce l'impopularité de Charles X et contribue au renversement des Bourbons par la révolution des « Trois Glorieuses » (1830).

L'exception française dans les migrations de masse européennes vers l'Amérique

Contrairement à ses voisins, la France ne participe que faiblement au puissant mouvement d'émigration qui affecte l'ensemble de l'Europe pendant la deuxième moitié du XIX^e et le début du XX^e siècle. Alors que 60 millions de migrants européens s'embarquèrent vers les Amériques entre 1820 et 1914, moins d'1 million de Français franchissent alors l'Atlantique. 400 000 d'entre eux débarquent à Ellis Island, principale porte d'entrée aux États-Unis au cours de cette période, 100 000 se fixent en Argentine, une petite minorité au Canada. On enregistre 100 000 départs par an sous le Second Empire, toutefois, les flux s'amplifient à l'occasion des crises politiques et économiques : annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne, crise du phylloxéra (1881-1891) où l'émigration vers l'Algérie prend progressivement le relais des flux transatlantiques. Au XIX^e siècle, l'émigration affecte la région parisienne, et principalement les régions rurales et pauvres, situées au sud d'une ligne Bordeaux-Anancy (Gironde, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Alsace-Lorraine, Alpes) ; l'émigration bretonne démarre à la fin du XIX^e siècle.

De véritables filières migratoires s'organisent vers les Amériques : de la région de Gourin dans la montagne noire bretonne vers New York (spécialisation dans la restauration), du Pays Basque et du Béarn vers la pampa argentine (spécialisation dans l'élevage) ; de la vallée de Barcelonnettes, au cœur de la vallée de l'Ubaye (Basses-Alpes), vers le Mexique où les migrants, activant un modèle migratoire du commerce textile déjà pratiqué dans les Alpes créent un véritable réseau de comptoirs pour le commerce des tissus, à Mexico et dans

les principales villes mexicaines. Ce courant migratoire, qui s'arrêtera définitivement dans les années 1950, fonde à Barcelonnettes une véritable tradition culturelle fondée sur les liens avec le Mexique.

Flux et reflux de l'émigration aux colonies

Après l'indépendance des territoires coloniaux (1954-1962), l'ampleur des flux de rapatriés (1 500 000) en métropole laisserait à penser qu'une émigration française massive s'était produite au fur et à mesure de l'appropriation coloniale des territoires : prise d'Alger (1830), partage officialisé de l'Afrique au Traité de Berlin (1884-1885), de l'établissement du Protectorat français en Tunisie (1881) et au Maroc (1911). En réalité, l'émigration française vers les colonies n'a jamais eu au XIX^e siècle une intensité comparable à celle des migrations de masse des autres pays européens, en dépit des appels et des intentions affichées par le pouvoir politique sous le Second Empire et sous la III^e République. Lors de la perte de l'Alsace-Lorraine en 1871, sur 125 000 réfugiés partis des territoires occupés par l'Allemagne, 5 000 seulement ont fait souche sur le territoire algérien ; les effets migratoires de la crise du phylloxéra ont été plus importants en raison de l'espoir ouvert aux petits vigneron du midi de reconstituer des vignobles dans les domaines de colonisation dans l'ouest oranais ; l'étendue du vignoble algérien passe de 20 000 hectares en 1879, 400 000 hectares en 1936.

Les Corses jouent un rôle important dans cette émigration méditerranéenne, particulièrement comme fonctionnaires dans l'administration coloniale en Afrique du Nord ; une petite minorité, originaire du Cap Corse, les « Corses Américains », s'installe dans le commerce à Porto Rico, à la fin du XIX^e siècle. Une part importante du peuplement européen dans les colonies provient, en réalité, des autres pays de la rive nord de la Méditerranée, principalement des régions côtières espagnoles, alors très pauvres (provinces d'Almeria, d'Alicante, de Murcie), du Mezzogiorno italien (Sicile), ou de Malte. Les Espagnols se dirigent en priorité vers l'Algérie occidentale, les Italiens et les Maltais se dirigeant vers la Tunisie du Nord (Cap Bon). Le gouverneur général de l'Algérie observe, dans

les années 1880 : « puisque nous n'avons plus l'espérance d'augmenter la population française au moyen de la colonisation officielle, il faut chercher le remède dans la naturalisation des étrangers ». Cette politique sera appliquée par l'adoption de la loi de 1889 qui étend le droit du sol (*jus soli*) aux trois départements algériens, entraînant la francisation automatique des naissances européennes enregistrées en Algérie.

Ainsi s'est formée une communauté originale de statut français, dont les différents courants originaires de la Méditerranée Nord se sont mélangés au cours des générations. Le même principe est appliqué en Tunisie pendant l'entre-deux-guerres afin de bloquer les visées du régime mussolinien sur ce territoire fortement marqué par l'immigration italienne (*voir Tunisie*). L'accession à l'indépendance des pays du Maghreb des différents territoires de l'Afrique subsaharienne et d'Indochine provoque le départ, et même l'exode massif lors des crises les plus aiguës de ces Français d'outre-mer (800 000 d'Algérie, 400 000 du Maroc et de Tunisie) au cours de la période (1954-1962). Si la majorité des « pieds-noirs » gagne la France, principalement le Midi méditerranéen, d'autres émigrent vers les pays d'origine de leurs ancêtres, l'Espagne (région d'Alicante et d'Almeria), l'Italie, tandis que certains se fixent en Amérique latine (Mexique, Argentine, Uruguay).

Les Français de l'étranger : de l'espace colonial à celui de la mondialisation

La géographie actuelle des Français de l'étranger, longtemps calquée sur l'ancien dispositif colonial (Afrique du Nord, Afrique subsaharienne, ex-Indochine), exprime désormais le nouveau schéma de la mondialisation économique. Au temps de la préférence accordée à l'Afrique, renforcée par l'importance de la coopération (1960-1980), succède celui de la longue régression de la présence française sur ce continent. L'Afrique du Nord et l'Afrique francophone ne cessent de voir leur part décliner. L'exode de la communauté française, lors de la dernière crise politique en Côte d'Ivoire (2004), signe, sans doute, l'un des derniers moments de l'espace migratoire issu de la colonisation. À l'inverse, celui de

la présence dans les pays les plus développés ne cesse de se renforcer ; l'Amérique du Nord et l'Union européenne regroupent les trois-quarts des Français à l'étranger.

Le nombre réel de Français à l'étranger est vraisemblablement compris entre 2 et 3 millions (1 642 000 inscrits au Registre officiel au 31 décembre 2013). Plus du tiers (42 %) possèdent la double nationalité. Les destinations préférées sont, selon le Registre officiel, en 2013 : les États-Unis (129 000), le Canada (83 000) et les pays d'Europe occidentale (la Suisse : 163 000 ; l'Allemagne, 112 000 ; le Royaume-Uni : 126 000 officiellement mais probablement 300 000), mais l'attrait croissant des économies émergentes d'Europe de l'Est et plus récemment d'Asie (Chine, Inde, pays de l'ASE) s'affirme nettement depuis le début des années 2000.

Cette évolution spatiale démontre l'intégration de la France dans les processus de la globalisation économique, de la mise en connexion des espaces auxquelles les entreprises françaises participent très activement. Pour la population en âge d'activité (techniciens de haut niveau, ingénieurs cadres), l'internationalisation de la formation et des références professionnelles devient la règle et pour ceux qui participent à la noria des savoir-faire et des compétences, la notion de carrière avec des séjours à l'étranger est fondamentale. Chacun développe une stratégie personnelle qui l'amènera à migrer pour accéder à une fonction et à une rémunération supérieure.

Des statuts et des projets différents, un ensemble social en mutations

La communauté française à l'étranger n'est pas homogène sur le plan du statut juridique et social, et se répartit en plusieurs catégories. On distingue « les détachés » présents dans le pays pour une période déterminée, mais si leur part relative baisse en Afrique francophone (déclin de la coopération, repli économique et changement de stratégies des entreprises), elle croît dans les pays les plus développés et les économies émergentes d'Asie ; les « expatriés », c'est-à-dire les personnels détachés à l'étranger par une entreprise (environ, le quart des actifs français à l'étranger) ; les « résidents permanents » dans le pays étranger, en grande

partie binationaux, dont la part augmente plus vite que la population totale ; enfin les jeunes qui tentent une expérience d'expatriation sans projet à long terme (effets du chômage, recherche d'un métier plus qualifiant à l'international, recherche d'exotisme). Tel est le cas des Français de Londres où résideraient plus de 200 000 Français, certains travaillant à des postes élevés de la City, d'autres employés dans les services de proximité et sans véritable qualification. Le phénomène de la retraite hors frontière complexifie encore l'équation ; de plus en plus nombreux sont les seniors qui passent la majeure partie de l'année dans les pays de la façade ensoleillée de l'Europe (Espagne, Italie), et de plus en plus fréquemment sur la rive sud de la Méditerranée (Tunisie, Maroc).

Une profonde transformation de la géographie traditionnelle des lieux d'origine (autrefois Bretagne, Pays Basque, Alpes du Sud, Corse) et de la sociologie de leurs émigrants où prédominaient les ruraux, accompagne l'évolution récente de leur espace migratoire mondialisé. Issus de catégories sociales moyennes ou « élevées », pourvus d'un niveau de formation et de qualification supérieur à celui des générations précédentes, les migrants actuels proviennent des plus grandes villes françaises, principalement de l'agglomération parisienne (plus du tiers des effectifs). Beaucoup possèdent, ou ont acquis grâce à leurs revenus migratoires, un appartement dans une grande agglomération française ou une maison en province. Bien que l'attachement culturel au pays d'origine demeure l'une des bases actives de la francophonie migrante, l'évolution récente en cours, avec pour certains des séjours à l'extérieur plus courts, et pour d'autres le projet d'une installation définitive dans le pays d'immigration, laisse présager à terme la transformation des liens affectifs avec les lieux d'origine.

Les Français au premier rang des travailleurs frontaliers dans l'UE

Enfin, bien que réalisé à une échelle très limitée sur le plan spatial, le travail de l'autre côté de la frontière est à signaler car il tient une place très importante dans l'économie des

régions françaises concernées. La France vient au premier rang des pays de l'Union européenne, avec des effectifs de frontaliers en hausse continue depuis vingt ans : 159 000 en 1994, 287 000 en 2013. La Suisse en est la première destination (145 000), suivie du Luxembourg (78 000), de Monaco (34 000), de l'Allemagne (30 000) et de la Belgique (28 000). La masse salariale perçue en Suisse serait comprise, selon les statistiques suisses, entre 10 et 15 milliards de francs suisses.

Gildas SIMON et Jérémy GUEDJ

➤ ALGÉRIE, ALLEMAGNE, BELGIQUE, CANADA, CÔTE D'IVOIRE, ESPAGNE, GABON, ITALIE, LUXEMBOURG, MALI, MAROC, PORTUGAL, SÉNÉGAL, SUISSE, TUNISIE, VIETNAM

IRLANDE

- **Pop. (2013) : 4 627 200 hab.**
- **Sup. : 70 273 km²**
- **IDH (2013) : 11^e/187**

À l'époque moderne, aucun autre pays au monde n'a connu, relativement à son poids démographique, un exode aussi considérable que l'Irlande. Tout au long de son histoire inscrite au cœur d'une relation tourmentée avec le Royaume-Uni, l'émigration a représenté pendant plusieurs siècles la réponse ordinaire aux problèmes économiques et sociaux de l'île. Aujourd'hui encore, la population actuelle reste très inférieure à celle des années qui précédèrent la Grande Famine (1845) et l'exode massif vers les États-Unis. Mais, à la fin du xx^e siècle, l'entrée dans l'Union européenne, les liens tissés par sa diaspora nord-américaine, une intégration réussie dans la mondialisation ont engendré un développement économique sans précédent qui ont bouleversé le paysage migratoire irlandais (inversion des flux migratoires, arrivées de vagues importantes d'immigrants économiques polonais et chinois).

On ne peut dire actuellement si l'interruption brutale de cette évolution par la crise financière de 2008, qui a vu la jeunesse irlandaise reprendre les chemins de l'expatriation, et de nombreux immigrés ceux du retour n'aura été qu'un accident.

IMMIGRATION

La mainmise de la Couronne anglaise sur l'île : confiscation des terres et implantation de populations de Grande-Bretagne

Si l'Irlande doit à son insularité et à son obstination celtique, d'avoir conservé longtemps les bases de son peuplement, sa langue gaélique, son mode d'organisation familiale et tribale, son héritage catholique, l'île passe sous la suzeraineté britannique dès 1175. Prise dans un système de vassalité, elle subit la modification profonde de son système juridique et social et devient, de fait, mais non sans révoltes, une colonie anglaise. Henri VIII se proclame roi d'Irlande en 1541.

Avec l'arrivée des Tudors sur le trône d'Angleterre, le poids du pouvoir politique s'appesantit sur l'île et, pour mieux affermir l'anglicisation, la reine Marie Tudor initie en 1556 une première phase de peuplement colonial, dite « *plantation* » qui s'appuie sur l'appropriation des terres ; c'est un échec en raison de la dispersion des implantations et de la vigoureuse résistance des chefs irlandais déposés. Le pouvoir britannique décide alors de remplacer une partie de la population rebelle de l'Ulster par une population « loyale » originaire des Lowlands d'Écosse et du Yorkshire, attirée dans l'île par la promesse de terres.

Au cours de la seconde « *plantation* » (1609), plus de 200 000 hectares de terre sont confisqués aux Irlandais et distribués à des colons anglais et écossais dans le nord-est de l'île. L'Ulster reçoit alors 100 000 petits paysans presbytériens (calvinistes) qui sont installés dans un solide réseau de villages et de petites villes. La ville de Derry où s'installent des commerçants londoniens prend le nom significatif de Londonderry. La population originaire de Grande-Bretagne représente alors le tiers des effectifs de l'île. Les révoltes paysannes contre les accaparements entraînent une terrible répression décidée par Cromwell (1650-1651) et de nouvelles confiscations de terres au profit de nouveaux arrivants. Les massacres, la famine et la peste font disparaître près de 40 % population. Des milliers d'opposants sont vendus comme esclaves dans les plantations agricoles de la Caraïbe et du Maryland. La majorité des

terres paysannes et gaéliques passe aux mains de grands propriétaires d'ascendance britannique (*landlords*) non-résidents.

À la fin du XVIII^e siècle, l'*Ascendancy* anglicane et les Presbytériens d'Ulster forment le sommet de la formation sociale de la colonie ; les « indigènes » (catholiques) ne possèdent plus que le septième des terres agricoles de l'île. Chassés des terres plus fertiles de l'est, ils sont cantonnés sur les sols infertiles de l'ouest (Connacht). La survie de la grande majorité de la paysannerie irlandaise est assurée, grâce au développement de la culture de la pomme de terre, importée en 1550 et bien adaptée aux sols acides. L'émigration, temporaire ou définitive, sera le principal recours de la population au cours des quatre siècles suivants. L'indépendance chèrement acquise en 1921 entraîne la partition du pays entre la majorité catholique du sud et la majorité protestante du nord (majorité des comtés de l'Ulster) et le repli de populations « loyalistes » (fidèles au Royaume-Uni) vers l'Irlande du Nord et la Grande-Bretagne, ainsi que l'exode d'un certain nombre de protestants irlandais.

Le décollage récent de l'économie irlandaise, l'immigration économique de Polonais et de Chinois

Avec l'entrée dans la Communauté européenne (1973), l'Irlande sort de son face-à-face avec le voisin britannique et s'engage dans un véritable processus de développement économique, qui s'appuie sur les logiques de la mondialisation. Un complexe de facteurs éclaire la rapidité du rattrapage économique par rapport aux États les plus avancés de l'Union : dotations de l'UE, investissements des grandes multinationales américaines (expression des liens transatlantiques créés par l'émigration de masse), attractivité fiscale (alimentant les accusations de dumping social), faibles niveaux de salaires, haut niveau d'instruction d'une jeunesse anglophone, priorité accordée à l'innovation et à la haute technologie, apaisement progressif du conflit en Irlande du Nord.

Les conséquences sur l'emploi sont importantes : recul considérable du chômage aboutissant au quasi plein emploi exceptionnel en Europe. Cette évolution alimente une offre

d'emploi importante dans les activités de type tertiaire supérieur (finances, tourisme, transport aérien, informatique) et dans le secteur de l'immobilier (construction de logements et de bureaux, travaux publics) qui freine les départs, favorise le retour des expatriés qualifiés et l'arrivée de descendants d'émigrés de la diaspora

Le solde migratoire, si longtemps négatif, devient positif (+ 220 000 en 2005) et de nouveaux immigrés apparaissent dans les paysages sociaux en provenance d'Europe orientale, l'Irlande étant l'un des rares membres de l'UE à avoir ouvert librement son marché du travail aux ressortissants des nouveaux membres lors de l'élargissement. Les Polonais y sont majoritaires au nombre estimé de 200 000 ; ils sont employés dans l'agriculture, la construction, l'agroalimentaire, le secteur hospitalier. On dénombre également 60 000 Chinois arrivés en deux vagues : la première originaire de Hong Kong par la voie britannique, la seconde venant directement de la République populaire de Chine (province du Fujian) et composée surtout d'étudiants et de jeunes actifs. Pour eux, la pratique de l'anglais, les possibilités de formation, l'acquisition d'une expérience professionnelle dans les multinationales, font de l'Irlande un tremplin européen idéal pour l'entrée sur le marché du travail mondialisé.

À la veille de la crise, l'Irlande est un pays d'immigration qui compte officiellement 342 000 étrangers, soit 11 % des actifs du pays. Mais le déclenchement de la crise qui a touché fortement les secteurs des emplois immigrés, provoque de nombreux retours dans les pays d'origine et un redéploiement dans l'UE, principalement vers le Royaume-Uni.

ÉMIGRATION

L'émigration sur le continent aux XVII^e-XVIII^e siècles : l'expression du refus de la domination anglaise

Tout au long des siècles de colonisation, l'émigration a signifié une forme de refus de la domination anglaise et de résistance aux discriminations et aux persécutions religieuses. Prêtres et religieux fidèles à Rome, enfants des grandes familles gaéliques partent vers les États catholiques du continent où

les religieux irlandais fondent des collèges irlandais réputés en Espagne, en Italie et en France. Certains migrants s'installent dans le commerce maritime des ports atlantiques (La Rochelle, Bordeaux, La Corogne) ; un ancien officier de la Brigade irlandaise du roi de France, Richard Hennessy, fonde dans le vignoble de Cognac une distillerie devenue célèbre... C'est aussi le temps des « *wild geese* » (oies sauvages), des soldats qui reviennent périodiquement offrir leurs services dans les armées des rois catholiques d'Espagne et de France, souvent en conflit avec l'Angleterre.

Les débuts précoces du courant vers l'Amérique du Nord

Au XVIII^e siècle, alors que l'industrie de la laine avait commencé à se développer dans le nord-est de l'Irlande, les mesures protectionnistes destinées à protéger l'industrie anglaise contre la concurrence irlandaise, provoquent le déclin de l'artisanat textile et du tissage à domicile. La ruine des artisans enclenche le premier courant régulier vers l'autre rive de l'Atlantique. Les *Scots-Irish*, presbytériens d'origine écossaise, vont chercher fortune dans la colonie britannique de la Nouvelle-Angleterre, où ils joueront un rôle très actif dans la lutte pour l'indépendance des États-Unis. Au siècle suivant, la population irlandaise entre dans une période de forte croissance démographique (4,8 millions d'hab. en 1791, 8,1 millions en 1841) liée à l'abaissement de l'âge au mariage, à l'amélioration de l'alimentation et au recul des épidémies.

La fin des guerres napoléoniennes marque le début d'une émigration de plus en plus massive vers l'Amérique vers laquelle se dirigent désormais les deux tiers des émigrants. La crise profonde des campagnes, la raréfaction des terres, l'abaissement du coût du voyage vers le Canada, porte d'entrée aux États-Unis, impulsent les migrations des plus pauvres à partir des années 1830 ; au total, 1 million d'Irlandais franchissent l'Atlantique entre 1815 et 1845. Belfast perd sa première place comme port d'émigration au profit de Cork, la famine qui affecte gravement l'île à partir de 1847 amplifie la tendance aux départs.

La Grande Famine, une catastrophe humanitaire sans précédent

Dans ce pays ravagé périodiquement par les disettes, la famine provoquée par la maladie de la pomme de terre en 1845 s'aggrave. Le pays manque totalement de subsistances au cours de l'hiver 1846-1847, et l'année 1849 est la pire de toutes : situation aggravée par l'inaction des autorités britanniques dans un contexte marqué par l'injustice profonde d'un système agraire et social dominé par l'aristocratie anglo-irlandaise ; les grands propriétaires expulsent les manœuvres agricoles (*cottiers*) et les petits fermiers incapables de payer leur ferme. Entre 1846 et 1848, la Grande Famine provoque le décès d'un million de personnes et l'exode d'un autre million, dont les deux-tiers vers les États-Unis. La catastrophe humanitaire réduit de 20 % la population en quelques années.

L'émigration ou la fuite s'imposent comme une fatalité et un recours évident (les envois de fonds assurent la survie des familles restées au pays) : on compte 3 millions de départs entre 1845 et 1870 ; en 1890, près de 40 % des Irlandais nés dans l'île avaient émigré définitivement. Le volume de l'émigration, qui est désormais supérieur à celui du croît naturel, aggrave le déclin démographique du pays malgré sa haute fécondité. Les courants migratoires se détournent de la Grande-Bretagne et s'orientent massivement vers les États-Unis et dans une moindre mesure, le Canada et l'Australie auxquels ne peuvent accéder que les plus aisés. Si les campagnes du sud de l'Ulster, de l'arrière-pays du Connacht, du Leinster sont au XVIII^e siècle, l'épicentre du mouvement ; celui-ci se déplace ensuite vers les régions atlantiques de l'ouest dont la survie alimentaire dépend essentiellement de la récolte de la pomme de terre (Mayo) et du sud-ouest (région de Cork d'où l'on embarque pour l'Amérique). L'Irlande de l'Est, économiquement plus développée, est moins touchée.

Ceux qui se pressent sur les quais de Belfast, de Dublin ou de Cork sont des journaliers, des *cottiers*, des petits fermiers avec leur famille expulsés ou non de leur ferme. La très grande majorité s'embarquent pour les États-Unis ou à défaut pour le Canada. De vieux navires plus que bondés (*coffin boat*, « navires cercueils »)

quittent l'Irlande par tous les ports, dans n'importe quelles conditions de navigation et de salubrité ; on estime qu'un passager sur cinq n'arriva jamais à destination. Les chiffres de départs, avancés généralement, sont énormes, rapportés à la population du pays (3 millions de départs entre 1845 et 1870), dont les effectifs régressent de moitié malgré une fécondité élevée (8 145 000 en 1870, 4 390 000 en 1911). L'hécatombe de la Grande Famine et ses graves conséquences migratoires marqueront en profondeur la conscience collective irlandaise ; elle s'est imposée comme mémoire fondatrice de la nation en Irlande comme dans la diaspora, on peut y voir l'un des fondements de la naissance de la République libre d'Irlande (Eire) en 1921.

Naissance d'une solide diaspora axée sur les États-Unis

En dépit de leurs origines rurales, la très grande majorité des immigrants s'installent dans les villes nord-américaines (Boston, New York, Philadelphie) et dans l'Illinois. Les hommes travaillent sur les grands chantiers (canaux, réseau ferré), les femmes sont domestiques. Ils sont rejetés alors au bas de l'échelle sociale des immigrants ; leur religion catholique et leur réputation (violence, ivrognerie) les stigmatisent (création de sociétés secrètes anti-Irlandais – « *know-nothing* » –, pogroms à Philadelphie et à Boston). Leur connaissance de la langue anglaise et leur savoir-faire relationnel permettent cependant de progresser un peu dans l'échelle professionnelle (agents de police, pompiers, plombiers, chaudronniers) ; dans les usines, l'arrivée de nouvelles vagues méditerranéennes et slaves leur permettra d'accéder à des emplois de contremaîtres.

Leur percée sociale date de la fin du XIX^e siècle grâce à leur sens politique (ils votent massivement démocrate), leur forte organisation sociale et leur encadrement par l'Église catholique. Ils abandonnent les métiers manuels pour les professions du tertiaire, la banque, le syndicalisme, le sport, le journalisme, le cinéma. Ils réussissent dans les métiers fondés sur les relations humaines et politiques car ils savent faire jouer leurs relations dans la politique locale grâce à des machines électorales efficaces. L'élection présidentielle de John Ken-

nedey (1960) – son grand-père immigré fut docteur, propriétaire de bar, banquier et membre de l'appareil démocrate de Boston – est le symbole de l'intégration politique des Irlandais ; John Ford, le pionnier de l'industrie automobile, est celui de la réussite économique.

Les descendants des Irlandais, au nombre de 10 millions, sont restés très regroupés dans les États du nord-est et dans la région de Chicago. La Saint-Patrick (17 mars) reste une fête importante dans l'agenda américain. Bien que les flux de retour vers l'Irlande furent limités, les Irlandais américains sont toujours restés fidèles à leur patrie d'origine, soutenant la lutte pour l'indépendance (de Valera, premier président de la république d'Irlande était né à Brooklyn), apportant leur soutien financier à l'IRA et plus récemment leur appui à l'accord de paix en Irlande du Nord (1998). Leur nombre aux États-Unis est en diminution constante (251 000 en 1970, 197 000 en 1980, 169 000 en 1990).

L'émigration ouvrière en Grande-Bretagne : du prolétariat à une lente intégration

Dès le XVIII^e siècle, la main-d'œuvre saisonnière issue des comtés pauvres de l'ouest va faire les moissons dans les grands domaines de l'Angleterre. Avec l'Acte d'Union en 1801 (création du « Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande »), qui permet la libre-circulation des personnes entre les deux territoires, l'émigration s'amplifie au cours du siècle, où les progrès rapides de la révolution industrielle renforcent la demande en main-d'œuvre.

Le nombre d'Irlandais passe de 419 000 au recensement de 1841 à 727 000 pendant la Grande Famine (1851) (*voir Royaume-Uni*). Après l'indépendance (1921), la libre-circulation entre les deux États, l'archaïsme de l'économie irlandaise, les besoins du marché anglais du travail, les lois restrictives américaines des années 1920, la crise économique mondiale continuent d'alimenter la migration ouvrière, temporaire ou définitive, vers la Grande-Bretagne où s'opère un lent processus d'intégration professionnelle et sociale. Bien que l'Irlande ait affiché sa neutralité pendant la Seconde Guerre mondiale, elle contribue, néanmoins, à l'effort de guerre britannique par l'enrôlement de 50 000 Irlandais dans les troupes britanniques

et la venue de milliers de travailleurs qui remplacent la main-d'œuvre anglaise mobilisée par le conflit. Le mouvement se poursuit après le conflit : 716 000 Irlandais au recensement britannique de 1951 (530 000 natifs de la République d'Irlande, 186 000 de l'Ulster) et 957 000 en 1971.

Le Royaume-Uni demeure l'un des principaux débouchés grâce aux facilités réglementaires et au statut spécial des Irlandais (lié au problème complexe de l'Irlande du Nord) dans les différentes lois britanniques sur l'immigration et la nationalité (*voir Royaume-Uni*), dispositions remplacées ensuite par les règles découlant de l'adhésion des deux États à la Communauté européenne (1973) puis à l'UE. La plupart des Irlandais de Grande-Bretagne appartiennent aujourd'hui à la classe moyenne, et même si une plus forte proportion travaille dans des emplois peu qualifiés ou reste touchée par le chômage, le processus d'intégration suit son cours (les Irlandais restent encore désignés péjorativement sous le terme de « Paddy »). Les Irlandais constituent actuellement le deuxième groupe étranger du pays en 2010 (359 000) après les Polonais, mais 6 millions de personnes nées sur le sol britannique auraient au moins un grand-parent irlandais, soit 12 % de la population du Royaume.

L'émigration affecte désormais les couches les plus instruites et les mieux formées d'une jeunesse en mal de travail ou de revenus suffisants. Ces nouveaux courants de migrants qualifiés et très qualifiés s'alimentent en milieu urbain principalement dans la région de Dublin.

La crise économique, le départ des immigrés et la reprise des chemins de l'émigration

L'économie de ce petit pays (4,5 millions d'habitants) a été l'une des premières de la zone euro à être atteinte par la crise de 2008 (défaillance du secteur bancaire, éclatement de la bulle immobilière, déficit public très élevé (32 % du PIB en 2009), une dette considérable). La forte remontée du chômage (13 %, 25 % pour les 20-24 ans) a entraîné une reprise de l'émigration (300 000 départs de 2008 à 2013). Le nombre d'Irlandais à l'étranger est de 737 000 en 2010, soit 16,1 % de la population totale, au second rang (après le Portugal) en Europe

occidentale et méridionale. Si une partie des immigrants de l'Est européen est répartie dans son pays d'origine ou un autre État de l'UE, près de la moitié des partants sont des Irlandais qui retrouvent les habitudes ancestrales mais les destinations changent ; avec le Royaume-Uni, l'Australie est la destination la plus recherchée devant la Nouvelle-Zélande.

La fuite des compétences pourrait hypothéquer la reprise du développement économique du pays.

Gildas SIMON

➤ AUSTRALIE, CHINE, ÉTATS-UNIS, POLOGNE, ROYAUME-UNI

ITALIE

- **Pop. (2013) : 60 990 300 hab.**
- **Sup. : 301 340 km²**
- **IDH (2013) : 26^e/187**

Peu de pays européens, l'Irlande exceptée, ont connu une émigration proportionnellement aussi massive que l'Italie en l'espace d'un siècle (1870-1970). Si le nombre des départs sur cette période est estimé à 25 millions, celui des installations définitives serait de 10 millions. Cette formidable circulation humaine a provoqué un essaimage de part et d'autre de l'Atlantique et sur des continents éloignés. Mais à peine ces flux de départ commençaient-ils à décliner dans la décennie 1970-1980 que le pays devenait en moins de 20 ans l'un des espaces d'immigration les plus attractifs de l'Europe occidentale, confrontant la société italienne à des problématiques inédites dans son passé avec le basculement très rapide dans la mondialisation migratoire, à l'opposé de sa propre représentation, celle d'un pays traditionnel de départ doté d'une histoire longue et complexe.

IMMIGRATION

L'immigration est une réalité importante dans les grandes cités italiennes du bas Moyen Âge et de la Renaissance dont le dynamisme attire des marchands de nombreux pays d'Europe et de Méditerranée orientale (arméniens, grecs, turcs), mais l'Italie est aussi terre d'accueil, pour les juifs sépharades chassés de la péninsule Ibérique, puis des ashkénazes expulsés

de France et d'Allemagne. Venise est l'une de ces villes-refuges où se constitue en 1516 le premier « ghetto » européen, quartier réservé et fermé assez proche du mode d'organisation urbaine en Méditerranée (Tunis, Smyrne).

À la fin du xv^e siècle et au xvi^e siècle, l'Italie accueille des chrétiens du nord de l'Albanie fuyant l'occupation ottomane (*arbëresh*) que le pouvoir installe dans le sud de l'Italie ; une seconde vague d'émigration chrétienne se produit au xviii^e siècle, en provenance du sud de l'Albanie. La culture et le dialecte albanais se sont maintenus jusqu'à nos jours dans les îlots de peuplement *arbëresh* de Calabre et de Sicile, qui accueilleront des populations musulmanes lors de la récente guerre du Kosovo. Si l'attraction économique sur les populations européennes baisse dans les siècles suivants, la tradition du voyage en Italie est bien ancrée en Europe depuis le xviii^e siècle ; la découverte et le parcours de la péninsule relèvent presque de l'initiation pour les nobles, les hommes de lettres, les artistes de toute l'Europe.

La progression spectaculaire des populations étrangères depuis les années 1970

En Italie comme en Espagne, les années 1970-1980, qui marquent le déclin de l'émigration traditionnelle, signent aussi son nouveau statut de pays d'immigration. Le mouvement de fond qui démarre au début des années 1980 hisse l'Italie au rang des principaux pays d'immigration de l'UE au cours de la décennie 2000-2010 : 200 000 étrangers en 1979, 781 000 en 1990, 1 388 000 en 2000 (2,9 % de la population totale), 4 387 000 en 2013 (7,8 %), soit un taux d'immigration sensiblement égal à celui de la France et des grands pays d'accueil de l'UE.

L'Italie a vécu en accéléré la fin de sa transition démographique. Le pays, qui a alimenté l'un des courants d'émigration les plus massifs de l'histoire européenne, voit sa fécondité s'effondrer en moins de deux décennies ; son taux de croissance naturelle est devenu négatif et le serait encore plus sans l'apport des populations étrangères et les naissances induites. La chute de la natalité aggrave les effets du vieillissement de la population que ni le système politique, ni la société, n'avaient vraiment anticipé.

*Le dynamisme du secteur productif
et l'appel de l'économie souterraine
à l'immigration clandestine*

En 1973-1974, l'arrêt de l'immigration de travail en France et dans d'autres pays au nord des Alpes favorise d'autant plus la recherche de travail en Italie pour les migrants en transit originaires de la rive sud de la Méditerranée que des opportunités d'emplois peu qualifiés existent déjà sur le marché local de l'emploi. Le revenu par tête des Italiens triple entre 1970 et 2000. Cette hausse du niveau de vie résulte du développement accompli par le système productif dans le cadre des grandes firmes à l'intérieur du triangle industriel Milan-Turin-Gênes, ainsi que dans celui du réseau des PME qui forme le soubassement du tissu économique du nord de la péninsule. Le recours aux émigrés sans papiers est particulièrement intense dans les activités agricoles à caractère saisonnier, les petites activités tertiaires et les services domestiques, mais il s'est largement étendu aux industries installées dans les villes et les campagnes du nord.

De nombreux clandestins trouvent à s'employer dans les emplois précaires et le travail au noir en remplacement de la main-d'œuvre nationale ; le poids de l'économie souterraine est évalué à 27 % du PIB en 2009 et 17 % des emplois ne sont pas déclarés. L'enrichissement général, la forte participation des femmes au marché du travail, l'insuffisance relative des services publics renforcent aussi l'emploi immigré dans les services à la personne (1 million d'emplois). Le développement de ces emplois résulte de la transformation radicale de la famille italienne, du retrait de l'État-providence des services domestiques dans un pays atteint par le vieillissement où les services d'assistance aux personnes âgées sont insuffisants. L'aide-familiale (*colf* ou *badante*), originaire de l'Europe de l'Est ou des Philippines, qui est en charge des travaux domestiques, des enfants, des personnes âgées au sein des familles, est une figure ordinaire de la vie sociale. La loi de 2008 sur le délit pénal de clandestinité a dû faire une exception pour cette catégorie, tant ces immigrées sont devenues indispensables au bon fonctionnement de la famille, l'un des piliers de la société italienne.

Les immigrés forment, en 2010, le dixième de la force de travail italienne et la demande annuelle en main-d'œuvre peu qualifiée reste forte ; les patrons insistent chaque année pour obtenir une élévation des quotas afin de répondre à leurs besoins en main-d'œuvre, particulièrement dans le travail non qualifié. Le développement d'emplois autoproduits (favorisés par la loi de 1998 sur l'entrepreneuriat), la création d'entreprises ethniques constituent un autre mode efficace d'insertion économique et social. La progression considérable des transferts financiers vers les pays d'origine (2,582 milliards de dollars en 2000, 12,141 milliards en 2012) traduit autant l'amplification de la présence étrangère que la réalité de son insertion économique et sociale, cependant que progresse le mouvement de naturalisations.

*Un espace migratoire complexe
entre logiques de proximité, système
migratoire européen et mondialisation*

Dans la première phase de l'immigration (1970-1980), les premiers flux migratoires viennent de Yougoslavie et de la rive sud de la Méditerranée (Maroc, Tunisie). L'effondrement du système communiste dans les Balkans fait imploser l'Albanie, pays dévasté par cinquante ans d'un régime replié sur lui-même, à l'économie et au système social sinistrés (*voir Albanie*). Deux vagues de réfugiés albanais parviennent sur les côtes italiennes de 1989 à 1992. 25 000 personnes débarquent en quelques jours dans les ports de Bari et de Brindisi en mars 1991. Ces arrivées de *boat people*, véritable choc pour l'opinion publique italienne, posent publiquement la question de l'immigration aux autorités. Le mouvement reprend en 1997 à destination de Bari, Brindisi, Otrante.

Le paysage migratoire récent est profondément différent. Selon l'Institut italien des statistiques (ISTAT), les Roumains occupent, désormais, la première place (933 000 en 2013 contre 95 000 en 2003), suivi des Albanais (464 000) ; au total près d'1,5 million de migrants viennent d'Europe orientale et des Balkans (Moldaves : 139 000). La rive sud de la Méditerranée vient au second rang avec le Maroc (426 000), devant la Tunisie (88 000).

Mais le phénomène migratoire se mondialise avec l'arrivée de descendants d'origine italienne (*oriundi*) établis en Amérique du Sud (Argentine, Paraguay, Pérou) dont l'entrée est facilitée par la loi sur la double nationalité, cependant qu'on observe un net renforcement de la présence des Asiatiques, Chinois (223 000), Philippins (134 000), Indiens (128 000), et dans une moindre mesure des Subsahariens (Sénégalais, Nigériens). Le montant des envois dans les pays d'origine croît vigoureusement (12,1 milliards de dollars en 2012 contre 2,5 milliards en 2000).

La présence immigrée sur le territoire : un révélateur des « Trois Italie »

La répartition régionale de l'immigration récente souligne moins le dualisme nord-sud que les dynamismes économiques inégaux des « trois Italies ». Les régions du nord-ouest (Piémont, Lombardie, Ligurie), ainsi que le Latium, qui constituent le cœur de l'économie italienne, forment le principal pôle d'attraction des immigrés. Le tissu économique de ce premier ensemble repose sur la concentration des industries technologiques avec une forte articulation des grandes entreprises et des PME. Le développement du nord-ouest de la péninsule a besoin de cette main-d'œuvre en raison de l'effondrement de la natalité régionale et des besoins du marché de l'emploi où domine le salariat. La présence immigrée dépasse la moyenne nationale en Lombardie dans les provinces de Milan et de Brescia, à forte présence asiatique. Rome et le Latium abritent le quart environ des étrangers, d'origines et de milieux sociaux très variés.

Le nord-est du territoire constitue l'autre grand pôle d'emploi immigré (Haut-Trentin, Frioul-Vénétie Julienne, Émilie-Romagne, Toscane, Ombrie, Marches du Nord), mais s'inscrit dans une autre forme de développement économique fondée sur les réseaux de PME et de petites entreprises familiales en secteur traditionnel mais aussi dans des secteurs plus avancés sur le plan technologique et commercial. Cet ensemble économique tourné vers l'export a conservé un tissu de liens familiaux solides à l'intérieur de territoires locaux bien connectés aux marchés internationaux. Les immigrés représentent le quart de la main-d'œuvre de la

Vénétie, ancienne terre d'émigration en Suisse, d'où beaucoup d'émigrés italiens sont revenus avec une qualification qu'ils mettent à profit pour créer des PME. Le Mezzogiorno groupant les régions marginales s'étendant des Abruzzes à la Sicile fixe peu les immigrés (en 2008, 13 % des immigrés pour 36 % de la population italienne) malgré l'importance des mouvements de transit de clandestins qui débarquent sur les côtes méridionales. Leur sous-représentation s'explique par le sous-emploi et le haut niveau de chômage dans le sud, le sous-développement général – malgré la présence d'îlots de prospérité –, car le problème du Mezzogiorno demeure malgré des programmes réalisés depuis les années 1960. La plupart des emplois immigrés se localisent dans la pêche en Sicile, le secteur agricole saisonnier en Calabre et en Sicile.

À côté des travailleurs régularisés ou introduits dans le cadre de la politique des quotas, une partie des travailleurs est recrutée sur le marché parallèle de l'emploi où elle subit le système des intermédiaires (*caporalato*) propice à tous les abus. Mais l'espace migratoire national évolue en permanence. La mobilité de la main-d'œuvre immigrée est forte en raison de la précarité de l'emploi ; un actif sur deux est obligé de changer d'emploi chaque année. Les pionniers arrivés au début de la vague migratoire ont abandonné les emplois précaires dans l'agriculture du sud pour des activités régulières et mieux rémunérées en Lombardie, en Vénétie, en Émilie-Romagne. Ils y ont été remplacés par des Africains qui migrent à leur tour vers le nord pour être remplacés par des Philippins employés de maison ou des Chinois dans la restauration.

La loi italienne et l'immigration : un cheminement hésitant et complexe

Dans les années 1970-1990, où l'Italie est une terre d'opportunité administrative pour les migrants en mal de titre de séjour en Europe, l'attitude initiale de la société italienne, encore très proche de sa mémoire de terre d'émigration, la rend compréhensive à l'égard de la démarche de l'immigrant. Il n'existe en 1970 qu'un seul texte datant de la période fasciste, imprégné de l'esprit de fermeture ne concernant, en fait, que la sécurité publique. Les mentalités collectives,

les institutions, les dispositifs juridiques et réglementaires n'étant pas préparés à un tel renversement de situation vis-à-vis du passé, il faudra une vingtaine d'années pour la définition d'une politique italienne d'immigration avec le recours à des régularisations massives. La première loi « moderne » (1986), qui établit l'égalité de traitement avec les Italiens permet à 200 000 migrants de sortir de la clandestinité, mais elle est considérée comme insuffisante par l'UE en raison de sa « complaisance » à l'égard des irréguliers. La loi Martelli (1990) ne fait qu'officialiser une immigration de fait et la nécessité fonctionnelle de l'immigration pour l'économie italienne. Plus « organique » que la précédente, elle se veut favorable à l'accueil des étrangers et organise les normes en matière d'entrée, de séjour et de statut ; elle sera dénaturée ou inappliquée en raison du flou juridique d'un système législatif pris à contre-pied de son idéologie.

L'émergence véritable dans le champ politique et médiatique s'effectue au début des années 1990. Sur le plan de la politique intérieure, la Ligue du Nord (ex-Ligue lombarde), l'un des nouveaux partis politiques, fait de l'hostilité à l'immigration extracommunautaire – substitut à la stigmatisation foncière des *terroni* (désignation négative au Nord des migrants italiens du Sud) – l'un de ses « chevaux de bataille ». L'émergence de cette question comme problème se produit dans le contexte d'une grave crise du système politique italien, dans lequel l'immigré devient le dérivatif, le bouc émissaire. La crise albanaise et le débarquement des réfugiés albanais à Brindisi achèvent d'inscrire la question migratoire dans le champ politico-médiatique. En 1994, on instaure la lutte contre l'immigration irrégulière, on veut arrêter les demandeurs d'asile par l'instauration d'un blocus maritime. La question migratoire devient un argument dans les politiques sécuritaires et fait l'objet d'une instrumentalisation politique. Le Décret Dini (1995) qui établit le principe de la fermeture stricte des frontières et des expulsions ne peut être converti en loi ; une nouvelle procédure de régularisations touche 217 000 personnes en 1998. L'adhésion au Traité de Schengen et la signature du Traité

de Maastricht obligent l'Italie à se conformer aux directives européennes et font émerger le statut d'extracommunautaire utilisé pour désigner les immigrés non européens.

Les lois qui se suivent jusqu'en 2007 visent, non plus à interdire, mais à endiguer la venue d'étrangers, par le moyen des régularisations. La loi Turco-Napolitano (1998-1999) affiche une volonté d'intégration (reconnaissance de la diversité culturelle, droit à la santé pour les sans papiers) tout en poursuivant un objectif sécuritaire avec une législation qui se veut conforme aux droits fondamentaux de la personne et aux traités internationaux ; mais le décret d'application en donne une interprétation très rigide qui privilégie la répression, durcit les conditions d'emploi et de logement au détriment de l'intégration ; les travailleurs intégrés à l'économie souterraine peuvent difficilement obtenir le contrat de travail nécessaire à leur régularisation. Elle décide la création de centres d'accueil temporaires (CPTA) qui sont le plus souvent des zones de rétention. On établit, en 1999, la politique de quotas annuels établis de manière arbitraire.

Dans le contexte qui fait jouer la préférence nationale, le permis de séjour est subordonné au contrat de travail, procédure coûteuse pour l'immigré souvent contraint de donner un dessous-de-table à son futur employeur. La loi prévoit l'expulsion de tout clandestin et des sanctions pour les trafiquants et les passeurs. Un décret fixe chaque année le quota d'entrées de travailleurs étrangers. Cependant des formes de sélection administrative au séjour fonctionnent parallèlement à la voie officielle, par l'intermédiaire des réseaux catholiques (missionnaires, paroisses, ONG agréées par l'administration).

La loi Bossi-Fini 2002 vise à l'intensification des contrôles aux frontières. Elle institue aussi la création d'un « ministère pour les Italiens dans le monde » et veut favoriser la migration-rotation de la main-d'œuvre ; il faut désormais 6 ans de séjour avant d'obtenir une carte de séjour. Elle ouvre de nouveau la voie aux régularisations (650 000 acceptées). Sous la pression du patronat favorable à l'immigration, un nouveau projet de loi (Amato-Ferrero)

est déposé en 2007, qui vise à abolir la durée du contrat et des titres de séjour, à reconnaître les diplômes étrangers et à réduire les entrées illégales : 517 000 régularisations sont acceptées en 2006. En 2007, sur 724 000 demandes de régularisation présentées par les employeurs, 170 000 sont satisfaites. Le quota de permis de séjour est désormais fixé à 170 000, on prévoit la régularisation de 300 000 personnes ; un nouveau décret concernant les clandestins est signé en juillet 2009.

L'immigration familiale est réglementée ; les deux-tiers des demandes de naturalisations (10 000 par an) sont rejetées. Avec les restrictions de la loi Bossi, un travailleur en règle risque de redevenir clandestin une année sur deux ; il y a une contradiction fondamentale entre les rigidités administratives et la flexibilité du système productif et du marché du travail. Si une partie des immigrés réussit à s'insérer de manière régulière relativement stable et récente, une politique de plus en plus prohibitionniste fait demeurer une autre partie dans la précarité avec le risque de retomber dans l'irrégularité (trafics, business de faux-documents).

L'Italie sur la frontière externe de Schengen et les migrations clandestines

L'Italie entre dans l'accord de Schengen, officiellement en 1996, effectivement en 1998. La longueur de son littoral (9 000 km), sa position géographique de sentinelle avancée aux marges de l'Afrique et au cœur des routes maritimes entre Méditerranée orientale et occidentale, l'exposent plus que d'autres États à l'immigration clandestine, particulièrement dans les détroits de Sicile et d'Otrante. Il y a de nombreux témoignages sur les débarquements nocturnes de clandestins, le trafic de clandestins, les échouages de navires sur les côtes méridionales, les naufrages ; 1 500 décès en mer sont constatés en 2008. L'implication des mafias locales dans le trafic humain en lien avec des réseaux des pays de départs est probable.

Alors que les Pouilles et la Calabre sont les lieux d'accostage des clandestins albanais dans la décennie 1990, un déplacement vers les côtes faisant face à l'Afrique se produit dans la décennie 2000. Les petites îles de Pantelleria et surtout de Lampedusa sont les points

de débarquement pour les migrants en provenance du Maghreb, d'Égypte, de la Corne de l'Afrique et de l'Afrique subsaharienne. À la suite d'accords bilatéraux avec les États de la rive sud, la collaboration pour le contrôle en mer se développe entre les forces navales italiennes, les polices tunisienne et libyenne, mais avec le séisme des révolutions arabes, les bouleversements politiques dans les États de la rive sud, les conflits syrien et irakien, les flux de migrations clandestines par la voie maritime explosent en 2014, passant à plus de 60 000 pour le premier semestre de l'année, contre 7 900 en 2013.

ÉMIGRATION

L'Italie, centre de diffusion des compétences et de savoir-faire dans l'Europe médiévale et de la Renaissance

Dès le XI^e siècle, le développement du capitalisme marchand entraîne les marchands des cités-États (Venise, Gênes, Pise, Pavie, Plaisance, Amalfi), sur les routes maritimes et continentales qui unissent les comptoirs de la Méditerranée orientale et l'autre versant des Alpes. Le génie italien de la Renaissance inspire et attire. Les rois, les puissants et les riches de l'Europe entière recrutent dans la péninsule les hommes de l'art dans les domaines les plus variés. Léonard de Vinci (peintre, architecte, sculpteur, ingénieur et théoricien) est l'archétype de ces « artistes-ingénieurs », qui partent valoriser de l'autre côté des Alpes leurs grandes compétences acquises au service des princes de l'Italie.

Le royaume de France est très apprécié de ces migrants hautement qualifiés. Les Italiens y sont membres du haut clergé et des cadres politiques, fonctionnaires, diplomates. Le rôle majeur du cardinal Mazarin, à la cour de Louis XIII et sous la régence d'Anne d'Autriche, symbolise la puissance de l'influence italienne au cours de cette période. Dotées d'une longue culture de la mobilité, ces élites issues des grandes cités de la péninsule, cette « aristocratie de l'émigration », accompagnent et ouvrent parfois la voie aux migrations des classes sociales plus modestes. Dans les vallées préalpines du Piémont, de Lombardie et du Tessin, l'émigration spécialisée est une réponse

traditionnelle aux difficultés économiques locales. Des travailleurs qualifiés empruntant des itinéraires inscrits au fil du temps partent louer leurs compétences le temps d'une saison de l'autre côté des Alpes et jusqu'en Europe du Nord ; ils sont bûcherons, ramoneurs, maçons, tailleurs de pierre, artisans de la soie. Ces mouvements débouchent à terme sur des installations stables où l'immigration finit par devenir permanente et où les plus entreprenants grimpent rapidement dans l'échelle sociale.

L'exode massif de la population vers l'étranger et l'essaimage transatlantique de l'italianité (1880-1914)

À la fin du XIX^e siècle, bien après l'Angleterre et l'Allemagne, l'Italie est gagnée par les migrations de masse transatlantiques. La croissance des flux migratoires est spectaculaire : le nombre de départs annuels passe de 15 000 jusqu'en 1880, à 182 000 en 1882, 250 000 en moyenne jusqu'à 1900, pour atteindre 872 000 en 1913. Bien que la révolution industrielle soit juste entamée dans le nord du territoire italien très récemment réuni (1870), cet exode révèle les premiers effets de la transformation profonde de la société. L'ouverture du marché à la concurrence externe et interne (par la réunification politique des différents territoires et États) soumet le monde rural à des difficultés d'autant plus grandes que la population est en pleine expansion démographique (22 millions en 1861, 36 millions en 1911). La chute des prix agricoles des années 1880 entraîne nombre de paysans à quitter leurs terres pour chercher du travail en ville, en Europe et en outre-mer.

Sur fond d'émigration traditionnelle urbaine, l'émigration internationale s'alimente désormais dans la population rurale sans qualification, parmi les brassiers des campagnes (*braccianti*), auxquels se joignent les ouvriers du bâtiment, les artisans ruraux ruinés par l'industrialisation. À cette émigration populaire se joint un courant minoritaire formé d'opposants politiques qui rejettent le système politique en place : anarchistes, socialistes et révolutionnaires originaires du Piémont, d'Émilie-Romagne, de Toscane, qui trouvent refuge en France et en Belgique.

La géographie des régions de départ se déplace progressivement du nord au sud. Jusqu'en 1900, les plus touchées sont les régions les plus septentrionales, principal espace d'alimentation des migrations traditionnelles vers l'étranger et base de l'industrialisation du pays : Frioul et Vénétie, Piémont, devançant largement la Toscane et l'Émilie-Romagne. Au total, le nord de l'Italie voit partir 3,7 millions de ses habitants en majorité vers le Brésil et l'Argentine, mais avec l'énorme aspiration du continent nord-américain, l'onde migratoire se déplace vers le centre et le sud de la péninsule, gagnant l'Apennin puis le Mezzogiorno, sans cesser pour autant dans le nord du pays. Entre 1901 et 1915, la Sicile et la Campanie envoient chacune environ 1 million d'émigrants, la Calabre et les Abruzzes 500 000. Cet exode de masse exprime la crise profonde du Mezzogiorno où le système foncier des latifundia aggrave la misère de paysanneries en forte expansion démographique. L'exode massif du Sud servira aussi de prétexte pour la colonisation italienne en Tunisie.

Le fonctionnement en réseaux au cœur de la dynamique migratoire

L'ampleur des flux vers l'étranger proche ou lointain qui doit beaucoup à la capacité des partants à fonctionner en filières et en réseaux à l'intérieur de la sphère familiale, repose aussi sur les liens de voisinage, le village, la paroisse. Grâce à leurs grandes facultés d'adaptation, les migrants italiens ne sont pas dérouterés par la complexité des situations à gérer à l'intérieur d'espaces migratoires qui peuvent s'étendre des États-Unis à l'Argentine. Le mouvement prend d'autant plus d'ampleur que de véritables agences de recrutement souvent appuyées sur les compagnies maritimes au départ de Gênes et de Naples s'organisent pour tirer le meilleur profit des opportunités fondées sur l'extension du désir d'émigration à des strates de plus en plus diversifiées de la population. Les ouvriers textiles de Côme en Lombardie émigrent dans le New Jersey, les tailleurs de pierre de Varese dans la Nouvelle-Angleterre, les mineurs de Bergame vont en Australie.

D'un lieu à l'autre, parfois très proches, l'intensité des départs et les spécialités professionnelles dans la migration diffèrent profondément, reflétant la forte différenciation

des territoires d'origine en fonction de la fragmentation physique, historique et sociologique des espaces, des traditions culturelles ou de la cohésion de la trame sociale ; l'esprit régionaliste, le « campanilisme » modèlent le système migratoire. La réussite de ces filières spécialisées tient non seulement aux savoir-faire acquis dans les lieux d'origine mais surtout à la grande capacité des migrants à faire jouer toutes sortes de solidarités, de sorte que ce ne sont pas toujours les plus démunis ou les plus désespérés qui partent mais ceux qui possèdent un capital relationnel suffisant. Les Méridionaux, qui ont en général un niveau de spécialisation et de qualification professionnel moins élevé que ceux du Nord, sont très dépendants des *padroni*, qui recrutent les candidats au départ dans le Sud prélevant leur dîme sur les salaires perçus à l'étranger.

Au début du ^{xx}e siècle, les *padroni* contrôlent les deux-tiers de la main-d'œuvre à New York et 20 % à Chicago. La dérive de ces fonctionnements en réseaux est à l'origine du développement d'une mafia italienne aux États-Unis, organisation qui n'est pas le prolongement outre-atlantique de la mafia sicilienne mais une recomposition américaine de l'organisation d'origine, à Chicago et à New York par des personnes de la seconde génération.

Le rôle actif de l'État et de l'Église catholique pour la protection des migrants

Au début de l'émigration de masse (1880), l'attitude des pouvoirs publics est nettement favorable à l'émigration internationale, surtout dans les campagnes ; on y voit le moyen de diminuer le sous-emploi, ainsi que l'avantage financier des rapatriements de l'épargne (triplement des réserves en or de la Banque centrale italienne entre 1895 et 1912). Cependant, cette question divise la classe politique entre les partisans de l'émigration qui y voient des effets positifs (départ de la population sous-employée, ouverture sur le monde et « modernisation » des mentalités) et ses détracteurs (représentants des patrons et propriétaires fonciers) qui veulent éviter les pénuries de main-d'œuvre et la mise sous pression des salaires ouvriers dans l'agriculture et l'industrie locale. Le gouvernement

doit tenir compte aussi de l'opinion publique qui s'émue des abus de certains agents recruteurs (*impresari*) qui organisent de véritables trafics de main-d'œuvre et exploitent la main-d'œuvre infantine louée à des patrons.

Le pouvoir s'inquiète enfin de la xénophobie dont ses ressortissants peuvent être l'objet, ainsi lors des événements tragiques d'Aigues-Mortes (1893) qui fait 13 victimes italiennes ; l'écho de cette tragédie est considérable en Italie, entraînant de grandes manifestations contre la France à Rome. Si les premières mesures de protection et d'encadrement des ressortissants à l'étranger ont été prises dans le cadre de la loi de 1888 qui encadre la liberté d'émigration et institue la fonction d'accompagnateur (*vettore*) de groupes migrants, ce dispositif est complété en 1901 par la création d'un Commissariat général de l'Émigration doté d'un fonds d'aide aux émigrants.

Parallèlement, l'Église prend des initiatives afin d'aider et d'encadrer spirituellement les migrants. En 1887, l'évêque de Plaisance, Mgr Scalabrini fonde la *Società dei Missionari di San Carlo* « destinée à l'assistance des migrants italiens en Amérique » ; cette organisation étend progressivement son action en Europe, en Amérique, plus tard en Asie où elle plantera par la suite les premiers centres de recherche sur les migrations internationales (New York, Paris, Buenos Aires, Manille). En 1900, Mgr Bonomelli fonde l'*Opera per gli emigranti in Europa e nel Levante*. Outre l'encadrement spirituel dans la langue natale et le maintien de l'attachement à la religion catholique, ces organisations s'efforcent, avec le concours des services consulaires à l'étranger, de maintenir « l'italianité » des migrants dispersés à travers le monde (création de nombreuses sociétés d'assistance, sportives, musicales, théâtrales).

Quelles que soient les motivations, l'Italie a été sans doute l'un des rares pays de départ à vouloir accompagner et en quelque sorte à encadrer son émigration, et à la protéger. La visite symbolique à Lampedusa en 2014 du pape François (lui-même fils d'immigrés italiens à Buenos Aires) et ses exhortations à l'accueil des migrants s'inscrivent aussi dans cette longue tradition de l'Église catholique en Italie.

L'ouverture de l'espace migratoire italien au début du xx^e siècle

À la veille de la Première Guerre mondiale, l'espace migratoire italien associe trois types d'espaces, et en premier lieu, la Méditerranée, lieu d'ancrage historique de la mobilité italienne et reflet du système commercial italien. 35 000 Italiens sont dispersés dans les anciens comptoirs en Catalogne, en France, dans les Balkans, les îles ioniennes, en Égypte. La Tunisie est, du fait de sa proximité géographique, le point fort et la terre d'implantation traditionnelle avant de devenir objet de rivalités coloniales avec la France (*voir Tunisie*). Vient ensuite l'espace transalpin où la France occupe la première place devant la Suisse et l'Allemagne ; les Italiens au nombre de 330 000 en 1901 y constituent le groupe national le plus important.

Il y a enfin l'espace transatlantique. Dans une première phase, la très grande majorité des migrants – originaires, en forte majorité, de l'Italie du Nord – s'embarquent pour l'Amérique du Sud. Le Brésil reçoit 1,5 million d'immigrants qui se fixent à São Paulo et dans les régions d'économie caféière. L'Argentine est l'autre destination privilégiée. Buenos Aires, par sa relation portuaire avec l'Europe, fixe une part importante de ce flux, particulièrement dans le quartier de La Boca. Les Italiens, qui se fondent rapidement dans le paysage social d'une société en pleine création aux côtés des Espagnols, jouent un rôle essentiel dans la formation du peuple argentin.

Le basculement des flux de l'Amérique du Sud vers les États-Unis se réalise au début du xx^e siècle, lorsque les gens du Mezzogiorno font massivement le choix de cette destination (2 300 000 arrivées entre 1901 et 1910), les émigrants du nord de l'Italie continuant à se diriger vers l'Argentine et le Brésil. Cet essor massif, entre 1900 et 1924, fait des États-Unis le premier pays d'accueil des Italiens. À New York, qui est avec Chicago le principal lieu d'installation, l'insertion professionnelle des gens du Sud italien se réalise sur le marché des non-qualifiés. La main-d'œuvre italienne passe lentement du salariat à l'entrepreneuriat, l'artisanat du bâtiment, les métiers de la confection où elle remplace progressivement

les immigrants juifs, le commerce, donnant une assise à l'émergence d'une bourgeoisie ; le sport, la scène et la politique serviront plus tard de tremplins à la mobilité sociale.

Le premier conflit mondial, qui ralentit les flux de départs sans les interrompre, déclenche une importante vague de retours. L'émigration reprend avec vigueur dès la fin de la guerre et atteint 620 000 départs en 1920, mais la géographie des flux évolue. Les mesures de restriction prises par la législation américaine (1924) à l'encontre des Européens du Sud et de l'Est et la fermeture du Brésil orientent progressivement les candidats au départ vers l'Argentine et la France qui a signé en 1919 un accord de main-d'œuvre, afin de combler les pertes dues à la guerre. Les effectifs italiens en France grimpent fortement jusqu'au déclenchement de la crise économique : 421 000 au recensement de 1921, 808 000 en 1931 (ils forment alors le tiers de la population étrangère).

La localisation spatiale évolue en fonction des nouvelles opportunités d'emploi. Si l'ancien comté de Nice, Lyon et Paris demeurent les principales régions de fixation, la présence italienne se développe aussi en Aquitaine (Gers, Lot-et-Garonne), où les agriculteurs italiens reprennent nombre d'exploitations abandonnées à la suite de l'exode rural ou en raison des pertes de la guerre. Une autre colonie italienne s'implante dans les bassins sidérurgiques de Lorraine ; cependant ce sont les métiers du bâtiment qui constituent le secteur prépondérant de l'emploi italien. Une diversification s'amorce vers les professions du commerce, de la restauration et de l'hôtellerie, pendant que l'évolution vers l'entrepreneuriat initie un net mouvement d'ascension sociale au sein de la société française.

L'émigration, enjeu démographique et argument politique des entreprises expansionnistes en Méditerranée sous le régime fasciste

L'instauration du fascisme imprime sa marque sur l'histoire de l'émigration italienne contemporaine en contraignant à l'exil les opposants politiques après les lois « *fascistissimes* » de 1926. Près de 60 000 exilés politiques (*fuorusciti*) partent, principalement en France (fondation à Paris du mou-

vement *Giustizia e Libertà*). Nombre de ces antifascistes rejoindront les rangs des Républicains espagnols pendant la guerre civile, et ensuite les maquis français en lutte contre l'occupant. D'autres opposants sont accueillis en Suisse, en Angleterre, aux États-Unis. Le pouvoir mussolinien, inquiet des risques de politisation à l'étranger, s'efforce de gagner les émigrés à sa cause tout en mettant en place un réseau de surveillance dans les pays d'accueil et en exerçant des pressions sur les familles restées dans les régions d'origine.

La fonction et le rôle de l'émigration se déplacent à l'intérieur du discours politique : « L'émigration vers les terres étrangères – déclare Grandi, un homme d'État italien en 1927 – est *un mal*, elle est *nécessaire* vers les terres et les pays appartenant à l'Italie », expression qui fera florès ultérieurement dans le langage politique des pays de départ. Le freinage de l'émigration continentale et outre-atlantique va de pair avec le soutien à une politique nataliste ; la question démographique devient un enjeu dans la volonté de puissance du nouveau régime. De fait, le rythme des départs vers les destinations traditionnelles diminue (250 000 par an pour la période 1921-1930 à moins de 70 000 pour la décennie suivante). Cependant, l'impact du nouveau discours politique sur les flux migratoires est moindre que les effets de la crise économique mondiale, dont les répercussions sur l'emploi et les conditions de séjour des étrangers dans les pays d'accueil des Italiens découragent les candidats au départ et provoquent des flux importants de retours.

La montée des ambitions coloniales du régime mussolinien en Méditerranée détermine la canalisation des flux migratoires vers les territoires occupés ou convoités. Le pouvoir, reprenant à son compte des visées coloniales dont les prémices remontent à l'époque du *Risorgimento*, présente les colonies comme la « nouvelle Amérique ». La question de la Tunisie est réactivée ; les Italiens y étant plus nombreux que les Français (au recensement de 1925, 98 000 contre 80 000 ; 130 000 selon les autorités italiennes), le législateur français contre-attaque en favorisant les naturalisations, afin d'assurer – comme il l'a fait en Algérie – la francisation rapide des popu-

lations européennes. La Libye (Tripolitaine et Cyrénaïque), ancienne province de l'Empire ottoman, passe sous contrôle italien après la guerre italo-ottomane et le Traité de Lausanne (1922). Le pouvoir en fait une terre de colonisation avec un succès relatif (*voir Libye*). Parallèlement au déclenchement de la guerre d'Éthiopie, qui se heurte à la résistance armée du Négus, le régime fasciste s'efforce de promouvoir le peuplement italien. Si les effectifs présents dans le nord-est de l'Afrique atteignent 200 000 personnes au maximum de la colonisation (93 000 en Éthiopie, 72 000 en Érythrée, 15 000 en Somalie), les résultats finaux s'avèrent décevants.

La volonté de peuplement italien sur la rive sud aboutit à un échec ; à la veille de la Seconde Guerre mondiale, il ne reste plus que 60 000 Italiens dans la Corne de l'Afrique (140 000 Italiens en Libye en 1940). La forte poussée du chômage dans la péninsule, l'instauration d'une économie de guerre afin de soutenir la conquête de l'Éthiopie affaiblissent l'économie italienne et facilitent le rapprochement avec le régime hitlérien par un accord de main-d'œuvre (1937). Les autorités organisent l'émigration de chômeurs vers l'Allemagne qui promet aux candidats un salaire deux fois supérieur à celui pratiqué en Italie. On enregistre 50 000 départs en 1938. Cet accord ouvrira aussi la voie à un autre accord, sur la question territoriale du Haut-Adige (juin 1939) qui conduira 185 000 Italiens germanophones du Haut-Adige à gagner l'Allemagne.

La reprise migratoire de l'après-guerre et le déclin de l'émigration italienne après 1945

Dans une Italie durement éprouvée par la guerre et les destructions, l'émigration s'impose de nouveau comme un recours face aux restrictions et au chômage ; et le conflit à peine terminé, des centaines de milliers d'Italiens reprennent les chemins de la migration, mouvement spontané qui reçoit le soutien actif des pouvoirs public. Cette politique prend forme avec une série d'accords de main-d'œuvre avec de nombreux pays : France et Belgique (1946), Suisse, Pays-Bas, Luxembourg (1948), l'Allemagne

(1955) qui devient l'une des destinations privilégiées ; d'autres accords sont passés avec l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay, l'Australie, le Canada. Au cours de la période 1945-1960, 750 000 départs sont enregistrés. Alors que dans l'immédiat après-guerre, les pays traditionnels d'Amérique du Sud l'emportent encore au départ de la péninsule, la géographie des flux se modifie profondément au profit des voisins européens, avec lesquels l'Italie entretient des rapports privilégiés. En 1962, plus d'1 million d'Italiens sont installés dans les pays du Marché commun : 500 000 en Allemagne, 300 000 en France, 250 000 en Suisse.

Cependant, les indicateurs fondamentaux de la migration changent profondément au cours des décennies de l'après-guerre. Les départs ne cessent de fléchir : 329 000 (toutes directions confondues) en 1960, 200 000 environ en 1970, 85 000 en 1983. La composition des flux évolue ; en 1980, les partants, issus en grande majorité du *Mezzogiorno*, viennent des secteurs secondaire et tertiaire et non plus du monde agricole. Le mouvement migratoire ne retrouve plus l'intensité qu'il connaissait au début du siècle, car en l'espace d'une décennie le contexte économique a profondément changé. Au début des années 1980, les retours l'emportent sur les départs, cette évolution signe le développement spectaculaire de l'économie italienne, favorisée par le Traité de Rome et favorise le retour des qualifiés recherchés par l'économie formelle et souterraine désormais en plein essor.

Une présence mondialisée plus qu'une diaspora

Avec 3,481 millions d'Italiens fixés à travers le monde (en 2010 (5,8% de la population) (sur les 8 millions d'expatriés depuis 1945, 4,5 millions de personnes sont revenues au pays), la présence italienne à l'étranger demeure importante. Malgré l'insertion, et souvent l'intégration, des Italiens dans les pays d'accueil, les envois d'argent au pays se poursuivent, certes, mais de manière atténuée. On observe partout une nette réduction du nombre d'Italiens ayant conservé leur nationalité d'origine. Les États-Unis

demeurent l'un des ancrages les plus importants avec le Canada, l'Argentine, l'Australie. En Europe, l'Allemagne et la Suisse devançant la France, la Belgique. L'essai-mage des Italiens à travers le monde pourrait évoquer l'existence d'une construction diasporique. Si la dispersion géographique, le maintien de liens financiers, l'attachement à la société d'origine, à la langue italienne et à la culture d'origine, à une italianité sont indiscutables, l'appellation de « diaspora » est pourtant rarement évoquée à son sujet, ou même revendiquée, ni au sein de ces populations dispersées, ni à l'intérieur de la société d'origine.

Gildas SIMON

➤ ALBANIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, BRÉSIL, ÉTATS-UNIS, ÉRYTHRÉE, ÉTHIOPIE, FRANCE, INDE, KOSOVO, LIBYE, MAROC, ROUMANIE, SOMALIE, SUISSE, TUNISIE

LUXEMBOURG

- **Pop. (2013) : 530 400 hab.**
- **Sup. : 2 586 km²**
- **IDH (2013) : 21^e/187**

Les mouvements migratoires constituent une composante fondamentale de l'histoire démographique du Luxembourg. Avant son indépendance définitive, établie en 1867 par le Traité de Londres, les mouvements de populations étaient essentiellement motivés par l'alternance des appartenances politiques et territoriales. À partir des années 1960, le Grand-Duché a connu un retournement spectaculaire de son équation migratoire car ce territoire pauvre et peu développé, qui exportait traditionnellement sa main-d'œuvre chez ses voisins, est devenu le pays européen où le pourcentage d'étrangers est relativement à sa population, et de loin, le plus élevé de toute l'Union européenne (220 000 étrangers en 2013, soit 43 % de la population luxembourgeoise). Sa dépendance réelle vis-à-vis de l'extérieur est encore supérieure sur le plan économique en raison du recours aux travailleurs frontaliers en progression constante (159 000 en 2012, dont la moitié de Français).

IMMIGRATION

Industrialisation et immigration ouvrière

Au cours des années 1870-1890, le Luxembourg entre progressivement dans l'ère industrielle et développe une puissante industrie sidérurgique qui nécessite une main-d'œuvre qu'il ne peut fournir ni en nombre, ni en qualité. Ainsi, à partir de 1870, afin de répondre à cette évolution économique, le pays a recours à une importante immigration. Le capital investi dans la sidérurgie luxembourgeoise étant dans un premier temps surtout allemand, les cadres et ouvriers qualifiés viennent d'Allemagne. Ces Allemands, venus en majorité des régions limitrophes, s'installent avec leurs familles respectives et demandent souvent après quelques années la naturalisation. Celle-ci leur est généralement accordée, car les députés savent l'avantage économique que ces personnes apportaient au pays. Outre cette main-d'œuvre allemande, la sidérurgie accueille également des ouvriers provenant des régions frontalières françaises et belges, de Pologne et d'Italie. En 1913, 60 % des salariés du secteur sidérurgique viennent de l'étranger.

Contrairement à l'immigration allemande plus familiale, l'immigration d'ouvriers italienne est essentiellement masculine et de courte durée ; ces ouvriers ne rentrent pas nécessairement au pays, mais cherchent après quelques mois un emploi dans une industrie voisine, en Lorraine ou en Sarre. L'évolution quantitative de cette double immigration suivait d'ailleurs de façon assez proche les courbes de la croissance et des crises économiques, ce qui a amené Gilbert Trausch à dire que les étrangers représentaient en temps de croissance le moteur de l'économie et une soupape de sécurité en temps de crise. Ce sont eux, en effet, qui sont les premiers licenciés quand la crise survient et, avec ou sans indemnité de chômage, rentrent dans leur pays d'origine.

Avec l'essor industriel, et en l'espace de 25 ans, la population totale augmente de 40 000 habitants, principalement avec l'afflux d'étrangers. Cet élan s'arrête, voire décline pendant les deux guerres mondiales, de nombreux ouvriers allemands et italiens rentrant en effet au pays. Après la Seconde Guerre mondiale, la reconstruction du pays, forte-

ment touché par l'offensive des Ardennes, est à nouveau en recherche de main-d'œuvre. En 1948, un premier accord bilatéral de main-d'œuvre est signé avec l'Italie et régulièrement renouvelé jusqu'en 1957 ; il prévoit une limitation de l'immigration à un contingent annuel défini à l'avance, et octroie des contrats de travail à durée limitée. Cette politique restrictive contraste cependant avec les besoins réels du pays. L'afflux des travailleurs italiens décline au cours des années 1950 avec le développement de l'industrie au nord de l'Italie et sous l'effet de la concurrence avec l'Allemagne ou la Suisse, où les salaires sont plus élevés. La signature du Traité de Rome de 1957 instituant la libre-circulation des travailleurs dans la CEE dès 1961 rend superflues ces conventions bilatérales.

La libéralisation de la politique d'immigration bénéficie surtout aux immigrés portugais. Un premier accord de main-d'œuvre est signé avec le Portugal en 1970 qui prévoit d'emblée la réunification familiale, contrairement à celui signé parallèlement avec la Yougoslavie car on voulait éviter l'installation de longue durée d'une immigration musulmane. Si les premiers immigrés se sont fixés au Luxembourg dès le milieu des années 1960, lorsque l'immigration italienne commençait à faiblir, le flux portugais prend de l'ampleur dans la décennie suivante avec la signature du premier accord de main-d'œuvre. La population résidente augmente rapidement : 27 000 en 1978, 85 300 en 2012 où ils représentent plus du tiers de la population étrangère et 13,5 % de la population totale. La grande majorité réside dans le bassin minier à Larochette, haut lieu de la présence portugaise, où les hommes travaillent dans l'industrie, une minorité réside dans les périphéries du nord de la capitale (Nordstadt) et à Echternach, ils y exercent des emplois dans les secteurs du bâtiment, du nettoyage et des services domestiques.

Les profils des immigrés portugais évoluent dans le temps avec l'arrivée dans le Grand Duché de migrants de plus en plus qualifiés, originaires des grandes villes portugaises ou d'autres pays européens (France, Suisse, Royaume-Uni), mais disposés à accepter pour un temps limité des emplois moins qualifiés. Avec les premiers ouvriers